Projet de Performance Fédéral 2025-2029

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

ATHLÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

PREAMBULE

Conformément aux termes des textes de référence, l'instruction du 4 mars 2025 DS/DS2/2025/ relative à la campagne de validation des projets de performance fédéraux pour la période 2025-2029 et ses annexes parues au Bulletin officiel n°13 du MSJVA le 27 mars 2025 (lien BO), la FFA a procédé à la réécriture de son Projet de Performance Fédéral (PPF) et le soumet à la validation de la ministre des Sports et de l'Agence nationale du Sport (ANS) pour la période couvrant les saisons sportives de 2025 à 2029.

Les modifications proposées ou à venir témoignent d'une volonté de simplification, d'une meilleure lisibilité, mais aussi d'une plus grande exigence et de plus d'équité.

Le PPF 2025/2029, validé lors du comité directeur de la FFA le 3 octobre 2025, comprend à ce stade un certain nombre de documents qui donnent la ligne stratégique et les outils utiles à nos ambitions pour cette olympiade :

- Stratégie globale de la Direction Technique Nationale qui comprend 4 points essentiels :
    - Le bilan de l'olympiade 2021-2024
    - Le programme 2028
    - Le programme 2032
    - Le programme 2036

- La déclinaison opérationnelle de cette stratégie est articulée autour d'un certain nombre de thématiques essentielles :
    - Les critères de mise en liste des sportifs et des arbitres et juges de haut niveau
    - La convention à conclure entre le sportif de haut niveau et sa fédération ainsi que les modalités de sa formation sportive et citoyenne
    - L'accompagnement socioprofessionnel des SHN ainsi que de leur reconversion
    - Les modalités de la surveillance médicale réglementaire (SMR) des SHN et des sportifs relevant du PPF
    - Les moyens permettant de garantir la compétence et l'honorabilité de l'ensemble des intervenants réguliers ou occasionnels auprès des sportifs du PPF et les dispositions de formation continue de l'encadrement
    - La manière dont la data est exploitée au bénéfice de la performance
    - Le déploiement territorial et particulièrement l'organisation prévue dans les territoires ou au bénéfice des sportifs ultramarins
    - Les structures du PPF
    - Les cahiers des charges des structures de chaque programme

- Les dimensions suivantes ont été intégrées dans la stratégie ou dans sa mise en œuvre, mais sont néanmoins rappelées dans des fiches opérationnelles dédiées :
    - La santé mentale des sportifs et des encadrants
    - Le renforcement de la mixité des équipes d'encadrement
    - L'égalité de traitement et d'accompagnement entre les sportives et les sportifs
    - La prise en compte des spécificités de la performance des sportives

- La prise en compte des problématiques de parentalité des sportifs et de maternité des sportives
- Une plus grande inclusion des parasportifs et le développement de mixité de la préparation des parasportifs et sportifs.

Cette version complétée présente aussi les critères de suivi et d'évaluation de nos actions. En revanche, elle ne peut pas encore proposée la cartographie des structures puisque celle-ci sera établie pour la fin février 2026 afin d'ouvrir les candidatures pour la rentrée sportive 2026-2027 et tenir compte du calendrier de Parcoursup.

MOT DU DTN

Chers athlètes, entraîneurs, élus, salariés, partenaires et collègues,

Le présent document marque l'engagement renouvelé de la Fédération Française d'Athlétisme en faveur d'un accompagnement de qualité, d'un pilotage structuré et d'une ambition affirmée pour le haut niveau. Après Paris 2024, les enseignements sont clairs : nos marges de progression sont identifiées, nos leviers d'action sont nombreux et notre potentiel est réel.

Ce PPF 2025-2029 s'inscrit dans une volonté de transformation, pour mieux répondre aux exigences du très haut niveau international. Il se décline en trois temps : consolidation (Los Angeles 2028), affirmation (Brisbane 2032), et transmission (2036).

Afin de rendre ce document pertinent et complet, nous nous engageons à le faire vivre au quotidien et en appui du plan de développement de la FFA mais il nous apparait utile aussi de pouvoir l'ajuster régulièrement en fonction de l'évolution du contexte, des résultats, des innovations et des opportunités.

Ensemble, faisons le choix de l'excellence.

Frank BIGNET
Directeur technique national

TABLE DES MATIERES

Préambule 2

Mot du dtn 4

PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL 9

Introduction générale 9

Bilan de l'Olympiade 2021-2024 11
Introduction 11
Analyse statistique des résultats de l'Équipe de France aux Jeux Olympiques de Paris 2024. 12
Conclusion : 13
Constats de l'Olympiade 2021-2024 14
Acquis à consolider et leviers de développement 16

Synthèse analytique – Bilan PPF 2022–2025 18

Programme 2028 22
Prioriser les athlètes et les collectifs à potentiel de médailles 23
Accompagner de façon individuelle et proximale les athlètes ciblés 25
Renforcer le lien, la collaboration et l'efficience des acteurs du système 26
Renforcer l'expertise fédérale au service des acteurs 28
Préserver la santé physique et mentale des athlètes : un enjeu prioritaire 29
Amener les athlètes à gagner le jour J 31

Programme 2032 33
Mieux identifier les sportifs à potentiel « Avenir » 34
Accompagner individuellement et collectivement jusqu'à l'accession à la haute performance 36
Inscrire le projet de performance des athletes dans un parcours adapté 37
Identifier les entraîneurs, les accompagner, assurer leur montee en compétences 39
Optimiser la competitivité en compétition 41

Programme 2036 43
Impulser une politique ambitieuse d'accompagnement des jeunes athlètes à potentiel vers la haute performance 44
Identifier les jeunes athlètes presentant un potentiel 44
Detecter les jeunes sporTifs presentant un potentiel 45
Construire un parcours de formation individualisé et cohérent pour chaque jeune à potentiel 46
Identifier les entraîneurs et les structures/clubs susceptibles d'accueillir les jeunes athlètes à potentiel et assurer leur montée en compétences 47
Valoriser l'image de l'athlétisme à travers ses valeurs éducatives, sociétales et identitaires 47

IndicateurS de suivi et d'évaluation pour les programmes 2028, 2032 et 2036 48
Programmes 2028 et 2032 48
programmes 2036 49

DECLINAISONS OPERATIONNELLES 51

Critères de mise en liste 51
Critères de la « Place dans la compétition de référence » 52
Critères de la performance au travers des « Grilles de performance » 57

Convention SHN 59

Accompagnement socio-pro 74
Organisation dédiée au SSP 74
Stratégie et priorités d'accompagnement 74
Accompagnement Formation et Emploi 75
Professionnalisation des athlètes 75
Professionnalisation des entraîneurs 76
Modalités financières (Aides federales et Aides Personnalisées) 76
Suivi et traçabilité (PSQS) 76
Accompagnement spécifique des athlètes parents 76
Conclusion 77

Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) 78
Digitalisation du suivi médical : vers une exploitation dynamique des données de santé 78
Formation et acculturation : ancrer la culture santé performance 79
Continuité du suivi médical : vers une utilisation proactive des données de santé 79

Honorabilité des cadres 81
Un pilotage fédéral transversal et efficace 81
Vers une intégration plus effective de l'éthique et de la déontologie au sein du PPF 82

Formation continue des entraîneurs 85

DATA 88
Consolider l'Athlé Data Hub : un écosystème fédéral interconnecté 88
Développer des outils d'aide à la décision 89
Structurer un réseau de partenaires académiques et technologiques 89
Acculturer et former les acteurs de terrain 89
Favoriser le ruissellement des expertises vers l'ensemble des secteurs fédéraux 90

Projet des territoires ultra-marins 91
Diagnostic Territorial 91
Structuration des Parcours d'Excellence 91
Formation et professionnalisation 92
Campagnes de détection territoriale 92
Intégration nationale des « talents » 93

Partenariats et financements 93
Infrastructures et structures d'entraînement 93
Suivi et évaluation 94
Conclusion 94

Structures du PPF 95
Lignes directrices 95
Mise en œuvre 96
Structures à l'étranger – Intégration raisonnée 98

Cahier des charges des structures du PPF 102
Pôle Espoir Territorial (PET) 102
Pôle Avenir (PA) 104
Pôle France (PF) 106

DISPOSITIONS PRISES GARANTISSANT 108

Santé mentale des sportifs et de l'encadrement 108
Structuration fédérale et respect des équilibres 108
Acculturation et sensibilisation 108
Développer les CPS et des outils spécifiques au service de la santé mentale. 109
Mise à disposition de ressources et dispositifs d'alerte 109
Travaux spécifiques sur les thématiques récurrentes. 110

Mixité de l'encadrement 111
Identification des besoins par secteur 111
Identifier les compétences et profils recherchés 111
Base de données interne des potentiels 111
Ouverture externe & communication ciblée 111
Entretiens et accompagnement individualisé 112
Immersion et compagnonnage 112
Accès aux postes à responsabilités 112
Actions de structuration et de sensibilisation 112

Traitement égalitaire des hommes et des femmes 113
Maintien de la vigilance sur l'égalité de traitement 113
Harmonisation des critères et dispositifs 113
Aménagements et soutien facilitateur 113
Actions spécifiques et accompagnement ciblé 113
Représentations et communication 113
Influence internationale et héritage des JO 114
Inclusion et enjeux sociétaux 114

Parentalité et maternité 115
Ce qui est déjà en place 115
Axes de développement et préconisations 115
Suivi et évaluation 116

Spécificités de la performance des sportives 117
Prise en compte du cycle menstruel 117
Optimisation de l'alimentation et de la supplémentation en fer 117
Surveillance des troubles du comportement alimentaire (TCA) 118
Profilage et prévention des blessures spécifiques 118
Sensibilisation et formation des entraîneurs aux enjeux de l'accompagnement féminin 118
Remise en question de la transposition systématique des résultats scientifiques issus de populations masculines 119

Inclusion des parasportifs 120
Comprendre le para sport : un univers riche et pluriel 120
Favoriser l'inclusion et l'accessibilité 120
Sensibiliser puis former notre encadrement à la singularité de ces parasportives et sportifs 121
Accompagner la performance 121
Changer les regards 121
Répondre à une dynamique en croissance 121
Intégrer les compétitions FFA 121

ANNEXES 123

GRILLES DE PERFORMANCES DES LISTES SHN + ESPOIRS ET CN 123
Grille de performance de la liste « Senior » 123
Grille de performance de la liste « Relève » 124
Grille de performance des listes « Espoir » et « Collectif National » 127

Tableaux détaillés des cahiers de charges des structures du PPF 130
Cahier des charges – Pôle Espoir Territorial (PET) 130
Cahier des charges – Pôle Avenir (PA) 134
Cahier des charges – Pôle France (PF) 138

PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL

INTRODUCTION GENERALE

La construction du Projet de Performance Fédéral (PPF) 2025-2029 s'inscrit dans la continuité des dynamiques enclenchées au cours de l'Olympiade précédente, tout en répondant aux exigences nouvelles d'un environnement sportif international de plus en plus concurrentiel, technique et exigeant. Ce nouveau cycle se veut à la fois une consolidation et une transformation : consolidation des acquis de la période 2021-2024, rupture avec les fragilités et dérives identifiées au fil des évaluations et retours d'expérience.

L'objectif général du PPF 2025-2029 est double : porter le haut niveau vers une excellence durable à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de Los Angeles 2028 et après, tout en renforçant l'ancrage des parcours d'accompagnement, de formation et de professionnalisation dans l'ensemble de l'écosystème fédéral.

Pour réussir cette transformation, notre action s'articulera autour de huit leviers stratégiques :

- Singularisation : Reconnaître et accompagner chaque athlète dans la spécificité de son parcours, de ses besoins et de son potentiel.
- Coopération et décloisonnement : Renforcer les synergies entre acteurs en brisant les barrières statutaires, reconnaitre et utiliser l'expertise des clubs des groupes privés et des systèmes étrangers
- Objectivation/rationalisation : Fonder les choix d'entraînement, de suivi et d'accompagnement sur des données fiables, des critères mesurables et une analyse rigoureuse pour sécuriser les trajectoires de performance et étayer les décisions stratégiques.
- Professionnalisme et professionnalisation : Affirmer une volonté forte de professionnaliser l'ensemble du système fédéral, en améliorant les compétences pour les athlètes et les encadrants.
- Engagement et déclinaisons territoriales : Associer les organes déconcentrés et les CTR dans la stratégie globale de performance en proposant des plans d'action ancrés dans les ressources locales et connectés à la stratégie nationale.
- Expertise et innovation : Renforcer l'expertise fédérale et impulser une dynamique d'innovation.
- Éthique et responsabilisation : Viser une performance durable et respectueuse des personnes, favoriser une relation de confiance et d'autonomie dans un cadre valorisant le bien-être et l'intégrité des acteurs.
- **Revalorisation de l'identité « Athlé »** : Repositionner l'athlétisme au statut de sport majeur et attractif.

Ce projet est le fruit d'un important travail d'observation, d'analyse et de concertation. Il prend appui sur les constats établis lors du bilan de l'Olympiade 2021-2024, les enseignements du débriefing ORfèvre réalisé après les Jeux de Paris 2024, les synthèses de performance par spécialité, les recommandations des audits institutionnels (ANS, IGESR) et les contributions de terrain issues des retours des entraîneurs, athlètes et cellules de suivi.

Ainsi, le PPF 2025-2029 entend opérer une véritable évolution du modèle de performance fédéral, en promouvant une culture de la conquête, de la responsabilité partagée et de l'innovation au service du haut niveau.

BILAN DE L'OLYMPIADE 2021-2024

INTRODUCTION

Afin de proposer une stratégie pertinente destinée à atteindre la médaille Olympique, il convient de partir du diagnostic et notamment de l'analyse réalisée lors du débriefing des JO de Paris 2024 partagés avec l'ANS, du bilan de l'Olympiade et du PPF 2021-2025.

Cette première partie « Bilan », présentée en amont, devra inspirer les préconisations et modifications qui constituent la nouvelle colonne vertébrale de ce PPF 2025-2029. La FFA, dans cette démarche constante d'amélioration et d'ajustement à la réalité du contexte, a pu s'appuyer sur des éléments chiffrés de préfiguration des performances d'accession à la finale, à la médaille et au titre olympique en 2024.

Au-delà de l'analyse purement statistique de l'évolution des résultats, une analyse plus fine et contextuelle peut fournir aux athlètes français les armes pour s'adapter à un contexte mondial en constante évolution. En effet, tant sur le plan de l'universalité (44 pays ont remporté au moins une médaille) que sur le niveau des performances pour atteindre le podium ou la finale, les Jeux Olympiques de Paris restent parmi les plus relevés de l'histoire. Les avancées dans les technologies, dans les protocoles d'entrainement et de récupération ou le renforcement d'une économie de l'athlétisme autour des meetings, de circuits et des sponsors privés peuvent en partie expliquer ces évolutions actuelles.

Il est difficile de mener une analyse globale des forces françaises en présence en vue de 2028 ainsi que des points stratégiques inspirés de la concurrence internationale tant ils sont singuliers

à chaque discipline. C'est pourquoi une analyse plus sectorielle a été nécessaire (voir annexe). D'une manière globale, pour ce qui concerne l'équipe de France, on peut toutefois identifier de forts signaux positifs tant la génération 2024 est une génération émergente, où, contrairement à l'olympiade précédente, les meilleurs résultats ont été glanés par des athlètes qui seront encore dans les âges pivot de performance lors des Jeux Olympiques de Los Angeles 2028.

À la suite de ces constats de base et d'une analyse par discipline, plusieurs ajustements ont été envisagés pour optimiser et emmener l'équipe de France dans les meilleures conditions jusqu'aux JO de Los Angeles et assurer les olympiades suivantes. Une stratégie d'ajustement et d'adaptation du plan pluriannuel de performance vient dans le prolongement du plan stratégique précédent.

La gouvernance du sport de haut niveau ne peut faire l'économie d'une exemplarité éthique. À ce titre, les recommandations issues du contrôle de l'Inspection Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, notamment sur la transparence, la prévention des violences et la neutralité, doivent être intégrées dans le cadre structurant du PPF 2025-2029.

ANALYSE STATISTIQUE DES RESULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE AUX JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024.

PARTICIPATION ET MIXITE :

En 2024, 65 athlètes français ont été qualifiés sur des épreuves individuelles (30 femmes et 35 hommes) et 5 collectifs relais pour un nombre total de qualifiés de 88 athlètes (86 athlètes ont finalement pris part à la compétition). Cette répartition quasi équilibrée reflète une équipe de France mixte, où l'athlétisme féminin reprend progressivement sa place sur l'échiquier. Ceci s'était d'ailleurs pressenti lors des championnats d'Europe de Rome 2024 où les athlètes féminines s'étaient particulièrement bien illustrées. (Pour exemple les femmes avaient récolté 10 des 16 médailles lors de cette compétition).

RESULTATS SPORTIFS :

Malgré une seule médaille remportée (en argent), les performances globales sont plus nuancées avec 11 finalistes (top 8), ce qui rapproche la France des niveaux atteints en 2016 et 2017. Ainsi, La France se classe 31e au tableau des médailles, mais 12e en nombre de finalistes, confirmant une certaine constance de niveau. Cependant, La France est majoritairement représentée entre la 25e et 50e place des JO (2e position mondiale) par son nombre important de qualifiés.

PERTE DE PLACE PAR RAPPORT A L'ENGAGEMENT :

Globalement, la France perd des places entre les classements d'engagement et les classements finaux. Cependant, cette tendance est similaire à celle observée chez les autres grandes nations européennes, telles que la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Ainsi, même si ce recul est réel, il n'est pas atypique dans le contexte international, et souligne les marges de progression communes aux délégations européennes. Une donnée à

nuancer par rapport aux autres pays organisateurs qui ont su davantage profiter du « home avantage » que l'équipe de France d'athlétisme aux JO de Paris 2024.

PREPARATION ET ACCOMPAGNEMENT :

65 % des athlètes sont passés, à un moment de leur carrière, dans des structures fédérales (Pôles France/Espoir), et plus de 40% s'y préparaient encore l'année des JO de Paris.

56 % ont bénéficié de dispositifs de professionnalisation (contrats Athlé Pro, CIP, CAE), montrant une amélioration du cadre de soutien à la performance et du suivi socio-professionnel. Ce chiffre a augmenté à la suite des JO.

Une analyse fine des compétences requises pour performer lors des Jeux Olympiques de Paris 2024 fait émerger cinq piliers de performance, identifiés notamment dans les entretiens menés dans le cadre du débriefing ORfèvre. Il est impératif d'intégrer ces leviers dans la construction des parcours de performance futurs : maitrise émotionnelle, gestion de l'environnement compétitif, stabilité physique, stratégie de course et efficience technique collective.

Plusieurs dispositifs mis en œuvre ou insuffisamment anticipés ont impacté la performance le jour J. Parmi eux, la gestion de l'environnement spécifique des JO (logement, public, presse), la clarté des rôles pendant les échauffements, ou encore les attentes autour des accréditations ont été rapportées comme sources de perturbation. Une meilleure préparation logistique et mentale devra être systématisée. Certains athlètes n'ont pas cerné les enjeux particuliers d'une compétition olympique.

La cellule d'optimisation de la performance, tout en ayant permis des apports ciblés (analyses techniques, support mental, nutrition, suivi biomécanique), reste sous-utilisée dans certaines spécialités. Elle doit diversifier les prestations afin d'étendre son champ d'action à certaines familles de spécialités. Sa structuration et sa visibilité doivent être renforcées pour en faire un levier central de la réussite individuelle et collective.

CONCLUSION :

Malgré un résultat décevant en nombre de médailles, l'équipe de France démontre une mixité et une montée en puissance encourageante marquée par un nombre croissant de jeunes athlètes finalistes.

Pour transformer cette dynamique en résultats tangibles, un axe d'amélioration demeure essentiel : optimiser la performance dans la phase terminale de préparation afin de réduire l'écart entre potentiel affiché et résultat obtenu. La capacité à répondre présent lors des échéances clés conditionnera la réussite des prochains championnats internationaux. L'enjeu fort de transformer une équipe de potentiels finalistes en potentiels médaillés par l'accélération de leur progression constituera aussi une des clés des 3 années qui nous sépare des JO de LA.

Des situations individuelles, souvent marginales, mais révélatrices, ont également été identifiées : conflits interpersonnels, précarité socio-professionnelle persistante, ou préparation impactée par des blessures tardives. Ces cas, bien que minoritaires, doivent être traités avec une attention spécifique dans le nouveau plan fédéral.

Le rapport complet est disponible en annexe pour une analyse détaillée.

CONSTATS DE L'OLYMPIADE 2021-2024

POINTS DE VIGILANCE ET AXES D'AMELIORATION IDENTIFIES

DEFIANCE INSTITUTIONNELLE ET ORGANISATIONNELLE

Le rapport de l'ANS post-JO relève une défiance croissante de certains athlètes et de certains entraineurs vis-à-vis de l'institution fédérale et même de certains CTS.

Malgré l'organisation de webinaires et de regroupements nationaux, la publication de documents sur le site internet et des communications régulières avec les acteurs, le ressenti d'un manque de communication est ressenti, notamment sur la stratégie fédérale et les actions menées.

Les élus, entraîneurs et athlètes signalent un déficit d'information sur les arbitrages, les priorités budgétaires ou encore l'orientation sportive de la fédération.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE ET APPROCHE PROACTIVE

Une difficulté à adapter les regroupements et les stages de spécialité et transversaux aux spécificités de tous les athlètes et de leurs cellules de performance.

La multiplicité des épreuves, des stratégies de préparation, des méthodes d'entrainement ou des profils des cellules de performance amène une faible capacité à proposer des projets singuliers et personnalisés.

Un manque d'anticipation dans l'organisation et la communication des regroupements et/ou des stages.

ÉLOIGNEMENT ENTRE FEDERATION ET CELLULES INDIVIDUELLES

Perte de proximité entre la structure fédérale et certaines cellules individuelles, malgré le lien avec les responsables de spécialités et du directeur de Haute Performance, les entretiens de début de saison et les dispositifs d'aide proposés par la FFA (Athlé Pro, contrat de performance individuel).

Ambiguïté du rôle du directeur de la performance durant cette olympiade : difficulté à ménager les fonctions de régulation et la proximité nécessaire avec les athlètes et entraineurs.

FRAGMENTATION DU SYSTEME D'ENCADREMENT

Multiplication des entraîneurs et cellules individuelles, entraînant un déficit de coordination, de transversalité et d'intelligence collective.

Faible collaboration entre entraîneurs, manque d'incitation au travail en commun et à la montée en compétences grâce à la formation continue, le compagnonnage ou le mentorat.

EFFETS PERVERS DU FINANCEMENT INDIVIDUALISE

Concentration excessive des moyens sur les contrats de performance des athlètes du cercle 1 et même 2, au détriment de la dynamique collective (équipe de France, stages fédéraux).

Essor des stages personnalisés, souvent sans cadre médical ou paramédical, avec une émulation réduite et sans apport de l'optimisation de la performance.

MANQUE DE CHALLENGE ET DE RIGUEUR DANS L'ANALYSE DES PROJETS SPORTIFS

Faible capacité à évaluer sans concession les situations d'entraînement et à faire évoluer les projets vers des environnements performants malgré l'utilisation de la méthode ORfèvre.

Tendance à viser les gains marginaux sans s'assurer d'abord de la présence des fondamentaux de la performance.

POSITIONNEMENT AFFAIBLI DE L'EXPERTISE FEDERALE

Difficulté à imposer l'expertise fédérale comme référente dans les domaines technique et médical.

Déficit de reconnaissance et de confiance mutuelle entre acteurs fédéraux et cellules de performance individuelle.

PROBLEMATIQUE DU DOUBLE STATUT DES CTS

Certains CTS se trouvent en double fonction (ex. : responsable national de spécialité et entraîneur), ce qui engendre une surcharge de travail, pouvant nuire à l'efficience de leurs missions prioritaires et engendrer une confusion des rôles entre pilotage et terrain, compromettant l'objectivité et la posture professionnelle.

STABILITE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES ATHLETES

Visibilité limitée et incertitude sur les parcours professionnels, notamment dans le contexte de l'athlétisme professionnel.

Inégalités d'accès aux dispositifs d'accompagnement professionnel.

PREVENTION ET GESTION DES BLESSURES

Trop nombreuses failles dans la prise en charge des blessures sur les sites individuels d'entrainement.

Trop de blessures durant les phases clés de préparation et notamment dans la phase de préparation terminale.

Manque d'intégration de la prévention dans l'entraînement quotidien (routines prophylaxiques) et absence de protocoles consolidés dans les contextes médicaux et paramédicaux.

APPROCHE ENCORE INCOMPLETE DE LA DIMENSION MENTALE DE LA PERFORMANCE

Le constat des Jeux Olympiques de Paris pointe la dimension mentale dans toutes les disciplines. Elle est souvent l'élément qui fait basculer la performance dans un sens ou un autre le jour J. Pourtant, elle est insuffisamment ou de façon incomplète ou même parfois très mal investie par les athlètes et leurs staffs.

REMISE EN QUESTION DU MODELE D'ENTRAINEMENT

L'émergence de performances notables d'athlètes expatriés interroge la pertinence de la méthodologie d'entraînement "à la française".

Un besoin de réévaluation des approches, des méthodologies, des cycles et des outils de préparation semble se dessiner pour rester compétitif à l'international.

RELEGATION DU SUIVI DES JEUNES

Même si une attention particulière a été portée au secteur avenir, les moyens restent majoritairement orientés vers la haute performance senior, surtout lors d'une année olympique, au détriment du suivi longitudinal des jeunes talents.

CONTRAINTES BUDGETAIRES ET ARBITRAGES DEFAVORABLES A LA PERFORMANCE

Les choix budgétaires, contraints, ont parfois mené à des décisions peu compatibles avec les exigences de la haute performance :

- Composition réduite des équipes techniques en grands championnats.
- Absence de moyens sur des besoins jugés « non coûteux, mais essentiels » pour l'atteinte du niveau de performance attendu.
- De l'investissement stratégique et financier dans les catégories de formation.

Cette tendance pourrait à terme affaiblir une base solide indispensable à une élite durable.

ACQUIS A CONSOLIDER ET LEVIERS DE DEVELOPPEMENT

CIBLAGE DES ATHLETES : MANQUE D'AGILITE ET COMPLEXITE DES DISPOSITIFS

Lors de l'Olympiade 2021-2024, un travail conséquent a été mené pour identifier les sportifs à fort potentiel à travers des critères objectifs et sportifs stables, permettant de structurer les cercles de performance. Cette logique de ciblage s'est appuyée sur une approche fédérale cohérente, fondée sur la performance avérée ou potentielle. Néanmoins, ce cadre s'est révélé trop rigide, ne permettant ni l'intégration souple d'athlètes émergents ni la sortie rapide de profils dont le niveau ne correspondait plus aux attendus d'une cellule haute performance orientée vers la médaille.

Par ailleurs, le dispositif a souffert d'un manque d'harmonisation entre les différentes listes existantes : liste ANS, liste fédérale, listes ministérielles, et dispositif Athlé Pro. Cette superposition a créé une certaine confusion pour l'ensemble des acteurs, nécessitant une clarification et une convergence des différents dispositifs.

RENFORCEMENT DE L'ESPRIT "ÉQUIPE DE FRANCE"

Besoin de continuité dans l'organisation des stages collectifs où la mutualisation des ressources d'optimisation de la performance (médecine, technologie, accompagnement), l'émulation et le partage d'expériences sont des vecteurs de performance.

Besoin d'anticipation pour une meilleure synchronisation des calendriers individuels avec ceux des regroupements fédéraux.

CREATION DE LA CELLULE D'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

Développement structuré d'une cellule dédiée aux satellites de la performance depuis septembre 2022. Investissement selon plusieurs axes : nutrition, préparation mentale, analyse des datas et protocole de préparation et de récupération.

Cet Outil fédérateur et transversal est à approfondir dans son déploiement et sa diffusion au sein des cellules individuelles les plus performantes.

SOUTIEN SOCIOPROFESSIONNEL DES ATHLETES

Mise en œuvre de dispositifs emploi (CIP, CAE, aides ANS) ayant facilité la stabilisation des situations des athlètes.

Instauration d'un plancher de revenus pour les athlètes du cercle 1 FFA (40 000€) et les qualifiés olympiques (15 000€), bien que les versements de ces "aides sociales" aient pu être tardifs et souvent à la veille des Jeux Olympiques, à cause des performances tardives.

PERFORMANCES DES COLLECTIFS EN COMPETITION

Résultats remarquables des relais français aux Jeux Olympiques, tous finalistes.

Nécessité d'articuler plus finement les projets individuels et collectifs, dans une logique de réciprocité et de co-développement.

STRUCTURATION DU PARCOURS DE LA PERFORMANCE

Rationalisation des structures fédérales (Pôles Espoirs et France), avec une volonté affirmée d'optimisation.

Besoin de renforcer les moyens humains, financiers et l'ouverture de ces structures aux cellules individuelles, pour en faire de véritables plateformes d'accueil.

METHODOLOGIE DE DEBRIEFING ET EVALUATION DES PERFORMANCES

Diffusion des méthodes de retour d'expérience, notamment via la méthode ORfèvre, permettant une lecture à chaud et à froid des contextes d'entraînement et de performance.

Outil à pérenniser et systématiser pour améliorer l'analyse des dynamiques individuelles.

SYNTHESE ANALYTIQUE – BILAN PPF 2022–2025

INTRODUCTION

Le Projet de Performance Fédéral (PPF) 2022–2025 a été conçu comme un outil stratégique au service de la Direction Technique Nationale (DTN), dans le contexte exigeant de la préparation des Jeux Olympiques de Paris 2024. Bien qu'initialement imposé par le ministère des Sports et l'Agence Nationale du Sport (ANS), ce cadre a été transformé en une véritable feuille de route orientée vers l'excellence sportive. Il repose sur des valeurs fondamentales – exigence, rigueur, simplicité et ambition – qui irriguent à la fois l'encadrement technique et l'accompagnement des athlètes sur l'ensemble du territoire [Doc1].

STRUCTURATION ET PHILOSOPHIE DU PPF

Le PPF s'est progressivement structuré autour de deux étapes majeures. La première, réalisée en 2023, a consisté à réorganiser les Pôles France avec une nouvelle cartographie et une redéfinition des cahiers des charges. En 2024, ce sont les Pôles Espoirs qui ont fait l'objet d'une refonte, intégrant des critères adaptés à la densité disciplinaire régionale. Cette approche graduelle a favorisé une appropriation progressive du nouveau modèle fédéral, même si le recul manque encore pour en tirer une évaluation complète [Doc1].

La stratégie poursuivie vise une meilleure lisibilité du parcours vers le haut niveau, tout en anticipant les enjeux à deux olympiades, notamment en posant les jalons de la génération 2028–2032.

ACCOMPAGNEMENT DES ATHLETES : VERS UNE APPROCHE PLUS HUMAINE ET STRATEGIQUE

L'un des axes majeurs du PPF réside dans la refonte du suivi des athlètes, désormais fondé sur une organisation en cercles concentriques. Cette logique permet de hiérarchiser les moyens humains et financiers en fonction du niveau de performance et des besoins spécifiques de chaque sportif. La remise en place des « accompagnateurs de performance », chargés de renouer un lien humain fort avec les athlètes, constitue une mesure significative. Ce lien direct permet d'ajuster plus finement les suivis médicaux, socio-professionnels et techniques, tout en renforçant la confiance entre la fédération et ses talents [Doc1].

En parallèle, le dispositif « Athlé Pro » garantit un socle de sécurité sociale et financière pour les meilleurs athlètes, indépendamment de leurs revenus issus de sponsors, tandis que les contrats de performance individuels sont recentrés sur les frais réels liés à leur préparation sportive, avec la possibilité d'un soutien complémentaire en fonction de la situation sociale. Cette approche, saluée par l'ANS, marque un tournant dans la gestion des aides, plus équitable et rationnelle [Doc1].

PROFESSIONNALISATION DES ENTRAINEURS ET DYNAMIQUE COLLECTIVE

La professionnalisation de l'encadrement représente une autre priorité du PPF. Les entraîneurs, qu'ils soient en poste dans les pôles ou accompagnateurs individuels, sont désormais impliqués

contractuellement. Leur participation aux échanges au sein de l'Équipe Technique Nationale (ETN), à la formation continue et à l'encadrement des stages devient une condition à l'accès aux soutiens financiers.

Dans le même esprit, la logique de spécialisation : je ne pense pas si ce soit le bon terme est encouragée par des réunions régulières entre entraîneurs de chaque famille d'épreuves. Ces espaces d'échange, où l'intelligence collective est mobilisée, doivent favoriser une plus grande ouverture méthodologique, notamment en s'inspirant des pratiques internationales. Ce décloisonnement vise à renforcer la qualité de l'encadrement et à faire émerger de nouvelles pratiques d'entraînement adaptées aux standards du haut niveau mondial. Encore balbutiant dans l'abord immédiat des Jeux Olympiques de Paris, cette volonté de mobilisation de l'intelligence collective doit nécessairement renforcée du fait de l'émergence de cellules individuelles de performance de plus en plus nombreuses. [Doc1].

OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE ET SOUTIEN SCIENTIFIQUE

Le déploiement d'une cellule d'optimisation de la performance constitue un pilier du dispositif. Celle-ci rassemble des expertises pluridisciplinaires – allant de la biomécanique à la nutrition, en passant par la préparation mentale, la veille concurrentielle, l'analyse statistique et l'intelligence artificielle – dans le but de créer un accompagnement à 360°.

Ce soutien, encore à renforcer selon les retours des acteurs interrogés après les JO de Paris, a déjà permis de structurer les interventions scientifiques et de rapprocher les analyses du terrain. L'objectif est de systématiser cet accompagnement pour tous les athlètes à fort potentiel, en intégrant des outils innovants comme le suivi de charge d'entraînement, la visualisation de données ou encore l'analyse technique temps réel [Doc1][Doc2].

RETOURS D'EXPERIENCE : ENSEIGNEMENTS DES JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024

Les entretiens réalisés via notamment la méthode ORfévre, auprès d'athlètes, d'entraîneurs et de référents, responsables de spécialités ont mis en lumière plusieurs compétences clefs nécessaires pour réussir lors des Jeux. Les capacités à rester concentré et relâché, à atteindre son pic de forme au bon moment, et à gérer la pression dans un contexte médiatisé ont été identifiées comme décisives. Par ailleurs, la gestion tactique des courses, notamment dans le demi-fond, s'est avérée essentielle pour sécuriser l'accès aux finales [Doc2]. Un travail spécifique a ainsi pu être mené autour de ces thématiques identifiées en préparation de l'échéance olympique.

Cependant, plusieurs limites structurelles ont émergé. L'accompagnement fédéral, bien que globalement présent, a parfois été perçu comme dilué dans une multiplicité de cellules techniques peu coordonnées. Ce manque de lisibilité, conjugué parfois à une défiance entre la fédération et les environnements individuels des athlètes, a fragilisé l'efficacité du dispositif. De même, malgré une implication conséquente dans ces domaines, la gestion des blessures et la précarité socio-professionnelle de certains athlètes ont été signalées comme des points critiques à corriger [Doc2].

LA FILIERE JEUNE : PREPARER DEUX OLYMPIADES A L'AVANCE

La réforme du secteur « Avenir » marque une volonté claire de structurer une filière de détection et de développement sur le temps long. L'accompagnement individualisé des jeunes à fort potentiel, l'imbrication des dispositifs Horizon, Potentiel et Ambition, ainsi que la relance des matchs internationaux U23, visent à nourrir durablement les collectifs seniors [Doc1].

Un accent particulier est mis sur les outils de détection, avec un recours accru aux critères physiologiques, pubertaires et mentaux pour identifier les profils atypiques ou précoces. Ce recentrage nécessite une meilleure coordination entre les clubs, les ligues et les structures nationales pour éviter les ruptures de parcours et favoriser la continuité [Doc1].

APPORTS DU RAPPORT DE L'IGESR

L'un des apports majeurs au bilan du PPF 2022–2025 réside dans l'analyse conduite par l'IGESR dont les observations ont été versées au dossier au second semestre 2024. Ce rapport constitue une évaluation indépendante de la politique fédérale de haut niveau, et a été exploité par la DTN pour réajuster certaines orientations stratégiques.

Parmi les constats saillants figure une mise en garde contre la complexité excessive des dispositifs en place. Le rapport souligne que, malgré la volonté affichée de simplification, certaines procédures restent opaques, notamment en ce qui concerne l'accès aux aides ou la lisibilité du parcours de performance. Elle appelle à une clarification des critères d'accès aux listes ministérielles et à une meilleure articulation entre les grilles de performance, les places en compétitions de référence et les cas dits « forcés » [Doc3].

Il pointe également une efficacité discutable des demandes de cas forcés, qui permettent temporairement de maintenir certains athlètes sur les listes de haut niveau malgré l'absence de performances correspondantes. En 2023, seulement 36 % de ces demandes ont été suivies d'effets concrets, ce qui questionne la pertinence du dispositif tel qu'il est actuellement conçu [Doc3].

Sur un plan plus structurel, le rapport préconise le renforcement de l'analyse des dynamiques de progression des athlètes. Actuellement, les modèles appliqués reposent sur des moyennes standardisées, qui ne prennent pas en compte les spécificités individuelles ou l'historique de performance. Il recommande de développer des outils d'aide à la décision plus fins, capables de modéliser différentes trajectoires selon les profils et les contextes d'entraînement [Doc3].

Enfin, la question du critère d'âge pour la liste « Relève » fait également débat. Si le rapport préconise la logique de réduction du nombre d'athlètes listés, elle alerte néanmoins sur les effets contre-productifs que pourrait avoir la réintroduction d'une limite d'âge stricte. Nombre d'athlètes encore performants au niveau international après 25 ans risqueraient en effet d'être écartés de dispositifs essentiels, ce qui compromettrait leur préparation olympique [Doc3].

En conclusion, les recommandations du ministère viennent renforcer une dynamique d'amélioration continue au sein de la fédération. Elles doivent être intégrées de manière stratégique dans le futur PPF, à travers une gouvernance plus lisible, des outils de pilotage affinés, et une prise en compte plus précise des réalités de terrain.

CONCLUSION

Le bilan du PPF 2022–2025 confirme les avancées notables de la fédération en matière de structuration, de professionnalisation et d'optimisation de la performance. Toutefois, les Jeux de Paris ont mis en lumière certaines fragilités qu'il convient d'adresser dans la perspective de Los Angeles 2028. L'enjeu des prochaines années sera de consolider la confiance mutuelle entre tous les acteurs du système, d'assurer la cohérence des parcours, et de renforcer encore l'excellence opérationnelle pour convertir les potentiels en podiums.

Références

- [Doc1] : *Bilan PPF 2022–2025*, FFA – Direction Technique Nationale
- [Doc2] : *Diaporama de restitution – Bilan Athlétisme JO Paris 2024*, 15 novembre 2024
- [Doc3] : *Exploitation du rapport des IG VF.docx*, Inspection Générale Jeunesse et Sports

PROGRAMME 2028

Soutenir une dynamique de performance immédiate amorcée à Rome et à Paris en 2024, et approcher le record de médailles et de finalistes olympiques de l'équipe de France aux JO de Los Angeles 2028.

Cette première partie du document est entièrement dédiée à la préparation du cycle olympique menant aux Jeux Olympiques de Los Angeles 2028.

L'objectif principal de ce programme est d'accompagner de manière proximale les cellules individuelles de performance et les collectifs relais à fort potentiel, identifiés comme finalistes ou médaillables à Los Angeles. Ce soutien s'appuie sur un encadrement expertisé, permettant d'optimiser tous les facteurs clés de la performance : communs, spécifiques et individuels. Il s'agit de mettre en œuvre les leviers nécessaires à la montée en puissance de chaque athlète, afin de renforcer durablement leur capacité à performer le jour J.

La FFA entend se positionner comme un partenaire fort du projet de chaque athlète identifié. Elle agit comme une ressource stratégique, mobilisable à tout moment pour challenger les choix, innover dans les approches, proposer des expertises, créer des dynamiques collectives, sécuriser les parcours et accompagner les projets sportifs. Ce positionnement implique l'ensemble de ses acteurs – encadrement fédéral, experts, élus, techniciens. L'enjeu fondamental de ce programme est de favoriser une efficience maximale et une synergie cohérente entre tous les acteurs du système. En mobilisant collectivement ses ressources, la FFA affirme sa volonté de placer l'ensemble de ses composantes au service de la performance, avec une approche intégrée, concertée et résolument tournée vers l'excellence.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la FFA fait le choix d'une transition vers une culture de la performance orientée vers la victoire en s'appuyant sur la professionnalisation des athlètes et des entraîneurs et le suivi rigoureux de la santé physique et mentale de ses acteurs, paramètres essentiels à la réussite des Jeux Olympiques.

PRIORISER LES ATHLETES ET LES COLLECTIFS A POTENTIEL DE MEDAILLES

Dans une volonté de rationalisation et d'optimisation des ressources, le suivi et l'accompagnement des athlètes de Haute Performance décrit au sein du nouveau PPF recentre ses priorités sur les athlètes et collectifs présentant un fort potentiel de médaille pour les Jeux Olympiques. Ainsi, la FFA structure le suivi de ses athlètes autour de plusieurs groupes prioritaires, homogénéisés avec ceux de l'ANS.

IDENTIFIER ET ACCOMPAGNER LES ATHLETES CIBLES

Le suivi individualisé des athlètes et des collectifs est assuré de façon régulière et proximale, quelle que soit la structure d'entraînement (club, pôle, outre-mer et à l'étranger) par le Directeur de la Haute Performance, Il concerne :

- Un premier groupe d'athlètes restreint proposé par l'ANS, composé dans un premier temps des athlètes ayant terminé dans le Top 4 aux Jeux Olympiques de Paris 2024.
- Un deuxième groupe cible à fort potentiel de médaille à horizon 2028, constitué d'athlètes au niveau mondial avéré. Ce groupe est identifié par la FFA et validé par l'ANS.
- Un troisième groupe cible, déterminé par la FFA qui vient compléter le dispositif ANS, avec un soutien fédéral affirmé envers des athlètes au fort potentiel finaliste à LA 2028.

Ces groupes de suivi sont constitués à l'issue de chaque saison selon des critères sportifs objectifs (présentés en annexe).

Afin de permettre le suivi le plus adaptatif et réactif possible, une intégration en cours de saison reste néanmoins possible en cas de performances notables réalisées par un athlète ou un collectif.

Ces listes pourront être complétées après concertation et avis d'une commission interne fédérale composée notamment du DTN, du DHP et de la Vice-présidente en charge du haut niveau). Pour ce qui est des identifications validées par l'ANS, une demande argumentée devra être soumise à son acceptation.

Au-delà des athlètes prioritaires, il sera porté une attention aux sportifs membres des collectifs équipes de France ou susceptibles d'y figurer au travers de stages disciplinaires intégrés au suivi de spécialités. Ils pourront ainsi bénéficier d'un suivi et des prestations complémentaires mis en place lors de ces regroupements.

FIXER LE CADRE DE L'ENGAGEMENT RECIPROQUE

Toutes les cellules individuelles de performance intégrées dans ces dispositifs seront accompagnées par la FFA sur les plans financiers ou de préparation sportive. En contrepartie, une convention d'engagement réciproque est établie entre l'athlète et la fédération afin de formaliser les engagements mutuels en lien avec le plan d'action personnalisé. Fondée sur le dialogue et les accords convenus, elle garantit un cadre structurant, évolutif et adapté au projet de performance de l'athlète.

Cette convention définira notamment Les facteurs clés de la performance, les objectifs individuels et le plan d'action comprenant la contribution fédérale.

PERENNISER LE SUIVI SUR L'OLYMPIADE

Pour apporter de la stabilité et de la sérénité dans le suivi et le projet sportif, la cellule individuelle de performance est par principe identifiée puis maintenue dans le groupe cible durant toute l'olympiade 2025-2028.

Toutefois, en cas de décision contraire de la part de l'ANS, ou si les engagements prévus dans la convention d'engagement réciproque ne sont pas respectés de manière manifeste par la cellule individuelle de performance, la commission pourra réévaluer la situation de l'athlète et envisager une sortie du dispositif.

ACCENTUER LA STRATEGIE RELAIS

La FFA affirme une volonté forte de valoriser ses collectifs relais, régulièrement finalistes lors des grands championnats internationaux, en développant un véritable projet de performance spécifique à chacun.

Dans ce cadre, les collectifs relais bénéficient d'un suivi spécifique. Ce projet vise à concilier les objectifs de progression individuelle avec la performance collective, dans une dynamique de haut niveau partagée.

En concertation avec l'ANS, les membres principaux des collectifs sont identifiés et suivis dans le cadre des groupes de suivis prioritaires. À ce noyau principal peuvent s'ajouter d'autres relayeurs identifiés comme potentiels par la FFA.

ACCOMPAGNER DURABLEMENT NOS ATHLETES D'EXCEPTION" EN ACTIVITE

Ce groupe spécifique est constitué des athlètes ayant obtenu au moins une médaille mondiale ou olympique en catégorie senior (plein air). Ils sont suivis et accompagnés individuellement par la FFA de manière particulière, avec pour objectifs de suivre la continuité de leur projet sportif et extra-sportif et faciliter leur implication dans l'accompagnement des générations suivantes.

ACCOMPAGNER DE FAÇON INDIVIDUELLE ET PROXIMALE LES ATHLETES CIBLES

Sous la responsabilité du directeur de la Haute Performance de la FFA, les athlètes ciblés seront au centre d'un accompagnement, individualisé et de proximité. La FFA se positionne comme un acteur ressource et un garde-fou aux côtés des entraîneurs. Elle facilite la mise en œuvre concrète des projets de performance tout en restant disponible dans les moments de doute ou d'isolement que certains peuvent traverser. Cet accompagnement vise à renforcer leur engagement, à maintenir la lucidité et à assurer une présence constante, essentielle à la réussite des athlètes.

DEFINIR LES FACTEURS CLES DE LA PERFORMANCE

Par l'intelligence collective, la FFA définit les facteurs clés de la performance communs à toutes les disciplines et spécifiques à chacune sur les plans structurel, technique, et satellite (préparation mentale, récupération, nutrition…). Ces référentiels servent de fondamentaux du projet de performance de l'athlète pour consolider ses capacités à performer.

AVOIR UNE POSTURE EXIGEANTE ET PROACTIVE DE L'ACCOMPAGNATEUR

L'efficacité de ces accompagnements repose sur la posture adoptée par les accompagnateurs de la performance identifiés : active sans être directive, exigeante sans être rigide. L'accompagnateur écoute, propose, veille, challenge sans imposer, et s'intègre pleinement dans le projet de l'athlète. Il stimule l'innovation, aide à prioriser les besoins en s'appuyant sur l'expertise fédérale.

STRUCTURER LES PROJETS DE LA PERFORMANCE PAR LA METHODE ORFEVRE

Chaque accompagnement s'appuie sur un diagnostic approfondi structuré par la méthode ORfèvre, permettant de manière objective d'identifier les facteurs clés de la performance communs, spécifiques et individuels. Un plan d'action individualisé est ensuite coconstruit, suivi de manière rigoureuse et ajusté si nécessaire par l'ensemble des acteurs.

METTRE EN PLACE UN OUTIL DE SUIVI INDIVIDUEL TRANSVERSAL

Pour renforcer l'efficience du suivi du projet sportif, un outil numérique fédéral sera mis en place pour faciliter le pilotage du plan d'action, la traçabilité, le dialogue entre intervenants et la compréhension globale du projet sportif.

Cet outil favorisera également le suivi des athlètes lors des compétitions, permettant d'évaluer dans la durée leurs expériences internationales : résultats, attitudes en compétition, gestion des enjeux, dynamique de progression afin d'enrichir les réflexions individuelles tout au long de sa carrière et plus largement affiner les dispositifs fédéraux

FACILITER L'ACCUEIL DANS LES POLES FRANCE : POLES RESSOURCES.

En complément du suivi de proximité auprès des athlètes, la FFA ouvre l'accès aux Pôles France, comme lieux d'appui identifiés pour les athlètes ciblés et leur entraîneur. Ces espaces offrent un accès privilégié à des compétences expertes et à des ressources d'accompagnement de la performance, permettant de répondre à des besoins spécifiques, tant techniques que structurels. Cette ouverture renforce l'ancrage d'une culture du partage et de l'excellence.

ACCOMPAGNER LA CARRIERE SPORTIVE

L'accompagnement de la carrière sportive doit également prendre en compte la formation, le développement personnel et la préparation à l'après-carrière. Des modules de media training, de sensibilisation juridique, comptable (droits, contrats, image) mais aussi autour de la prévention du dopage sont proposés pour renforcer l'autonomie de l'athlète. L'éthique et l'intégrité sportive y occupent une place centrale, garantissant une pratique responsable et durable du haut niveau.

ACCOMPAGNER L'ATHLETE EN CAS DE CHANGEMENT D'ENTRAINEUR

En cas de rupture dans la relation entraîneur-athlète, la cellule d'accompagnement, pilotée par le directeur de la Haute Performance, assure la continuité du projet sportif. Elle analyse la situation de l'athlète, écoute ses intentions et identifie les options adaptées. Sous l'impulsion de l'athlète, la FFA conforte son choix ou objective d'autres alternatives. Par la suite, la FFA veille à l'adéquation concrète aux attentes et aux besoins de l'athlète pour un projet de performance abouti et cohérent.

RENFORCER LE LIEN, LA COLLABORATION ET L'EFFICIENCE DES ACTEURS DU SYSTEME

L'efficacité collective dans le haut niveau repose sur la capacité des acteurs à coopérer dans un cadre lisible, cohérent et fondé sur la confiance. Pour répondre aux enjeux croissants de performance dans la concurrence internationale, il est essentiel de développer une culture partagée, de fluidifier les échanges entre tous les acteurs, et de reconnaître pleinement la

diversité des intervenants qui contribuent, chacun à leur niveau, à la réussite des athlètes des équipes de France.

Au vu de la multiplication des cellules individuelles d'entrainement, il est essentiel de développer des systèmes de coopération efficients basés sur la mobilisation de l'intelligence collective afin de replacer la France sur l'échiquier international non seulement en termes de performances de ses athlètes, mais aussi au niveau de la reconnaissance de l'expertise de ses entraineurs.

DEVELOPPER UNE CULTURE PARTAGEE DE LA PERFORMANCE

L'objectif est d'instaurer des espaces d'échanges favorisant la réflexion, la confrontation constructive, la progression et une coordination régulière entre les entraîneurs, afin de renforcer le climat de haute performance au sein des Équipes Techniques Nationales (ETN) : entre sollicitations d'illustres entraineurs dans le but de s'enrichir de leur expérience, invitation de grands noms de l'athlétisme mondial ou participation à des colloques à l'étranger, l'objectif est d'ouvrir la culture française de l'entrainement à ce qu'il se fait de mieux au niveau mondial, sans oublier nos racines qui ont fait notre réussite passée, mais aussi actuelle.

Ces temps de partage permettront de promouvoir et diffuser des valeurs communes autour de l'exigence, de l'éthique et de la complémentarité des rôles.

DEVELOPPER L'INTELLIGENCE COLLECTIVE AU SEIN DES ETN

L'enjeu est d'intégrer pleinement, dans l'écosystème fédéral, les entraineurs des cellules individuelles de performance, quel que soit leur lieu d'évolution (clubs, pôles ou filières étrangères).

La mise en place de temps d'échanges sur des thématiques liées à l'entrainement devra encourager la collaboration active entre coachs de Haute Performance et experts fédéraux, afin de renforcer la cohérence du suivi technique et la qualité de l'accompagnement global.

Ces temps doivent créer les opportunités de s'enrichir des connaissances et compétences des entraineurs étrangers, source d'ouverture ou d'innovation, afin de faire évoluer positivement nos méthodes. Échanger sur les planifications et méthodologies d'entrainement, sur les innovations en termes de préparation ou sur les stratégies pour atteindre la Haute Performance doivent être certaines des nombreuses thématiques abordées lors de ces temps de brainstorming dans l'intérêt de nos équipes de France.

FAVORISER L'INTEGRATION DES ENTRAINEURS PERSONNELS DANS L'ETN

Afin d'accompagner au mieux les athlètes susceptibles de médailles lors des grands championnats, l'objectif est de permettre aux entraîneurs personnels issus des ETN d'être présents à leurs côtés, dans le respect des conditions statutaires et lorsque les contraintes administratives et logistiques le rendent possible. Cette intégration sera également conditionnée au respect des chartes des encadrants en compétition et à un engagement éthique et responsable dans l'intérêt de l'équipe de France et de l'ensemble de ses athlètes et cadres.

AMELIORER LA QUALITE DES ECHANGES ET IMPLIQUER DAVANTAGE L'ENSEMBLE DES ACTEURS FEDERAUX DANS LA PERFORMANCE

Il faudra poursuivre et intensifier les temps d'échanges et d'explications pédagogiques concernant les axes stratégiques de la Haute Performance afin non seulement d'en garantir la compréhension, mais aussi d'obtenir l'adhésion de tous les acteurs concernés.

Ce fonctionnement devra associer davantage les élus, les commissions d'athlètes et les entraîneurs personnels à l'ensemble des réflexions en lien avec la Haute Performance.

Dans la lignée de cette volonté d'implication et de partage, le siège de la fédération doit aussi être perçu comme « la maison de l'athlé », un lieu où les entraineurs et les athlètes peuvent venir échanger librement avec la DTN, les élus ou les salariés de manière formelle ou informelle, mais toujours dans un esprit d'ouverture et d'échanges.

MAINTENIR UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

Pour préserver une dynamique collective et renforcer la cohésion de l'équipe de France, il convient de maintenir des dispositifs collectifs, tels que les stages, les regroupements par spécialité ou les rassemblements en équipe de France. Ces moments partagés sont déterminants pour nourrir l'émulation, rompre l'isolement., favoriser les échanges entre athlètes, et renforcer l'esprit d'équipe, éléments clés dans la performance,

RENFORCER L'EXPERTISE FEDERALE AU SERVICE DES ACTEURS

La performance de haut niveau exige un environnement d'excellence, où athlètes et entraîneurs sont entourés de compétences expertes et complémentaires. La FFA souhaite franchir une nouvelle étape dans sa capacité à mieux les accompagner dans leur recherche de performance. Créée en septembre 2022, la cellule d'optimisation doit désormais être consolidée et déclinée à travers l'ensemble des déterminants de la performance.

CONSOLIDER ET MIEUX COORDONNER L'EXPERTISE FEDERALE

La FFA structure son dispositif pour garantir une expertise de haut niveau dans tous les domaines médicaux, techniques et périphériques à la performance. La stratégie repose sur la consolidation des ressources internes pour les missions stratégiques, mais aussi la mobilisation des ressources nationales disponibles : missions régionales de la performance, l'INSEP, laboratoires spécialisés, etc.

L'expertise ne réside pas dans la seule addition de compétences, mais dans la capacité à organiser, prioriser et articuler les interventions au service du projet de performance. Le rôle du pilotage fédéral est d'assurer la synergie des actions, en coordonnant les acteurs et en adaptant les ressources aux besoins réels des athlètes.

INSTAURER UNE DEMARCHE DE QUALITE DES ACTIONS MENEES

Instaurer une véritable démarche de qualité est indispensable pour garantir que chaque intervention contribue efficacement aux objectifs de performance. L'évaluation devient un

levier central : elle permet de mesurer l'impact des actions et des dispositifs, de prioriser les interventions essentielles, et d'ajuster les dispositifs en continu.

S'OUVRIR AUX RESSOURCES NATIONALES ET INTERNATIONALES

Au-delà de la richesse de ses ressources internes, la FFA doit faire preuve d'ouverture pour nourrir sa capacité d'innovation. Cela passe par des échanges avec d'autres disciplines sportives au niveau national, mais aussi par une véritable immersion dans des cultures d'entraînement internationales.

PRESERVER LA SANTE PHYSIQUE ET MENTALE DES ATHLETES : UN ENJEU PRIORITAIRE

La FFA place la santé physique et mentale des athlètes au cœur de ses priorités, avec une volonté affirmée de renforcer le suivi alliant la prévention et la performance.

UNE COORDINATION RENFORCEE POUR UN SUIVI LONGITUDINAL MAXIMISE

Avant toute chose, il est essentiel de s'assurer, pour chaque athlète ciblé, de la solidité des staffs médicaux locaux, de leur organisation et des moyens dont ils disposent. Une mise en relation opérationnelle entre les équipes médicales locales et l'équipe médicale fédérale devra être systématiquement engagée dans le but de prévenir les blessures, accompagner la santé des athlètes et sécuriser les périodes à risque.

UN SUIVI PROXIMAL DES BLESSURES ET DE LA REATHLETISATION

Le suivi rapproché des blessures sera poursuivi et renforcé en s'appuyant sur la collaboration des services médicaux locaux et fédéraux et un dispositif d'accompagnement à la réathlétisation.

DES DISPOSITIFS DE RECUPERATION ADAPTES

Il sera important de s'assurer que tous les athlètes des groupes cibles bénéficie d'un dispositif de récupération adapté, incluant des services de balnéothérapie, cryothérapie, des séances de massage et de kinésithérapie et un suivi régulier de l'état de récupération.

UNE ATTENTION CONSTANTE PORTEE A LA SANTE MENTALE DES ATHLETES ET DES ENTRAINEURS.

La référente fédérale dans la dimension mentale, en lien avec les intervenants personnalisés des athlètes, veillera à ce que chaque athlète soit suivi ou dispose d'un point de contact identifié en cas de difficulté.

Durant la phase de préparation terminale (entre les championnats de France et les échéances internationales), une vigilance particulière sera portée à l'état de forme et à la santé mentale des athlètes.

Une vigilance particulière sera portée durant les phases de blessure et en période de préparation sensible, afin de garantir un accompagnement adapté à une situation singulière de l'athlète.

UN PROFILAGE INDIVIDUALISE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE ET DE LA PREVENTION

La mise en place d'un profilage individualisé permettant de construire des routines personnalisées, orientées à la fois vers la performance, la prévention et la prophylaxie, sera impulsée. Ce travail sera conduit autour des experts de la préparation physique, en collaboration avec le service médical fédéral et les experts « en profilage » présents sur le territoire.

UN SUIVI BIOLOGIQUE ET NUTRITIONNEL INDIVIDUALISE

Un suivi biologique et nutritionnel régulier sera mis en place pour accompagner les athlètes dans la gestion de leur état de forme et de leur performance. On pourra ainsi surveiller les paramètres biologiques sensibles pour éventuellement adapter les stratégies nutritionnelles ou repérer d'éventuels déséquilibres ou carences.

UNE ATTENTION PORTEE A LA METHODOLOGIE ET A LA CHARGE D'ENTRAINEMENT

Il est essentiel de veiller à ce que la méthodologie d'entraînement individuelle de chaque athlète respecte l'ensemble des facteurs clés à la performance, dans un cadre bienveillant et constructif, permettant de corriger, si nécessaire, les axes de travail identifiés.

Au-delà de cette approche individuelle, une démarche nationale et fédérale structurée sera impulsée pour questionner plus largement la méthodologie française de l'entraînement, en cohérence avec une veille internationale active.

Cette double approche, à la fois individuelle et systémique, vise à garantir que les principes d'entraînement soient optimisés, sécurisés et évolutifs, en lien avec les standards de performance internationaux.

MISE EN PLACE D'UN ATHLETE MANAGEMENT SYSTEM (AMS) POUR LE SUIVI DE LA CHARGE DE TRAVAIL

À cette fin, un Athlète Management système (AMS) pourra être mis en place afin de mieux suivre la programmation de la charge de travail, identifiée comme le premier facteur de prévention. Il permettra de faciliter les suivis individuels grâce à un suivi régulier (monitoring, questionnaires…), une analyse des charges d'entrainement voire éventuellement un système d'alerte en cas d'indisponibilité à l'entrainement.

AMENER LES ATHLETES A GAGNER LE JOUR J

Dans la perspective des Jeux Olympiques de Los Angeles 2028, la gestion de la préparation terminale et du jour J constitue un enjeu stratégique. Cela implique une série de leviers complémentaires à activer dès maintenant :

PASSER D'UNE CULTURE DE LA QUALIFICATION A UNE CULTURE DE LA PERFORMANCE

La qualification ne doit plus être une finalité, mais une étape. L'ambition est claire : viser la victoire, la médaille, et tout au moins tenir son rang ou améliorer son classement initial lors du championnat. Cette ambition doit se construire dans les sélections, les entraînements et les dynamiques de groupe, avec des exigences alignées sur le haut niveau mondial.

PLANIFIER LE CALENDRIER AUTOUR DE L'OBJECTIF OLYMPIQUE

La construction du calendrier de compétition sera pilotée avec vigilance pour permettre à chaque athlète de focaliser sa montée en puissance sur l'événement majeur. Cela implique d'identifier des périodes de reconstruction nécessaires à la progression, et d'éviter la surcharge ou la dispersion due à des objectifs secondaires (saison hivernale, championnat d'Europe en amont des JO LA2028).

RENFORCER L'EXIGENCE PAR LA CONFRONTATION A L'ELITE, NATIONALE ET INTERNATIONALE

Les athlètes seront régulièrement confrontés à l'élite mondiale pour s'habituer aux exigences du très haut niveau. Il faudra pour cela faire perdurer et intensifier le travail partenarial avec les agents d'athlètes, mais aussi continuer à favoriser l'invitation des athlètes français dans les meetings internationaux organisés en France (ex : Meeting Diamond League de Paris).

En parallèle, une mise en concurrence entre les meilleurs Français sera organisée tout au long de l'année autour des stages nationaux, des coopérations entre entraineurs, et l'accueil d'athlètes étrangers. Cette double exposition favorisera l'émulation et préparera chacun à performer dans les conditions des grands championnats.

IDENTIFIER LA DIMENSION MENTALE COMME UN PILIER DE LA PERFORMANCE

La préparation mentale est un levier clé de la performance, à travailler tout au long de l'année. Cet accompagnement doit favoriser le développement des axes clés, tels que l'alignement personnel, l'initiative en compétition, la gestion de la pression et la pleine délivrance de son énergie. Un accompagnement individualisé est mis en place pour s'assurer de la prise en compte de cette dimension dans le projet. De plus, un dispositif spécifique pour les collectifs relais complète ce suivi pour favoriser la réussite du double objectif individuel et collectif.

ASSURER DES CONDITIONS OPTIMALES LORS DU STAGE TERMINAL

Le stage terminal constitue une phase clé de la préparation, pensé comme un temps fort d'ajustement et de montée en puissance avant l'échéance internationale majeure. Il offrira une acclimatation aux stress environnementaux, l'excellence sportive, avec des conditions d'entraînement adaptées, un encadrement pluridisciplinaire complet, et un climat propice à la concentration et à la cohésion. Ce moment privilégié permettra un travail collaboratif étroit pour affiner les protocoles individualisés et garantir une performance optimale le jour J. Une attention particulière sera également portée sur les entraineurs personnels pour favoriser la pleine intégration au sein de l'équipe de France.

DEVELOPPER UNE CULTURE DU DEBRIEFING

Au-delà du suivi annuel, et des points d'étape avec les athlètes et coachs durant la saison et la préparation terminale, des débriefings seront organisés lors des championnats majeurs.

Ces débriefings approfondis constituent un véritable outil de perfectionnement partagé entre l'athlète, son staff et les responsables de la performance. Des points d'étape réguliers seront organisés tout au long de la compétition afin d'accompagner l'athlète jusqu'à la finale. Cette démarche de retour d'expérience permettra également d'ajuster les stratégies, tant individuelles que collectives, en vue des prochaines échéances.

VEILLE DE L'ETAT DE FORME DU STAFF ET DES ENTRAINEURS

La performance du jour J ne dépend pas uniquement de l'athlète, mais aussi de la disponibilité et de la lucidité de ceux qui l'entourent. Veiller à l'état physique et mental du staff et des entraîneurs est essentiel pour garantir un accompagnement serein, réactif et pertinent. Une équipe en forme, stable et attentive, favorise les prises de décisions justes et le maintien d'un climat propice à la performance.

PROGRAMME 2032

Utiliser la dynamique des JO de PARIS et exploiter celle des JO de LOS ANGELES.

Consolider et soutenir la haute performance émergente, la progression des médaillés et des finalistes Jeunes et accompagner le parcours des « Hauts Potentiels Athlétiques ».

Le programme 2032 proposé dans ce chapitre, est destiné à prendre la suite de la stratégie du secteur "Avenir" développé durant l'olympiade précédente. Il a constitué un socle d'actions fortes qui a posé les bases d'un projet à horizon 2 voire 3 olympiades.

Les enseignements tirés des bilans de la période 2021-24 font apparaitre que des progrès sont encore à faire du point de vue du suivi des athlètes, du renouvellement des entraineurs et du fonctionnement de la détection. Cette dernière permettra d'alimenter le circuit du haut niveau ainsi que l'identification des athlètes à potentiel. Mais ce programme est avant tout destiné, bien au-delà des résultats produits au sein des équipes de France U18, U20 et U23 à l'instant T, à permettre à moyen terme d'améliorer les résultats des équipes de France sénior et de générer des médailles mondiales.

La FFA affiche l'ambition forte de conduire les athlètes émergents à potentiel vers une première sélection en catégorie senior dès la fin de cette olympiade, afin de disposer, à l'horizon 2032, de réelles chances de finales et de médailles. Il est évident que certains d'entre eux joueront déjà les premiers rôles à Los Angeles, mais l'objectif sera de leur permettre d'exprimer leur plein potentiel à Brisbane.

L'atteinte de cet objectif suppose une identification plus fine et plus large des talents, ainsi qu'une progression significative de ces jeunes athlètes, guidée par les repères définis dans les couloirs de performance. Pour cela, il faudra permettre de lever les freins, de développer une stratégie cohérente afin de faciliter et d'accompagner le parcours vers la haute performance.

Afin de baliser au mieux les 7 années qui nous séparent de Brisbane et qui conduiront nos jeunes talents à performer le jour J, un accompagnement collectif par génération, par spécialité ainsi qu'un accompagnement individuel plus singulier sont primordiaux.

L'accompagnement des entraineurs de ces athlètes ainsi que l'orientation vers des lieux de performances identifiés (pôles, clubs, cellules privées...) et adaptés aux différentes étapes sont nécessaires. La montée en compétence de l'ensemble des acteurs du système sera aussi capitale pour aider les athlètes à exprimer leur talent et développer les compétences nécessaires à la haute performance (techniques, physiques, mentales ainsi que l'ensemble des satellites de la performance : contexte, socio-pro, encadrement, prévention des blessures, etc....).

MIEUX IDENTIFIER LES SPORTIFS A POTENTIEL « AVENIR »

L'identification des athlètes et notamment notre capacité à déterminer le plus tôt et de la manière la plus fiable celles / ceux qui pourront être performant(e)s est une des clés de la réussite à venir. Elle permettra de baliser et de sécuriser les parcours en conséquence pour éviter au maximum les sorties anticipées et les mauvaises orientations. Cependant, attendu des spécificités de l'athlétisme et de la complexité de l'expression des qualités intrinsèques du jeune athlète, le système doit conserver sa capacité à intégrer les athlètes tout au long du parcours.

MAINTENIR LE SYSTEME D'IDENTIFICATION DES ATHLETES « AVENIR" ET COMMUNIQUER SUR LE DISPOSITIF

La mise en place des cercles concentriques de performance, initiée depuis 2 saisons, constitue une avancée dans la classification des athlètes, notamment pour les plus jeunes. L'objectif initial étant d'assurer justice et équité dans le traitement des athlètes à chaque niveau, comme sur le dispositif sénior. Les classifications sont utilisées sur une saison, conditionnées au niveau de performance réalisée ainsi qu'au résultat lors du championnat identifié comme référence dès la fin de saison. Le dispositif intègre également la possibilité pour certains niveaux d'identification de prendre en compte des potentiels et des parcours particuliers. L'accompagnement des collectifs relais "avenir" fera l'objet d'une attention particulière.

Il est primordial de maintenir une communication forte et une totale transparence autour de ce système de classement. Des documents d'informations sont transmis aux athlètes jeunes concernés et figurent sur le site fédéral afin de rendre l'information accessible à tous.

La logique de ciblage sera identique à celle du programme 2028 avec un premier groupe d'athlètes prioritaire proposé par la FFA et validé par l'ANS et un autre groupe d'athlète proches du premier groupe et spécifiquement ciblés par la FFA. Ces cibles seront réparties dans différents cercles.

FORMALISER ET SECURISER LES CRITERES D'ENTREE SUR L'ENSEMBLE DU PARCOURS

L'ensemble des critères et des règles pour figurer sur les cercles étaient jusque-là définis conjointement au sein de la direction technique nationale autour de niveau de performances, de classement mondial et de réussite au championnat de référence en lien avec la catégorie d'âge de l'athlète. À partir de cette saison, ces critères seront également discutés avec la commission interne fédérale à l'identique du programme 2028. Ils seront le plus stable possible, de même que les niveaux de suivis et d'accompagnement auxquels ils donnent droit pour les athlètes. Deux modalités seront précisées au travers de critères de droit et de critères d'éligibilité.

Une volonté de stabilité dans les critères sera également affichée, afin de permettre de tracer un parcours lisible pour les athlètes sur le chemin vers la haute performance.

SYSTEMATISER LA CONTRACTUALISATION

Depuis cette saison, l'appartenance au suivi « Avenir » est conditionnée à l'acceptation d'un cadre d'accompagnement (charte), destiné aux athlètes et à leurs entraineurs présentant les droits et les devoirs de l'entourage de l'athlète. Cette charte est destinée à garantir que l'investissement des moyens fédéraux dans l'accompagnement individuel soit efficient, pro-actif et basé sur un engagement mutuel. Elle pourra être revue sur le fond ou la forme au fil de l'olympiade, mais demeurera un engagement moral et informatif du cadre du suivi des athlètes des cercles avenir.

IDENTIFIER LES PROFILS ET LANCER LE SUIVI DES LA RENTREE DE SEPTEMBRE DE CHAQUE ANNEE

L'objectif est que le périmètre de ces groupes de suivi et les droits qu'ils ouvrent soient définis dès le début de la saison, dès l'automne de chaque année, même si l'analyse et l'application des critères nécessitent une phase de travail de plusieurs semaines à l'issue de la saison. Ainsi, le suivi individuel correspondant pourra commencer avant la saison en salle. Ainsi, il se déroulera de manière plus efficiente, échelonnée bien plus en amont des échéances internationales de l'été, des temps forts de l'orientation (scolaire ou universitaire) et des périodes clés de la saison sportive.

EVALUER CHAQUE ANNEE LE DISPOSITIF

Afin de fiabiliser les critères et le dispositif de suivi et d'accompagnement dans son ensemble, il apparait indispensable d'effectuer une évaluation rigoureuse sur la base d'indicateurs établis en lien avec les objectifs du programme 2032. Ces indicateurs seront déclinés à court, moyen, et long terme. Cette évaluation permettra de valider ou de modifier à la marge la cohérence de cette identification et d'en améliorer l'efficience.

Les modifications permettront d'affiner la stratégie et de démontrer à l'ensemble de nos partenaires institutionnels l'adaptabilité et la volonté d'optimisation dont nous faisons preuve dans l'accompagnement des jeunes à potentiel.

ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT JUSQU'A L'ACCESSION A LA HAUTE PERFORMANCE

À partir de critères d'identification définis en amont, l'accompagnement des jeunes athlètes dans leur parcours revêt une importance capitale : maintenir des temps de rencontre et d'orientation, former aux exigences de la haute performance, s'assurer du bon déroulement du plan de carrière, suivre l'état de santé de l'athlète, sa prophylaxie et de la validité du contexte d'entrainement. Le continuum de formation du jeune athlète doit préparer aux exigences de la haute performance et infuser la culture de la gagne et l'esprit bleu.

Qu'il soit individuel ou collectif et en adéquation avec les besoins des athlètes, ces accompagnements devront impliquer différents acteurs du secteur Avenir national, les structures de performance, mais aussi dans les territoires concernés.

LES ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS

Suivre les athlètes d'une génération, au titre du collectif est un élément fondamental d'accompagnement, puisqu'il permet de mettre en place un programme général de compétences et de savoir-faire à développer sur plusieurs années afin d'améliorer la compétitivité des athlètes. Ces dispositifs débutés dans les ligues auprès des plus jeunes, puis déclinés au niveau national à partir de la catégorie U16 et jusqu'à la catégorie senior sont destinés à créer un continuum dans le parcours.

Cette formation pluriannuelle intègre les aspects techniques, physiques, mentaux, les satellites de la perf et toutes les autres thématiques émergentes qui pourraient constituer l'écosystème de l'athlète haute performance.

Ces aspects permettent également de développer une appartenance forte au collectif, de créer l'émulation entre les générations et à développer l'esprit Bleu.

Les regroupements d'athlètes par catégorie sur un site unique pourront alterner avec des regroupements par spécialité selon une planification annuelle suffisamment anticipée.

Ces temps collectifs devront constituer une priorité pour les athlètes et leurs entraîneurs.

LES ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

En complément de l'accompagnement collectif, la mise en place d'un process d'accompagnement individuel régulier et uniformisé correspondant aux temps forts du parcours de l'athlète sera nécessaire.

Le suivi individuel sera évidemment plus resserré autour d'un nombre d'athlètes à potentiel.

Les interlocuteurs de chaque athlète identifié seront connus dès le début de saison, et ils accompagneront certains athlètes et leur cellule proche dans leur réflexion, leur orientation, leur motivation et leur suivi sportif. La déclinaison de la méthode ORfèvre permettra d'uniformiser les modalités de suivi et de préparer les jeunes athlètes à formaliser leur projet, à réaliser un débriefing construit et à s'habituer à être challengé.

Les compétences des athlètes haute performance actuels ou passés pourront également être mobilisées dans l'accompagnement des jeunes à potentiel dans une logique de transmission, de partage d'expérience ou de mentorat.

LA PLACE DU SUIVI DE SPECIALITE, DU SUIVI DES STRUCTURES ET DE L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

En complément d'un accompagnement formalisé autour de programmes, il conviendra de suivre également la cellule d'entrainement de chacun des athlètes identifiés afin de garder le contact, la capacité de challenger et d'optimiser l'aspect sportif. Le pôle ressource de discipline fera valoir son expertise technique pour accompagner le bon déroulement de la saison. Dans ce cadre, la cellule d'expertise et d'optimisation de la performance pourra être mobilisée pour les athlètes à potentiel avenir, au sein des structures ou lors des stages et regroupements.

LES AIDES AUX ATHLETES

Il conviendra de maintenir pour les jeunes athlètes des aides (financières, accompagnement, soutien…) destinées à mener à bien leur projet sportif. Celles-ci dépendront de l'identification des athlètes, de leur âge, de leurs besoins et pourront aller d'un contrat professionnel pour les plus proches du niveau international sénior jusqu'à des aides ponctuelles en fonctions de possibilités fédérales.

Les missions régionales de la performance (MRP) constituent également un pilier fort de l'accompagnement des jeunes athlètes identifiés sur le plan territorial. Ils pourront mobiliser des fonds autour des projets individuels des athlètes dans le cadre de la stratégie portée par l'Agence Nationale du Sport (ANS).

INSCRIRE LE PROJET DE PERFORMANCE DES ATHLETES DANS UN PARCOURS ADAPTE

La diversité des parcours conduisant à la haute performance en athlétisme est tout à fait singulière. L'athlétisme étant un sport individuel et universel, un athlète peut être formé quasiment partout sur le territoire national et en dehors de nos frontières. Cependant la responsabilité fédérale comme délégataire du suivi du haut niveau et de la haute performance est de proposer un parcours performant de formation sportive.

Celui-ci devra être adapté et propre à chaque athlète, mais garantir une formation en adéquation avec le niveau recherché, l'âge, la spécialité de l'athlète et surtout respecter un certain nombre de critères.

Le présent document propose une « filière » composée de structures et de centres de performance reconnus, garantissant les conditions optimales de réussite sportive pour les jeunes athlètes.

IDENTIFIER ET FORMALISER LES PARCOURS, LES STRUCTURES ET LES CENTRES DE PERFORMANCE. ACCOMPAGNER LES ATHLETES A OPTIMISER LEUR POTENTIEL DANS UN CADRE ADAPTE

Après un travail de fond réaliser lors de l'olympiade 21-24 autour du redéploiement des structures Pôles Espoir et France, il convient d'aller plus loin dans l'identification de ses dernières. Le PPF 2025-2029 reprendra annuellement la cartographie des pôles identifiés, labellisés annuellement par l'intermédiaire d'un cahier des charges précis, mais il donnera aussi la possibilité d'intégrer des structures plus individuelles qui pourraient être supportées par des acteurs nouveaux : clubs, groupes privés, voire établis à l'étranger (exemple NCAA). Cette nouvelle opportunité permettra de reconnaître, par l'intermédiaire de cahiers des charges équivalents à ceux des structures, les acteurs de qualité en capacité d'accueillir un ou des athlètes à potentiel, soit en formation, soit en perfectionnement, soit dans une optique de haute performance.

La stratégie fédérale consiste à développer une communication large afin de montrer l'attractivité des structures en les rapprochant des exigences du parcours de haute performance.

Lors de tous les accompagnements individuels et collectifs destinés aux jeunes athlètes à potentiel, une place importante sera accordée à la présentation des parcours performants.

Chaque athlète identifié sera accompagné et orienté dans ses choix par les accompagnateurs du programme 32 afin de prendre les meilleures décisions en lien avec ses ambitions et son potentiel. Il s'agira de donner aux sportifs tous les éléments devant leur permettre de faire des choix réfléchis et adaptés.

ACCOMPAGNER LES STRUCTURES ET CENTRES DE PERFORMANCE DANS LEUR MONTEE EN EFFICIENCE

Ces structures identifiées et accompagnées auront pour objectif d'améliorer leurs prestations pour permettre la montée en compétences des acteurs (athlètes, entraîneurs, staff, etc....). Au-delà de ces structures, une attention particulière sera portée à l'accompagnement des structures "Hors PPF" ayant un potentiel et un intérêt reconnu dans le déploiement du PPF notamment celles accueillant des athlètes identifiés. L'objectif est de participer à leur mise à niveau et d'ainsi favoriser leur accession à une labellisation PPF.

L'objectif étant de proposer une réponse adaptée aux besoins de formation sportive de nos meilleurs jeunes athlètes, dans l'ensemble des spécialités et répondant aux besoins des territoires.

FACILITER LES MOUVEMENTS ENTRE LES STRUCTURES

La fluidité du parcours des athlètes ne peut être réelle que dans la mesure où les athlètes ont la capacité à pouvoir passer d'une structure à l'autre en fonction des nœuds d'orientation, de leur niveau sportif, mais surtout de leurs besoins. Cette fluidité doit être garantie par les différents acteurs et est intégrée dans les cahiers des charges de reconnaissance et de labellisation des structures. Les responsables de structures (pôles, clubs ou cellule particulière...)

devront évidemment s'engager par le biais du cahier des charges à orienter le parcours de l'athlète dans l'intérêt de celui-ci. Chaque structure devra être reconnue pour les objectifs qui lui sont fixés et sa place dans la filière de performance et non pour ses résultats bruts (exemple : amener les athlètes d'un niveau A à un niveau B et sa capacité à orienter les athlètes vers d'autres centres de performance sur une période donnée).

Ces phases de choix et d'orientation devront bien sûr tenir compte du triple projet de l'athlète : contexte sportif, mais aussi socio-professionnel et personnel (bien-être, besoins sociaux etc.). Cependant, dans le cadre du parcours individualisé, l'athlète se verra proposer des orientations en adéquation avec les exigences de l'accession, de l'excellence ou de la haute performance. L'écosystème de la performance étant validé en annexe du présent document pour chaque saison sportive.

EVALUATION REGULIERE DU DISPOSITIF

Au même titre que l'identification par cercle, l'ensemble du parcours de performance fera l'objet d'une évaluation annuelle et devra être challengé.

Toutes les structures ayant été reconnues et identifiées dans le parcours de performance fédéral devront faire la preuve de leur efficacité et de leur efficience au service du projet global vers la haute performance.

Pour cela, des cahiers des charges différenciés se rapprochant des exigences nécessaires au niveau attendu seront validés puis évalués et enfin ajustés si besoin.

Un certain nombre d'indicateurs sera identifié par niveau de structure. Dans le cas d'alertes récurrentes et avérées, la structure ou cellule en question pourra être avertie, puis éventuellement retirée du parcours de performance. Ce dispositif d'évaluation garantissant à long terme, la valeur et la validité du système de performance.

IDENTIFIER LES ENTRAINEURS, LES ACCOMPAGNER, ASSURER LEUR MONTEE EN COMPETENCES

Le suivi et l'accompagnement des potentiels jeunes permettent d'identifier également des entraîneurs qui s'investissent au quotidien auprès de jeunes talents.

Plus ou moins expérimentés, ces techniciens sont très importants, car ils constituent souvent la relève de l'encadrement et doivent être valorisés. D'ailleurs, on retrouve des entraîneurs qui alimentent régulièrement les équipes de France et qui sont donc des pourvoyeurs habituels de talents. Les opérations des suivis collectifs sont l'occasion de les regrouper, d'évaluer leur volonté de progresser et de s'investir plus, voire d'entrer dans un cursus de formation adapté.

ASSOCIER LES ENTRAINEURS LORS DE CERTAINES ACTIONS COLLECTIVES, EVALUER LES MOTIVATIONS ET LES COMPETENCES EN VUE D'INTEGRER LES DISPOSITIFS DE FORMATION (NATIONAL ET INTERNATIONAL), PUIS EVENTUELLEMENT LES ETN, ETR VOIRE LE CORPS DES CTS

Les opérations des suivis collectifs Avenir sont l'occasion de regrouper ces entraîneurs. Certains temps de regroupements sont très adaptés pour intégrer les entraîneurs persos, leur proposer une formation clé en main, adaptée à leurs besoins et leur faire passer des informations sur la fédération, son fonctionnement et sa stratégie.

Ce sont des temps d'inclusion importants.

On pourra aussi, parmi ces entraîneurs, identifier ceux qui pourraient intégrer les équipes techniques régionales et nationales, encadrer les équipes de France et pourquoi pas se présenter au concours du professorat de sport.

POSITIONNER LE CADRE DE L'INTERACTION AVEC LES ACTEURS FEDERAUX (CHARTE/CONVENTION)

Afin de pouvoir travailler avec ces entraîneurs, il conviendra durant ces moments d'échange et de formation de leur apporter aussi bien les savoir-faire que les savoir-être. Les comportements et les attitudes sont tout aussi importants que les connaissances techniques. Un accompagnement qui passe par le compagnonnage, l'observation, la mise en situation et la formation conventionnelle permettront de clarifier les positionnements des acteurs les uns par rapport aux autres.

ACCOMPAGNER AU FIL DU PARCOURS DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

L'accompagnement doit pouvoir se poursuivre dans les territoires pour amener les entraîneurs à valider leur compétence acquise sur le terrain dans un système de formation plus souple et plus personnalisé qui à moyen terme permettra une montée en compétence de l'ensemble du système.

MAINTENIR DU LIEN PAR DE L'INFORMATION REGULIERE ET UN DISPOSITIF DE FORMATION CONTINUE

Les nouvelles technologies de Visio et de travail à distance doivent permettre de proposer des actions de formation continue dans différents champs de compétences. Ceci permet de maintenir à la fois le lien avec le système fédéral, mais aussi de renouveler et transmettre les savoirs entre pairs dans chaque domaine de compétences. On devra également maintenir avec eux un canal d'information privilégié via le site de la FFA ou l'animation des ETN.

PREVENIR, ALERTER ET DENONCER LES PRATIQUES A RISQUE, ETRE PLUS EXIGEANT SUR LE CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE DE L'ENCADREMENT, LA RELATION A L'ATHLETE ET LA RELATION AU SYSTEME

L'athlétisme n'étant pas préservé par les comportements déviants avérés ou à risques, des temps de cadrages et d'information autour des Violences Sexuelles et Sexistes (VSS) et d'attitudes incompatibles avec l'encadrement de jeunes athlètes doivent être poursuivis auprès des athlètes eux-mêmes, mais aussi de l'ensemble des acteurs.

Aucune situation problématique ne doit être ignorée ou passée sous silence. Une évolution des mentalités est encore nécessaire dans ce domaine.

Les procédures d'alerte doivent être connues de tous et plus facilement accessibles.

OPTIMISER LA COMPETITIVITE EN COMPETITION

Réussir en athlétisme c'est avant tout réaliser une performance le jour J, lors de l'échéance importante de la saison.

Afin d'afficher des résultats en adéquation avec les ambitions affichées pour ce programme 2032, il est impératif d'améliorer la compétitivité des athlètes lors de l'échéance. Cet apprentissage commence évidemment dans les jeunes catégories.

Bien que les aptitudes qui consistent à supporter la pression, à sur-performer en situation de stress ou d'être au rendez-vous lorsque vous êtes attendu, sont déjà visibles chez certains jeunes, un travail spécifique pourra assurément permettre de le développer et de l'initier chez d'autres. Ce travail est facilité dans des catégories d'âge où les enjeux prennent moins de place que le plaisir de la performance.

IDENTIFIER, FORMER ET DEVELOPPER L'EXPERIENCE PAR LA MISE EN SITUATION INTERNATIONALE

La meilleure manière de faire évoluer la capacité des jeunes athlètes à être performant le jour J et dans un contexte de forte pression est bien évidemment d'avoir l'opportunité de multiplier les expériences internationales dans et en dehors du cadre des équipes de France.

Au fil des sélections, on pourra repérer les athlètes les plus performants à l'exercice de la compétitivité. C'est un excellent paramètre à prendre en compte pour définir un potentiel talent dans sa globalité au même titre que les capacités physiques et techniques. Pour autant c'est aussi une compétence qui reste entraînable et améliorable avec le temps. Pour être performant l'athlète doit apprendre à aimer la compétition, et appréhender l'enjeu comme un paramètre motivation supplémentaire.

Par ailleurs, c'est parfois une qualité qui semblait acquise et qui se ne s'adapte pas au cours de l'évolution de la carrière. Il est impératif d'être attentif à l'apparition de ces dérèglements parfois violents ou sous-jacents.

Les championnats jeunes (U18, U20 et U23) représentent de belles occasions d'acquérir de l'expérience et de développer la compétitivité des athlètes dans un contexte compétitif. L'objectif étant évidemment d'apprendre à gagner et à se surpasser et non à perdre et contre-performer.

Les matchs internationaux « jeunes » constituant des épreuves internationales à enjeu moindre permettent de diffuser la culture de la gagne de manière moins individuelle, à la manière des interclubs et de permettre à toutes les disciplines d'être représentées. Ils doivent être relancés autant que possible se peut sous l'impulsion fédérale en lien avec ses partenaires européens.

FORMALISER, ECHANGER ET DEBRIEFER POUR AMELIORER L'APPROCHE DE L'EVENEMENT

Pour être efficace dans le domaine de l'amélioration de la compétitivité de l'athlète, il est nécessaire de disposer d'un outil permettant l'analyse et le suivi de ses prestations, performances, comportements et ressentis. Il est également important de créer des espaces de discussion pour aider à relativiser et à désamorcer les résultats, aussi bien en amont qu'après la compétition.

Cet outil de recueil des données pourrait être utilisé pour éviter de reproduire les comportements inappropriés et non productifs pour la performance. Il pourrait également permettre de généraliser les attitudes positives générant de la performance.

Le débriefing selon la méthode ORfèvre pourra être utilisé, notamment avec les athlètes les plus performants ou ceux démontrant des difficultés systématiques sur cette thématique.

Un accompagnement spécifique des jeunes athlètes qui intègre les équipes de France "senior" pourra également permettre à ces athlètes de trouver leur place au sein de collectif hyper compétitif en limitant la rupture entre les Équipes Jeunes et Seniors.

POSITIONNER LES ASPECTS MENTAUX COMME UN PILIER ESSENTIEL A LA PERFORMANCE

La relation aux aspects mentaux de la performance et notamment l'approche de la compétition sont encore trop peu développées, particulièrement dans les catégories jeunes.

Un travail a été amorcé pour généraliser ces pratiques et les positionner comme un pan incontournable de l'entraînement à travailler dès que possible dans la carrière de l'athlète.

L'intégration de ces approches dans les cursus de formation des jeunes, l'information aux entraîneurs et la structuration d'un secteur spécifique au sein du pôle Expertise doit permettre de faire évoluer la situation.

PROGRAMME 2036

L'enjeu est d'élargir le réservoir de jeunes athlètes à potentiel pour bâtir dès aujourd'hui la relève des athlètes seniors

L'adoption d'un nouveau modèle pourrait ouvrir la voie à des ambitions renouvelées au sein de nos disciplines actuellement en déficit de performance.

Dans la perspective des Jeux olympiques de 2036, la FFA souhaite affirmer son ambition forte de structurer l'émergence d'un vivier élargi de jeunes athlètes (de 10 à 16 ans), à potentiel (c'est-à-dire, présentant des qualités physiques, motrices et/ou mentales adaptées à l'objectif), capables d'atteindre le plus haut niveau en catégorie senior (podium olympique).

En effet, bien que le taux de transformation des jeunes athlètes performants en seniors compétitifs soit satisfaisant, notre capacité à augmenter le nombre de médailles nécessite d'élargir la base de la détection et de repositionner l'athlétisme comme un sport attractif dans un environnement très concurrentiel.

Cette ambition implique une mobilisation pleine et entière de tous les territoires et structures – clubs, comités, ligues, pôles – en tant qu'acteurs essentiels dans les processus d'identification (au sein de nos clubs), de détection (dans les autres sports ou non licenciés), d'accompagnement et de formation de nos futurs champions et de leur encadrement.

Pour y parvenir, la stratégie fédérale visera à découvrir et identifier de jeunes athlètes à potentiel, puis à structurer leur parcours dès les premières étapes de leur développement, tout en assurant une continuité jusqu'à la haute performance.

Cette stratégie globale s'organisera autour des six leviers suivants.

IMPULSER UNE POLITIQUE AMBITIEUSE D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ATHLETES A POTENTIEL VERS LA HAUTE PERFORMANCE

Le principal socle de cette refonte ambitieuse sera la mise en œuvre une politique coordonnée, proactive et fédératrice pour structurer un parcours de formation exigeant, progressif et individualisé dès les premières étapes de développement de l'athlète.

Portée collectivement à tous les niveaux du système et impliquant l'ensemble des acteurs (clubs, comités départementaux, ligues, fédération), cette politique vise à inscrire les jeunes athlètes présentant un potentiel dans une communauté d'excellence clairement identifiée et motivante, où ils bénéficient d'un accompagnement aligné avec les exigences du haut niveau à tous les échelons, dans l'unique intérêt de leurs performances futures en catégorie senior :

- Définir un référentiel commun de formation des athlètes à potentiel, intégrant des repères clairs (profilage, évaluations, critères d'étape) ;
- Mobiliser les comités, ligues et clubs autour d'une feuille de route partagée (rôle, missions, outils partagés) ;
- Mettre en place des outils de suivi individualisé modernes (tests, profils, monitoring, projet d'accompagnement personnalisé) ;
- Organiser des temps forts (stages, compétitions, séminaires, partages d'expériences) pour renforcer l'appartenance à la communauté et stimuler la motivation ;
- Informer les jeunes et leurs entourages dès l'entrée dans la filière sur les perspectives de parcours et les exigences attendues.

Dans cette dynamique, la mobilisation de la recherche grâce à une thèse CIFRE constitue un levier d'innovation et de structuration qui permettra de :

- Modéliser les trajectoires de performance,
- Objectiver les critères de détection,
- Concevoir des dispositifs de projection individualisée vers la haute performance.

IDENTIFIER LES JEUNES ATHLETES PRESENTANT UN POTENTIEL

Il conviendra de développer un programme structurant d'identification des jeunes athlètes de nos clubs présentant un potentiel en s'appuyant sur des critères objectivés et harmonisés à l'échelle nationale (couloir de performances, trajectoire de développement, niveau d'engagement, marges de progression, etc.). Cette démarche repose sur :

- La création d'outils spécifiques d'évaluation (performance pondérée en fonction des âges relatif et biologique) adaptés aux différentes disciplines (courses, sauts et lancers),
- La formation d'intervenants (entraineurs, agents de développement et CTS) pour assurer la compréhension du dispositif et sa mise en œuvre à tous les niveaux de nos territoires (clubs, comités départementaux, ligues).

Ce programme d'identification est articulé autour :

- D'un responsable FFA en charge de la coordination nationale,
- D'un coordinateur territorial par ligue,
- De la mise en œuvre de plusieurs actions locales venant compléter un programme de compétition au sein des calendriers sportifs du comité départemental et de la ligue.

Les expertises par spécialité athlétique (vitesse/détente, endurance, force) sont pleinement mobilisées pour garantir une approche différenciée et adaptée aux caractéristiques de chaque discipline.

DETECTER LES JEUNES SPORTIFS PRESENTANT UN POTENTIEL

Afin de renforcer nos dispositifs de détection des jeunes hors fédération à l'échelle nationale, territoriale et locale la fédération s'appuiera sur :

- Les établissements scolaires (écoles et collèges) via les compétitions scolaires (ex. : départementaux UNSS/UGSEL de cross) et une proximité affirmée avec les enseignants d'EPS (section sportive scolaire),
- Les espaces sportifs ouverts (ex. : les 5 000 équipements référencés dans le cadre des politiques publiques),
- Les évènements de promotion (animations locales, compétitions jeunes).

Développer une boîte à outils accessible à tous les acteurs (éducateurs, enseignants, entraîneurs, agents de développement), intégrant des grilles de repérage simples associées à des critères objectivés et différenciés selon les spécialités athlétiques (vitesse/détente, endurance, force).

Sensibiliser les principaux acteurs identifiés à la mise en œuvre du programme :

- Professeurs des écoles, professeurs d'EPS, ETAPS,
- Entraîneurs de clubs, salariés des comités départementaux et des ligues,
- Animateurs de quartier.

Structurer un programme fédéral « Ambition 2036 », articulé autour du lien entre les acteurs :

- D'un responsable national FFA et d'un pilotage territorial au niveau de chaque ligue,
- D'une implication active des spécialités athlétiques (ETN, EN, entraineurs de club, etc.) pour garantir la pertinence des repérages.

La détection devient ainsi une responsabilité partagée à tous les étages de la performance (nationale à locale), mise en œuvre dans une logique d'inclusion territoriale, de transparence et de coopération entre les niveaux national et territorial.

CONSTRUIRE UN PARCOURS DE FORMATION INDIVIDUALISE ET COHERENT POUR CHAQUE JEUNE A POTENTIEL

L'objectif est de garantir la continuité et la cohérence dans le parcours de formation des jeunes à potentiel, depuis l'identification/détection jusqu'à leur intégration dans les dispositifs fédéraux et/ou collectifs nationaux. Ce parcours s'appuie sur 8 leviers prioritaires :

- Une individualisation structurée du projet de formation, fondée sur les orientations athlétique et scolaire, les qualités repérées, le niveau d'engagement et la capacité de projection du jeune athlète. Une feuille de route est attribuée à l'entraîneur référent, définissant les axes prioritaires de développement, en cohérence avec le potentiel identifié.
- L'appui sur un réseau de clubs formateurs labellisés « Ambition 2036 », engagés dans un accompagnement à long terme selon un cahier des charges précis, partagé et validé.
- Un système de suivi et d'accompagnement structuré, mis en place dès les catégories U12/U14 par les comités départementaux et/ou les ligues, avec des actions régulières au sein de chaque territoire (campagne d'identification/détection, regroupement, etc.).
- Des liens étroits entre les clubs et les dispositifs de suivi des jeunes athlètes afin de sécuriser les moments de transition importantes de son calendrier sportif et scolaire.
- Des repères structurants pour baliser le parcours des jeunes athlètes :
    - Le *Pass'Athlé* comme outil de base pour le suivi de la progression motrice et athlétique,
    - Des incontournables de la formation, identifiés par discipline et tranche d'âge,
    - Des fondamentaux à visée prophylactique intégrés dans les contenus d'entraînement pour limiter les risques de blessure.
- Un circuit de compétitions structuré et adapté aux attentes des jeunes compétiteurs, favorisant l'émulation, la progression et l'engagement dans le projet fédéral.
- Une dynamique collective, renforcée par l'animation des collectifs territoriaux (départements, ligues et/ou zones) pour susciter un sentiment d'appartenance et d'adhésion au projet fédéral « Ambition 2036 ».
- Une information précoce et transparente à destination des jeunes et de leur entourage sur les étapes du parcours, les perspectives de progression et les critères d'accès aux collectifs nationaux.

Cette approche intégrée suppose une collaboration constante entre les clubs, les structures fédérales (comités départementaux/ligues/zones) et les acteurs du monde scolaire, afin d'assurer un accompagnement cohérent, exigeant et durable à chaque étape du parcours de formation du jeune athlète. Identifier les entraîneurs et les structures/clubs susceptibles d'accueillir les jeunes athlètes à potentiel et assurer leur montée en compétences

IDENTIFIER LES ENTRAINEURS ET LES STRUCTURES/CLUBS SUSCEPTIBLES D'ACCUEILLIR LES JEUNES ATHLETES A POTENTIEL ET ASSURER LEUR MONTEE EN COMPETENCES

Il sera nécessaire d'engager la construction d'un réseau d'entraîneurs référents capables d'accompagner les jeunes à potentiel, On devra le structurer en s'appuyant sur 5 leviers :

1. L'identification rigoureuse des entraineurs qui repose sur des critères objectivés : niveau de diplôme, compétences acquises (y compris par la VAE), expérience dans l'accompagnement de jeunes, et disponibilité pour un engagement durable. L'objectif est de garantir à chaque athlète un encadrement compétent, ouvert aux échanges, stable et aligné avec les attentes du haut niveau.

2. Un programme de formation adapté qui vient soutenir la montée en compétences de ces entraîneurs, au travers de contenus ciblés (technique, éthique, dopage, etc.), d'invitation à participer à des stages/colloques/journées d'échanges pour assurer un compagnonnage efficace auprès d'entraîneurs expérimentés

3. Une politique de valorisation qui vise à reconnaître l'implication des entraîneurs dans l'accompagnement des jeunes potentiels (label « entraineur formateur », communauté de pratique et de partage, dotations d'équipements).

4. Une politique de mixité et de féminisation, portée par une volonté assumée de diversification des profils au sein de l'encadrement, afin de renforcer la présence des femmes aux postes d'entraîneur, accroître leur visibilité et soutenir l'émergence de référentes reconnues dans toutes les disciplines.

5. L'identification rigoureuse des structures/clubs reposant sur un cahier des charges précisant exigeant une capacité d'accueillir et de former intelligemment et efficacement les jeunes potentiels détectés et identifiés dans le respect de la ligne stratégique fédérale.

VALORISER L'IMAGE DE L'ATHLETISME A TRAVERS SES VALEURS EDUCATIVES, SOCIETALES ET IDENTITAIRES

Renforcer l'attractivité de l'athlétisme en affirmant son rôle de sport formateur, accessible et porteur de sens, auprès des jeunes, des familles et du grand public est fondamental, pour engager un plan d'envergure. Cette ambition s'appuie sur une stratégie de communication fédératrice visant à :

- Promouvoir une image positive, inclusive et inspirante, valorisant la diversité des parcours et des disciplines ;
- Affirmer les valeurs fondamentales de l'athlétisme : effort, équité, dépassement de soi, respect ;
- Mettre en lumière les jeunes à potentiel et mobiliser des ambassadeurs (sportifs de haut niveau, etc.) pour incarner ces valeurs ;
- Déployer des actions de sensibilisation sur des enjeux éducatifs et sociétaux (santé, éthique, mixité, développement durable).

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION POUR LES PROGRAMMES 2028, 2032 ET 2036

PROGRAMMES 2028 ET 2032

"Écart avec le Top 3 européen" (sur le classement de la Medal table et de la Placing table sur **l'ensemble des championnats de références** Europens et mondiaux)

1. Pertinence stratégique
   - Alignement avec les standards internationaux : Mesurer l'écart avec les meilleures nations européennes permet de situer objectivement notre niveau de performance dans un cadre compétitif pertinent (Europe = bassin de référence).
   - Objectif clair et motivant : Le Top 3 représente une cible ambitieuse mais réaliste, qui peut mobiliser les acteurs autour d'un objectif commun.

2. Double lecture de l'écart
   - Écart positif : Indique une progression vers l'excellence, valide les choix structurels et conjoncturels.
   - Écart négatif : Signale un besoin d'ajustement, soit dans la préparation, soit dans les moyens mis en œuvre.

3. Lien entre conjoncturel et structurel
   - L'indicateur permet de croiser les effets du programme structurel (fondations durables) et du programme conjoncturel (réactions rapides aux fluctuations).

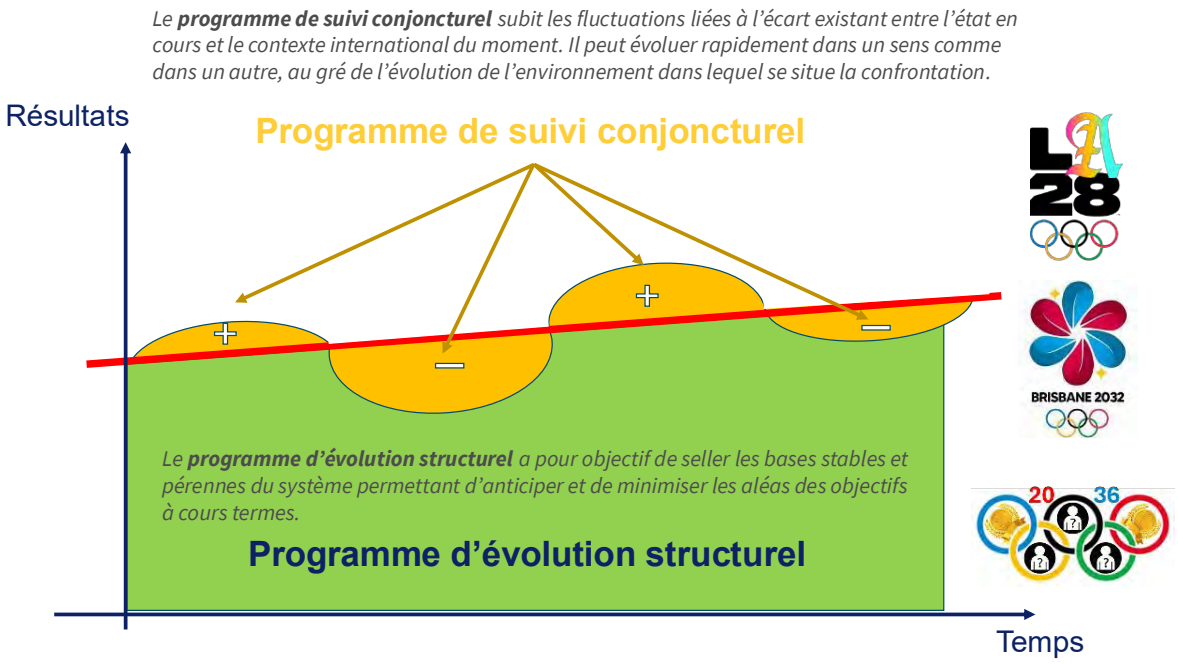

   - Il devient un outil de pilotage pour ajuster les leviers à court terme sans compromettre les objectifs à long terme.

4. Temporalité et traçabilité

En mesurant cet écart après chaque championnat de référence, on crée une trajectoire historique qui permet :

- D'identifier les tendances (progression, stagnation, régression).
- De corréler les résultats avec les actions menées (investissements, réformes, changements d'encadrement…).

5. Indicateur composite possible

L'écart peut être décliné en plusieurs dimensions :

- Écart de points/médailles (medal table) ;
- Écart de points/finalistes (placing table) ;
- Écart de performance individuelle ou collective ;
- Écart de performance entre la performance d'entrée et de sortie du championnat ;
- Écart de potentiel (présence de jeunes issus du programme 32, densité...).

PROGRAMMES 2036

1. Indicateurs de mobilisation territoriale

- Nombre de clubs, comités et ligues engagés dans le programme.
- Taux de couverture territoriale (nombre de départements/ligues actifs vs total).
- Nombre de coordinateurs territoriaux nommés.

2. Indicateurs d'identification et de détection

- Nombre de jeunes identifiés comme "à potentiel" par tranche d'âge (10–12, 13–14, 15–16).
- Répartition par familles athlétiques (vitesse, endurance, force).
- Taux de détection hors fédération (via UNSS, UGSEL, évènements grand public…).
- Nombre d'événements de détection organisés (local, régional, national).

3. Indicateurs de formation et d'accompagnement des sportifs identifiés et détectés

- Nombre de jeunes détectés entrant en clu
- Nombre de jeunes intégrés dans un parcours individualisé.
- Taux de progression des jeunes (selon référentiel : Pass'Athlé, performances, engagement).
- Nombre de clubs labellisés "Ambition 2036".
- Nombre de stages, regroupements, séminaires organisés, par comité et par ligue.

4. Indicateurs liés aux entraîneurs et structures

- Nombre d'entraîneurs référents identifiés et formés.
- Taux de participation aux formations continues (en Visio et en présentiel).
- Nombre de clubs répondant au cahier des charges fédéral.
- Taux de mixité dans l'encadrement (proportion de femmes entraîneures).

5. Indicateurs de performance projetée

- Taux de transformation des jeunes identifiés en athlètes intégrés dans les collectifs nationaux.
- Nombre de jeunes ayant atteint les standards de haut niveau (par âge et spécialité).
- Modélisation des trajectoires via les travaux de recherche (CIFRE).

6. Indicateurs de communication et d'image

- Nombre d'actions de communication menées (campagnes, événements, publications).
- Taux de notoriété du programme auprès des jeunes et familles (via sondages).
- Nombre d'ambassadeurs mobilisés.
- Nombre d'actions de sensibilisation aux valeurs éducatives et sociétales.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

CRITERES DE MISE EN LISTE

Pour pouvoir être éligible de manière « automatique » sur les listes ministérielles, le PPF propose 2 portes d'entrée prises en compte sur l'année civile :

- Par le critère de la « Place dans la compétition de référence » (toutes les épreuves Olympiques et non Olympiques)
- Par le critère de la performance au travers des « Grilles de performance » pour les épreuves Olympiques sauf pour la liste « Elite ».

Si la performance réalisée le jour J demeure un critère déterminant pour l'inscription sur une liste ministérielle, il convient néanmoins de tenir compte de la spécificité des calendriers internationaux, notamment lorsque les compétitions de référence — tels les championnats du monde — ne se tiennent que tous les deux ans. Face à cette hétérogénéité des échéances selon les disciplines, à la diversité des logiques de sélection et aux conditions variables de réalisation de la performance, il est proposé de s'appuyer sur des grilles de performance structurées afin d'objectiver l'identification des sportifs à proposer pour inscription sur liste ministérielle.

CRITERES DE LA « PLACE DANS LA COMPETITION DE REFERENCE »

EPREUVES INDIVIDUELLES OLYMPIQUES

ELITE

Critère « Place dans la compétition de référence » :

- JO ou CM (été) : 1 à 8
- CE (été) : 1

SENIOR

Critère « Place dans la compétition de référence » :

- JO : sélection
- CM (été) : 9 à 16
- CE (été) : 2 à 3

RELEVE (A PARTIR DE U18 ET JUSQU'A 25 ANS INCLUS)

Critère « Place dans la compétition de référence » :

- Catégorie Seniors :
  - CM (été) : Sélection
  - CE (été) : 4 à 6
  - JM Universitaires : 1
- U23 :
  - CM (été) : Sélectionnable
  - CE (été) : 4 à 8
  - CE U23 :
    - Esp 3 :1 à 3
    - Esp 2 : 1 à 6
    - Esp 1 : 1 à 8
  - JM Universitaire : 1 à 3

- U20 :
  - CM (été) - CE (été) – JM Universitaires : Sélectionnable
  - CM U20 : 1 à 16
  - CE U20 :
    - Ju 2 : 1 à 6
    - Ju 1 : 1 à 8
- U18 :
  - CM (été), CE (été), CM U20 ou CE U20 : Sélection
  - JOJ : 1 à 8
  - CE U18 : 1 à 4
  - FOJE : 1

COLLECTIFS NATIONAUX (A PARTIR DE LA CATEGORIE D'AGE SENIORS)

Critère « Place dans la compétition de référence » :

- Sélection aux compétitions de référence de la catégorie d'âge
- Sélection internationale hors match (*)

ESPOIRS (DE LA CATEGORIE CA/U18 A LA CATEGORIE ES/U23)

Critère « Place dans la compétition de référence » :

- Sélection aux compétitions de référence de la catégorie d'âge
- Sélection internationale hors match (*)

Potentiel DTN identifié (U16)

(*) compétitions internationales hors match :

Championnats d'Europe par équipe, coupe d'Europe de lancers, mondiaux de relais, coupe d'Europe de 10 000m, championnat de monde et d'Europe de marche par équipes, championnats de la méditerranée U23

EPREUVES COLLECTIVES OLYMPIQUES

ELITE

Critère « Place dans la compétition de référence » :

Critère concernant l'ensemble des athlètes du collectif sélectionné

- JO ou CM (été) : 1 à 4
- CE (été) : 1

SENIOR

Critère « Place dans la compétition de référence » :

Critère concernant l'ensemble des athlètes du collectif sélectionné

- JO : sélection
- CM (été) : 5 à 8
- CM Relais : 1 à 4
- CE (été) : 2 à 3

RELEVE (A PARTIR DE U18 ET JUSQU'A 25 ANS INCLUS)

Critère « Place dans la compétition de référence » :

Critère concernant l'ensemble des athlètes du collectif sélectionné

- Sélection CM (été), CE (été), CM Relais pour les athlètes U23, U20 ou U18
- CM U20 : 1 à 8
- CE U20 ou U23 : 1 à 4

COLLECTIFS NATIONAUX (A PARTIR DE LA CATEGORIE SENIORS)

- CM (été) - CE (été) – CM Relais : Relayeurs sélectionnés
- Coupe d'Europe par équipe Les sélectionnés

ESPOIRS (DE LA CATEGORIE CA/U18 A LA CATEGORIE ES/U23)

- CM U20 ou CE U20 ou CE U23 : Relayeurs sélectionnés
- Coupe d'Europe par équipe : les sélectionnés

EPREUVES INDIVIDUELLES NON OLYMPIQUES

ELITE

Critère « Place dans la compétition de référence » :

- CM disciplines non olympiques : 1er

SENIOR

Critère « Place dans la compétition de référence » :

- CM Disciplines non olympiques :
  - 2 à 3 automatiquement
  - 4 à 8 sous réserve du niveau de performance (*)
- CE Disciplines non olympiques :
  - 1 automatiquement
  - 2 à 3 sous réserve du niveau de performance (*)

RELEVE (A PARTIR DE CADETS)

Critère « Place dans la compétition de référence » :

- CM Disciplines non olympiques : 4 à 16 sous réserve du niveau de performance (*)
- CE Disciplines non olympiques : 2 à 8 sous réserve du niveau de performance (*)
- CM U20 Cross : 1 à 16
- CE U20 ou U23 Cross : 1 à 3
- CM U20 Montagne ou Trail : 1 à 8
- CE U20 Montagne ou Trail : 1 à 3
- CM U18 Montagne : 1 à 3

COLLECTIFS NATIONAUX (A PARTIR DE LA CATEGORIE SENIORS)

Critère « Place dans la compétition de référence » :

- CM et CE disciplines non olympiques : sélection

ESPOIRS (DE LA CATEGORIE CA/U18 A LA CATEGORIE ES/U23)

Critère « Place dans la compétition de référence » :

- CM et CE disciplines non olympiques : sélection
- CF de Cross U18 ou U20 ou U23 : 3 premiers athlètes sélectionnables en équipe de France

(*) Un niveau minimal de performance, défini annuellement et disponible sur le site FFA, sera exigé pour accéder à la liste ministérielle correspondante.

Note : lorsque l'épreuve est annulée ou n'a pas lieu, les athlètes seront proposés par la DTN à l'ANS en cas forcés.

EPREUVES COLLECTIVES NON OLYMPIQUES

SENIOR

Critère « Place dans la compétition de référence » : critère ne retenant que les athlètes qui ont classé l'équipe

- CM Disciplines non olympiques : 1 à 3
- CE Disciplines non olympiques : 1
- CM Relais (piste) : 1 à 4

RELEVE

Critère « Place dans la compétition de référence » : critère ne retenant que les athlètes qui ont classé l'équipe

- CM U20 Cross : 1 à 6
- CE Cross U20 ou U23 : 1

Note : lorsque l'épreuve est annulée ou n'a pas lieu, les athlètes seront proposés par la DTN à l'ANS en cas forcés.

CRITERES DE MISE EN LISTE AJSHN

Qualifications requises

Les juges devront avoir à minima l'une des qualifications suivantes :

- World Athletics Referee Bronze ou mieux
- Juge Arbitre National d'Athlétisme (diplôme plus exigent que le premier niveau, Bronze de WA)
- World Athletics Race Walking Judge Bronze ou mieux
- Mesureur International Hors Stade de Grade A ou B

Compétitions prises en compte

Compétitions internationales de référence classées A, DF, GW, GL et UN

Activité

Pour les compétitions organisées en France, les juges devront avoir officié sur des postes de juge arbitre, juge des départs, juge marche ou mesureur hors-stade.

CRITERES DE LA PERFORMANCE AU TRAVERS DES « GRILLES DE PERFORMANCE »

L'objectif principal de cette entrée par la performance en listes ministérielles reste bien d'identifier nos meilleurs athlètes grâce à leurs résultats lors de périodes ciblées pour améliorer leur capacité à être prêts le Jour J.

Pour atteindre cet objectif, et prendre en compte les conseils et attentes de l'ANS, il a été décidé d'encadrer la réalisation des performances avec les règles suivantes :

- *Une Exigence du niveau de prise en compte des performances non plus à partir du top 20 mondial mais d'un* ***Top 8 accompagné d'un % de tolérances****. Cela peut avoir pour conséquence de proposer des* performances de la grille parfois plus difficiles à atteindre que ceux des minimas pour certains championnats. Cela montre la volonté de **privilégier l'entrée par la place en championnat de référence plutôt que la** performance.

- *Une période de réalisation des performances n*on plus sur la base des performances du bilan national mais sur une période restreinte allant du week-end des finales nationales des interclubs (inclus) au 31/08 ou jusqu'à la fin du championnat de référence. Cela pince la période de réalisation des performances et doit inciter les athlètes à se préparer à faire des performances sur une période d'un peu plus de 2 mois.

  Seul les épreuves « longues » (semi-marathon et marathon, 20km marche, 35km marche, semi-marathon marche, marathon marche) ne seront pas soumises à cette règle car il y a trop peu de dates sur cette période et les efforts ne peuvent s'enchaîner.

- *Un niveau des compétitons prises en comptes* exclusivement sur des compétitons référencées par World Athletics (cliquez ici)

Paramètres ayant permis la construction des couloirs de perf

- L'échantillon étudié à partir de la progression des meilleurs athlètes mondiaux à 97.5% du niveau du top 8 mondial. Ce pourcentage s'est avéré être le meilleur compromis entre niveau d'exigence et taille des échantillons pour proposer des courbes de progression significatives et conformes aux meilleurs athlètes. La base de données a été complétée par l'extrapolation de la fin de carrière des athlètes de moins de 30 ans sur la base de la progression des athlètes ayant une carrière complète.

- La méthode statistique utilisée a été la loi de Moore (double exponentielle). Cette dernière décrit l'évolution d'une performance moyenne dans le temps. Au début, les performances augmentent rapidement (phase de progression), puis elles atteignent un maximum. Enfin, elles diminuent lentement (phase de régression).

- Pour les disciplines avec changement de hauteur de haies ou de poids d'engin, il a été procédé au calcul des différences entre 2 âges sur les épreuves de référence de la catégorie.

- Une méthode statistique inappropriée pour certaines disciplines. En effet, certaines épreuves n'ont pas un échantillon représentatif pour toutes les années d'âge pour diverses raisons telles que des stratégies différentes par pays dans les épreuves de référence cadets et juniors, parcours très variés dans certaines épreuves avec des parcours de formation disparates sur les plus longues distances (ex : le coureur de 10000m ne fait pas forcément du 3000m en cadet). Il a alors été procédé à des ajustements stratégiques par l'intermédiaire des spécialistes de la discipline.

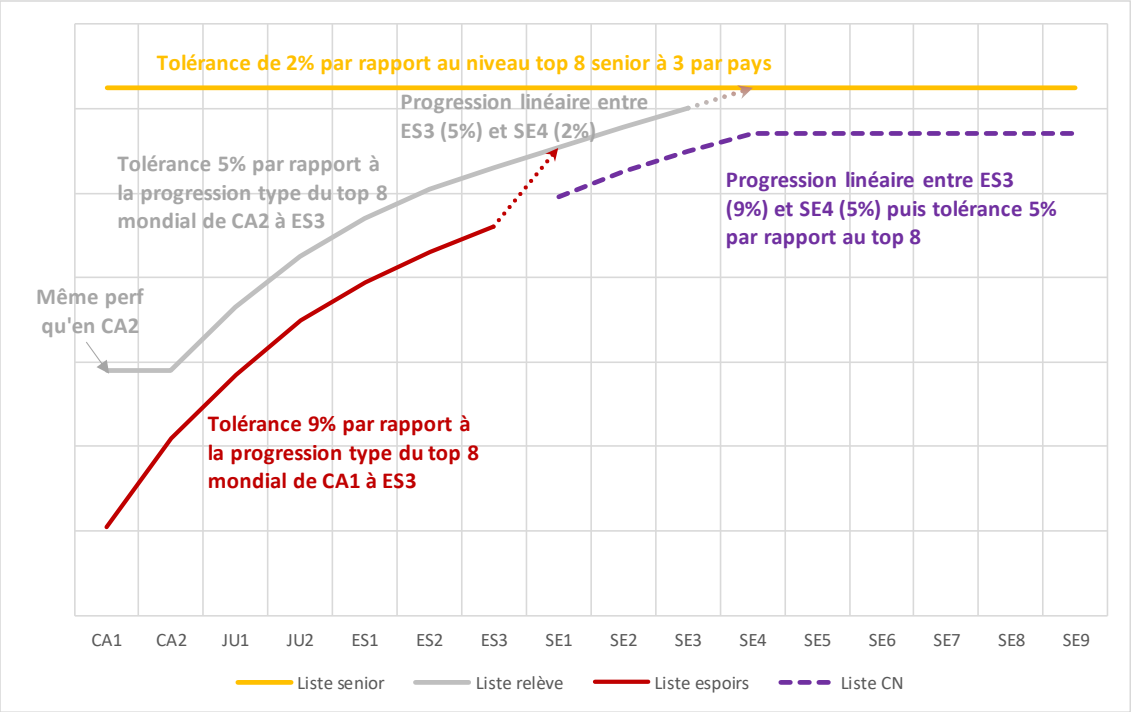

Vous retrouverez les grilles de performance en annexe de ce PPF, accompagnées d'un tableau synthétique reprenant tous les critères de mise en liste.

Leviers identifiés en matière de mise en listes	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Nombre d'athlètes mis en liste par le critère des places en championnats	- Dans les listes SHN (Elite, Senior et Relève) - Dans les listes Espoir et Collectif National
Nombre d'athlètes mis en liste par le critère des couloirs de performance	- Dans les listes SHN (Elite, Senior et Relève) - Dans les listes Espoir et Collectif National
Contrôle des évolutions	- Taux d'inscription sur liste via le critère des places en championnats / celui concernant les autres critères (couloirs, cas exceptionnels…)
Nombre de cas exceptionnels	- Nombre de cas exceptionnels de l'année N qui feront les critères en N+1 - Ecart entre le nombre de cas forcés demandés et le nombre de cas exceptionnels par la DTN (en SHN et ESP/CN) - Ecart entre le nombre de cas exceptionnels proposés par la FFA et le nombre de cas avec avis favorable de l'ANS

CONVENTION SHN

N'apparait ici que la convention, Vous trouverez les annexes de cette dernières dans les annexes de ce document.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Leviers identifiés en matière de signature de la convention SHN	**Indicateurs de suivi et d'évaluation**
Taux de signature des conventions	% des conventions signées
Taux de signature des conventions sans relance	% de conventions signées sans relance
Taux de respect des engagements mutuels	Nombre de cas d'irrespect des engagement mutuels traités par le service juridique

CONVENTION 2025-2026
SPORTIF DE HAUT NIVEAU

ENTRE

La FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLETISME, association loi du 1er juillet 1901 reconnue d'utilité publique dont le siège est sis 33 avenue Pierre de Coubertin, 75640 PARIS Cedex 13, enregistrée sous le numéro SIRET 78444873000027,

Représentée par son Président, Monsieur Jean GRACIA et son Directeur Technique National, Monsieur Frank BIGNET, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes.

Ci-après dénommée la « FFA »,

D'une part,

ET

Le(la) sportif(ve) de haut niveau,

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance :_____

Ou son représentant légal s'il(elle) est mineur(e), Monsieur/Madame

_____

Ci-après dénommé(e) « le SHN »,

D'autre part,

Ci-après collectivement désignées les « PARTIES » et individuellement une « PARTIE ».

PREAMBULE

Le sport de haut niveau joue un rôle social et culturel de première importance. Conformément aux valeurs de l'olympisme énoncées dans la Charte olympique et aux principes éthique et déontologiques du sport, il doit contribuer, par l'exemple, à bâtir un monde pacifique et meilleur, soucieux de préserver la dignité humaine, la compréhension mutuelle, l'esprit de solidarité et le fair-play.

Tout athlète, bénéficiant d'une reconnaissance par l'État de sa qualité de sportif(ve) de haut niveau, doit s'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle à son engagement dans la communauté sportive, et de nature à valoriser l'image de l'athlétisme et de la France. Cette reconnaissance se traduit par l'inscription sur les listes de haut niveau dans l'une des catégories suivantes : élite, senior, relève ou reconversion. Ces listes font l'objet d'un arrêté du ministre chargé des sports.

Aux termes de l'article L.221-2-1 du code du code du sport, *« l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la fédération et le sportif.* ***Cette convention détermine les droits et obligations du sportif et de la fédération en matière de formation et d'accompagnement socioprofessionnel, de pratique compétitive, de suivi médical, de respect des règles d'éthique sportive et de droit à l'image***. »

La FFA, par l'intermédiaire de la direction technique nationale, formalise par la présente convention (ci-après la « CONVENTION ») ses relations avec le SHN inscrit sur une des listes de haut niveau conformément à l'article susmentionné et au Projet de Performance Fédéral de la FFA validé par le ministère chargé des sports.

Ceci étant exposé, les PARTIES ont convenu de ce qui suit :

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS PRELIMINAIRES

1.1. La CONVENTION a pour objet de déterminer les droits et obligations du SHN. Elle prend au 1er janvier 2026 et ce, jusqu'au terme de la durée d'inscription du SHN sur les listes ministérielles de l'année en cours (2025). La tacite reconduction est expressément exclue.
Les dispositions relatives au droit à l'image survivront :
- Au terme précité jusqu'au 31 décembre 2028 inclus ;
- Exclusivement à des fins uniquement historiques, documentaires ou informationnelles de la FFA pendant une durée de trente (30) ans à compter du 31 décembre 2028.

1.2. Toute modification de la CONVENTION fera l'objet d'un avenant conclu d'un commun accord entre les PARTIES.

1.3. Le SHN doit être licencié à la FFA au moment de la signature de la CONVENTION. A ce titre, le SHN est tenu de respecter l'ensemble des statuts et règlements de la FFA, de European Athletics et de World Athletics.

1.4. La réception de la CONVENTION dûment signée est un préalable à toute demande d'aide personnalisée et à la participation aux sélections des équipes de France.

1.5. Chaque SHN est responsable de la bonne conduite de sa carrière sportive, ainsi que de la préparation de son avenir socioprofessionnel. Il veille à l'exécution de ses obligations à l'égard de la France et de la FFA.

1.6. Le SHN s'engage à porter à la connaissance du directeur technique national, dans les plus brefs délais, tout évènement qui pourrait avoir des répercussions sur son activité sportive, sa participation aux compétitions ou à l'image de l'équipe de France et/ou de la FFA.

1.7. Le SHN s'engage à renseigner et mettre à jour de manière exacte le Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS), ainsi que les questionnaires envoyés par la FFA ou le ministère chargé des sports ou l'Agence nationale du Sport (ANS) concernant son statut social. Il s'engage enfin à déclarer l'ensemble de ses revenus aux services fiscaux.
Le respect de cette obligation est déterminant de sa présence sur une liste ministérielle de haut niveau et de versement de toutes aides auxquelles il pourrait prétendre de la part de la FFA.

1.8. Pour les besoins de la CONVENTION, le terme « Team duty », désigne la période pendant laquelle le SHN est obligé de porter les produits (tenues et équipements) fournis par la FFA, c'est à dire à l'occasion de la participation à une compétition internationale et à l'occasion des activités promotionnelles et autres apparitions publiques et manifestations liées à la FFA et/ou à l'équipe de France, y compris au bénéfice de partenaires de la FFA. L'Annexe 1 reprend en détail les périodes de Team duty.

1.9. Dans l'exécution de la CONVENTION, la FFA prend en compte la situation de parentalité éventuelle du SHN actuelle ou future conformément au décret n°2024-1054 du 20 novembre 2024.

PARTIE I - FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DU SPORTIF

ARTICLE 2 : MODALITES DU SUIVI DE LA FORMATION

2.1. Afin de garantir son insertion professionnelle, le SHN doit suivre une formation. Il peut ainsi bénéficier d'aménagements de scolarité et d'études, d'avantages à l'accession de certains examens (tel que le baccalauréat par exemple) ou de concours (de la fonction publique par exemple). Il peut aussi bénéficier, pour certaines formations paramédicales, de places réservées afin d'y accéder sans passer de concours.

2.2. En matière de suivi de la formation du sportif, la FFA assure le rôle de coordination en l'accompagnant dans la mise en place de sa formation. La FFA met à sa disposition un référent pour échanger sur la construction de son parcours professionnel.

ARTICLE 3 : MODALITES DE L'INSERTION ET DU SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL

3.1. La FFA, via la direction technique nationale, met en place un secteur en charge du suivi socio-professionnel et de l'accompagnement du SHN.

3.2. Dans le cas où le SHN est un athlète est ciblé par l'ANS et/ou la FFA, il peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé, comprenant notamment :

- La réception des informations sur les dispositions spécifiques dont il peut bénéficier au regard de son double projet ;
- La possibilité d'avoir un entretien individuel permettant de définir ses besoins et ses attentes dans les champs sociaux et de formation ;
- La réception des documents nécessaires pour informer les différents partenaires institutionnels identifiés et pour toutes actions à laquelle il est convié (dont les stages, divers regroupements, évaluations, compétitions).

3.3. Dans le cas où le SHN n'est pas un athlète ciblé par l'ANS et/ou la FFA, il pourra solliciter son conseiller technique régional pour des informations relatives à son statut et ses droits ouverts de ce fait.

3.4. Dans ce cadre, le SHN s'engage de son côté à :

- Formaliser un projet personnel et/ou de formation compatible avec son projet sportif. Ce projet sera discuté avec son entraîneur, le responsable national de la spécialité ainsi que le référent suivi socioprofessionnel ;
- Communiquer, s'il est salarié, les obligations professionnelles auxquelles il est tenu pour la saison au responsable national du suivi des sportifs et à son responsable des spécialités ;
- Porter dans les plus brefs délais à la connaissance du référent suivi socioprofessionnel, les éventuelles difficultés rencontrées dans son projet tant au niveau social que scolaire ;
- Faire connaître au référent suivi socioprofessionnel ses besoins en matière de justificatifs administratifs pour une absence dans son milieu scolaire ou professionnel.

ARTICLE 4 : AIDES FINANCIERES ET PRIMES

Dans le cas où le SHN est classé sur la liste ministérielle dans la catégorie Elite, Senior ou Relève, il peut prétendre à des aides en fonction de son niveau de performance, de son projet sportif et des critères d'attribution définis par la direction technique nationale.

L'inscription sur la liste ministérielle susmentionnée et la signature de la CONVENTION sont des conditions impératives et préalables pour pouvoir bénéficier des aides financières suivantes :

4.1. Conditions et modalités d'attribution individuelle des aides personnalisées accordées par l'État sur proposition de la DTN

Les aides dites « personnalisées » sont attribuées sur les bases du projet du SHN étudié par la direction technique nationale et de sa situation. Les aides personnalisées peuvent être attribuées comme aide sociale, aide à la formation ou pour compenser un manque à gagner (employeur ou athlète). L'ANS valide la proposition de répartition de ces aides puis procède directement au versement aux athlètes.

4.2. Conditions et modalités d'attribution des aides et primes fédérales

4.2.1. À la suite de la validation du projet sportif du SHN par la direction technique nationale, il peut proposer une participation financière en fonction des critères fixés et de l'appartenance à son groupe de ciblage de l'ANS et/ou de la FFA. Le montant de cette prise en charge sera fonction du projet, du niveau de performance et ne sera versé, par la FFA, que sur présentation de factures.

4.2.2. Seuls les stages personnels du SHN qui auront préalablement été planifiés et validés par la direction technique nationale pourront faire l'objet d'une aide financière.

Son versement intégral est soumis à une obligation de présence du SHN aux évènements suivants (au moins un (1) de chaque) et s'ils sont organisés, qui concourent à la dynamique de l'équipe de France et de la spécialité du SHN :

- Un regroupement de l'équipe de France (« Ambition 2028 » ou équipe de France sénior).
- Un stage national de spécialité ou transversal par année civile.

Dans ce cadre, le SHN s'engage également à transmettre des informations précises sur demande de la FFA concernant les modalités d'organisation du stage personnel (dates et lieu du stage, adresse d'hébergement, objectif(s), liste exhaustive des accompagnants dont l'entraineur, le partenaire d'entrainement, le personnel médical et paramédical…, le mode de transport).

Le remboursement s'effectue uniquement sur présentation de factures. L'ensemble des factures engagées par le SHN lors de ce stage doit correspondre aux informations déclarées à la direction technique nationale. Toute modification relative auxdites informations déclarées doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration immédiate auprès de ces personnes par le SHN. A défaut du respect de ces modalités, le SHN ne sera pas éligible au versement d'une aide financière pour lesdits stages.

PARTIE II - PROTECTION ET DE SUIVI MEDICAL DU SPORTIF

ARTICLE 5 : MODALITES DE GESTION ADMINISTRATIVE EN MATIERE D'ASSURANCE ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

5.1. La loi du 27 novembre 2015, visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et visant à sécuriser leur situation juridique et sociale, a mis en place un dispositif d'assurance « accident du travail – maladies professionnelles » qui couvre le risque d'accident du travail du SHN et de maladie professionnelle directement liés à la pratique sportive de haut niveau. Ce régime permet la prise en charge des blessures du SHN jusqu'à la consolidation et ouvre droit à un capital ou des rentes minimales.

5.2. Ce dispositif concerne le SHN s'il n'est pas salarié au titre de sa pratique sportive.

5.3. En cas d'accident dans le cadre de sa pratique de haut niveau (à l'entraînement, au cours d'un stage ou d'une compétition notamment), d'un accident de trajet ou si le SHN considère qu'il souffre d'une maladie qui est la conséquence d'une exposition plus ou moins prolongée à un risque lié à l'exercice habituel de la pratique de haut niveau, il doit contacter immédiatement la Direction Technique Nationale.

ARTICLE 6 : DROITS ET MODALITES DE GESTION EN MATIERE DE RETRAITE

6.1. L'État permet au SHN de prétendre à la prise en compte de périodes d'inscription sur la liste ministérielle des SHN, pour l'ouverture de droits à pension dans le cadre du régime général d'assurance vieillesse, sous certaines conditions d'âge, de ressources et de nombre total de trimestres.

6.2. L'État compense les trimestres non cotisés par les SHN pour compléter, à hauteur de 4 trimestres par an, tous régimes de retraite de base confondus, les droits à pension des SHN. La prise en charge par l'État ne peut excéder 16 trimestres (consécutifs ou non) par SHN durant sa carrière.

6.3. Le SHN peut bénéficier du dispositif s'il remplit cumulativement les conditions suivantes :

- Être inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau prévue à l'article L. 2212 du Code du sport (en catégorie Relève, Senior, Élite ou Reconversion) au cours de l'année concernée par leur demande ;
- Être âgé d'au moins 20 ans pendant tout ou partie de cette période d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau ;
- Justifier de ressources (tous revenus confondus), pour l'année concernée par leur demande, inférieures à 75 % du plafond de la Sécurité Sociale ;
- Ne pas avoir cotisé ou avoir cotisé partiellement (entre 1 et 3 trimestres maximum), tous régimes de retraite de base confondus ;
- Avoir signé la convention.

ARTICLE 7 - ASSURANCE EN MATIERE DE COUVERTURE DES DOMMAGES CORPORELS

En application de la loi du 27 novembre 2015 visant à protéger les SHN et professionnels et visant à sécuriser leur situation juridique et sociale, la FFA a conclu un contrat d'assurance incluant des garanties spécifiques atteinte corporelle pour les SHN.

Conformément aux dispositions de l'article L. 321-4-1 du code du sport, la souscription de ces garanties dispense la FFA, à l'égard du SHN, de son obligation d'information prévue à l'article L. 321-4, ce que le SHN reconnait et accepte expressément.

Une notice spécifique réduite est fournie aux SHN en Annexe n°4 de la CONVENTION. Le SHN déclarent en avoir pris pleinement connaissance par le contreseing de ladite annexe. Les services fédéraux et la Direction Technique Nationale tiennent à leur disposition le contrat d'assurance sur simple demande et se tiennent à disposition du SHN pour répondre aux éventuelles questions complémentaires.

Avec le concours de la FFA et notamment de l'encadrement de l'équipe de France dans laquelle il est sélectionné, le SHN s'engage à suivre toutes directives permettant la déclaration et la gestion de tout dommage corporel qu'il pourrait subir pendant sa sélection. Le SHN accepte expressément au titre des présentes que tout frais relatif audit dommage lui incombe et sera pris en charge selon les présentes modalités et celle de l'article 5 ci-dessus.

ARTICLE 8 : MODALITES DU SUIVI MEDICAL DU SHN

7.1. Surveillance médicale réglementaire

Dans le cadre de la politique ministérielle de protection de la santé des sportifs, en application des articles L. 230-1 et suivants du code du sport, R. 231-3 à 231-11 et A. 231-3 à 231-7, la FFA met en place la surveillance médicale réglementaire. Ce suivi est effectué à titre préventif pour la protection de la santé du sportif.

Le SHN s'engage à respecter le règlement médical de la FFA disponible sur son site internet (www.athle.fr). A ce titre, il doit répondre dans les délais impartis à toutes les convocations et prescriptions (individuelles ou lors de regroupements) relatives au suivi médical. Le non-respect de cette obligation entrainera l'établissement d'un certificat de contre-indication à la participation aux compétitions qui sera transmis au Président de la FFA, qui pourra décider de prendre une mesure de suspension conservatoire applicable jusqu'à la transmission des examens prescrits, avec pour conséquence une impossibilité de pratiquer l'athlétisme en compétition, une non-sélection en équipe de France, une non-convocation aux stages nationaux et/ou une suspension des aides financières,

Le SHN s'engage à transmettre les bilans complémentaires (biologiques, imageries, compte rendu opératoire, ou d'avis de spécialiste) qu'il réaliserait, aux médecins de la FFA (médecin coordonnateur de la SMR et médecin des équipes de France).

Les modalités de suivi médical pour le SHN inscrit dans la catégorie « reconversion » peuvent prendre la forme d'un questionnaire relatif à son état de santé.

Ces éléments sont couverts par le secret médical mais sont nécessaires à son suivi et à la coordination de ses prises en charge notamment lors des stages et compétitions en équipe de France.

Le SHN s'engage à donner au médecin des équipes de France et au médecin coordonnateur du SMR le nom de son médecin traitant.

8.2 Suivi médical dans le cas d'une sélection en équipe de France

Le SHN s'engage à informer le médecin des équipes de France de toute blessure dans les meilleurs délais et conformément aux directives précisées dans les modalités de sélection pour la compétition correspondante.

PARTIE III - PRATIQUE COMPETITIVE

ARTICLE 9 : MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE

La détermination des modalités de sélection pour les différentes compétitions internationales relève de la compétence exclusive et discrétionnaire du comité de sélection. La sélection est opérée par le comité de sélection.

Les modalités de sélection en équipe de France seront mises en ligne sur le site internet de la FFA (www.athle.fr).

Pendant sa sélection, le SHN est placé sous la responsabilité organisationnelle des cadres de l'équipe de France, ou de tout autre responsable désigné par la FFA, lors de la compétition (échauffement, chambre d'appel, …, etc.) et s'engage à respecter les consignes qui lui seront données dans ce cadre. A défaut, sa sélection et la CONVENTION pourront être remise en cause.

Le non-respect de ces dispositions entrainera la résolution de la CONVENTION (c'est-à-dire le remboursement de l'ensemble des aides financières versées au titre de la présente Convention), sans préjudice des éventuelles procédures disciplinaires qui pourraient être engagées.

ARTICLE 10 : OBLIGATIONS DU SPORTIF EN EQUIPE DE FRANCE

10.1. Comportement

10.1.1. Par principe, la sélection est une récompense, un honneur, une distinction et une responsabilité. A ce titre, elle impose au SHN d'honorer sa sélection en équipe de France et de respecter l'intégralité des règles liées à cette sélection.

10.1.2. Si le SHN est sélectionné, il ne peut refuser sa participation qu'en cas d'impossibilité pour un motif reconnu sérieux par le comité de sélection ou pour un cas de force majeure. Le cas échéant, il doit en aviser par écrit immédiatement la Direction Technique Nationale.

10.1.3. De la même manière, le SHN s'engage à participer prioritairement à tout évènement qui pourrait être organisé par la Direction Technique Nationale ou la FFA dans le cadre de l'équipe de France, notamment les formations, les réunions d'informations et les actions de sensibilisation à visée citoyenne et éthique.

10.1.4. En cas de médaille ou de finale sur un championnat international, le SHN se rendra au « Club France » (sous réserve que celui-ci soit organisé) le soir de l'épreuve ou le lendemain dudit résultat, sauf incompatibilité notoire et sérieuse risquant de compromettre ses chances pour le reste de la compétition.

10.1.5. Les convictions et conceptions politiques, idéologiques ou religieuses ne doivent interférer en aucune manière sur la participation aux compétitions et, pour les sélectionnés en équipe de France, sur le fonctionnement des actions exécutées dans ce cadre. Le SHN doit notamment s'abstenir de tout prosélytisme ou porter tout signe religieux ostentatoire.

10.1.6. Le SHN n'est pas autorisé à faire d'acte de commerce des éventuels billets que la FFA lui remet, notamment à l'occasion des rencontres internationales.

10.2. Port des produits des partenaires

Le SHN s'engage, pendant l'intégralité de la période dite du Team duty conformément à l'Annexe 1 de la CONVENTION :

- A se conformer à toute directive donnée par la FFA et ses représentants en matière de port des tenues et des équipements ;
- A porter et utiliser exclusivement les produits (dont la tenue) fournis par la FFA de la marque de son partenaire équipementier (« Adidas » à la date de la signature de la CONVENTION), à l'exception des produits suivants :
    - Chaussures de compétition et d'entrainement,
    - Chaussettes de compression médicale,
    - Lunettes à condition qu'elles soient sans marque / non visible ou que la marque présente sur les lunettes ne soit pas plus visible que la marque présente sur des lunettes similaires vendues auprès du grand public,
    - Sacs de trail portés en compétition à condition que la marque présente sur ces produits ne soit pas visible,
    - Sous-vêtements (notamment shorty, boxer, slip, culotte, soutien-gorge) à condition qu'ils soient sans marque ou qu'elle ne soit pas rendue délibérément visible.

Pendant toute la durée de la CONVENTION, le SHN est responsable des produits qui lui sont fournis et s'engage à les garder en bon état et bonne condition d'utilisation.

A ce titre, il s'engage à (i) ne pas les modifier et notamment ne pas dissimuler, maquiller, ou supprimer tous logos et marques du partenaire y figurant et (ii) ne pas les revendre ou les échanger, ces produits étant fournis pour la saison sportive complète.

La liste non-exhaustive du type de produits pouvant composer la dotation pour lesquels le SHN se doit de respecter les dispositions du présent article est en Annexe 3 de la CONVENTION.

Le non-respect des présentes dispositions constitue une inexécution des obligations du SHN à la CONVENTION et peut entraîner une suspension du versement des aides financières ou des pénalités financières assumées par le SHN pour manquement(s) constaté(s).

PARTIE IV - DROIT A L'IMAGE ET ETHIQUE SPORTIVE

ARTICLE 11 : DROIT A L'IMAGE

11.1. Droits, obligations et conditions d'utilisation de l'image du SHN par lui-même

11.1.1. Sous réserve du respect de la CONVENTION et en dehors de toute association ou référence à l'équipe de France et/ou à la FFA, le SHN exploite librement son Image, c'est-à-dire le ou les attributs de sa personnalité comprenant limitativement l'image, le nom, le prénom, la signature, la voix et l'ensemble des titres sportifs ainsi que la réputation.

11.1.2. Sauf accord exprès et préalable de la FFA, le SHN s'engage à ne pas utiliser et/ou exploiter son Image en association avec le nom, la marque et de manière générale l'image de la FFA ou de l'équipe de France (notamment par la représentation des couleurs de bleu, blanc, rouge, ou de tout ou partie du maillot de l'équipe de France, ou de tout ou partie des marques de la FFA).

11.1.1. Le SHN s'engage à ne pas organiser d'opérations de communication, marketing, ou commerciale individuelle, directement ou via un intermédiaire (notamment son agent) lors des événements relatifs aux équipes de France, notamment et surtout pendant les périodes de Team duty (cf. Annexe 1).

11.1.2. Le SHN se porte fort et garant des mêmes obligations par ses propres partenaires.

11.2. Obligations vis-à-vis des partenaires de la fédération

11.2.1. Le SHN comprend et accepte que les partenariats privés et publics conclus par la FFA :

- Sont importants dans le modèle économique de cette dernière en ce qu'ils contribuent notamment et à forte proportion au financement du haut niveau et des activités liées à l'équipe de France dont le SHN est un acteur clef ;
- Prévoient des pénalités, notamment financières, en cas de non-respect des consignes données par la FFA en matière de port des équipements (par exemple, port d'un produit d'un équipementier concurrent par un SHN, …,

etc.) avec des conséquences importantes sur ledit modèle économique, voire une résiliation ;

11.2.2. En conséquence, le respect des engagements partenariaux et des partenaires de la FFA par le SHN constitue une obligation essentielle de la CONVENTION.

11.2.3. Dans ce cadre, le SHN s'interdit de critiquer ou de dénigrer publiquement l'un des partenaires de la FFA et il s'interdit, pendant la période de Team duty, de faire la promotion de tout partenaire concurrent d'un partenaire de la FFA, quel que soit le support et le lieu.
La liste des partenaires de la FFA est jointe à la CONVENTION en Annexe 2 et elle est actualisée régulièrement par la FFA pour communication au SHN qui devra tenir compte des éventuelles modifications futures.

11.2.4. Pendant la durée de la CONVENTION, le SHN fera ses meilleurs efforts pour participer gracieusement à une (1) journée de relations publiques organisée par la FFA pour son compte ou pour le compte d'un de ses partenaires privés ou publics dans le cadre de la promotion de l'athlétisme et de ses activités. Toute sollicitation émanant de la FFA, ou transitant par elle, sera décidée en accord avec le SHN pour déterminer la meilleure date.

11.3. Droits liés à l'exploitation de l'image du SHN lors des sélections nationales par la FFA

11.3.1. Autorisation de captation de l'image du SHN

Pour une utilisation conforme aux articles 11.2 et 11.3 ci-dessous, par la présente, le SHN autorise expressément la FFA et ses partenaires à capter son Image (c'est-à-dire, tout ou partie d'un ou des attributs de sa personnalité comprenant limitativement l'image, le nom, le prénom, la signature, la voix et l'ensemble des titres sportifs ainsi que la réputation) en tenue de l'équipe de France ou en tenue « neutre » sur tout support existant ou à venir.

A ce titre, le SHN s'engage à participer à l'ensemble des séances photos organisées par la FFA dans le cadre des rassemblements divers de l'équipe de France.

11.3.2. Exploitation de l'image du SHN associée à la FFA

Nonobstant la durée de la CONVENTION, le SHN autorise expressément, jusqu'au 31 décembre 2028 et sur le territoire du monde entier, la FFA à exploiter son Image telle que définie ci-dessus :

- En association à l'image de la FFA (notamment en tenue de l'équipe de France ou en tenue neutre) dans le seul cadre de la promotion de l'équipe de France et de l'athlétisme. Cette exploitation est autorisée à titre gracieux, sur tout support existant ou à venir et en tout lieu.
- Pour les besoins des travaux, études et statistiques menée par la Cellule d'optimisation de la performance de la FFA aux bénéfices des athlètes de l'équipe de de France et de haut niveau, ainsi qu'à l'encadrement fédéral, sans objectif lucratif et commercial.

Dans le cas de l'exploitation de son Image en tenue neutre associé à la FFA, cette dernière s'engage à lui soumettre le projet de visuel avant toute exploitation. Ce dernier disposera alors d'un délai de 8 (huit) jours calendaires, à compter de cette soumission, pour s'opposer à cette exploitation.

Dans le cas de la reproduction de son Image en tenue équipe de France, la FFA s'engage à lui soumettre le projet de visuel avant toute exploitation pour information.

11.3.3. Exploitation de l'image du SHN dans le cadre de l'image collective de l'équipe de France

L'Image Collective de l'équipe de France désigne la représentation de l'Image telle que définie ci-dessus d'au moins trois athlètes en tenue de l'équipe de France. Cette représentation peut être obtenue soit à partir d'un montage photographique ou vidéo, soit à partir d'une photographie ou d'une vidéo réalisée dans le cadre de l'équipe de France. Les montages photographique ou vidéos comprennent notamment l'association d'Images d'athlètes individuellement, ce inclus celle du SHN, destinées à représenter l'Image Collective de l'équipe de France.

Le SHN autorise expressément, à titre gracieux, sur le territoire du monde entier, la FFA et ses partenaires à exploiter son Image dans le cadre de l'Image Collective de l'équipe de France telle que définie au paragraphe précédent. Nonobstant la durée de la CONVENTION, cette exploitation est autorisée sur tout support :

- Jusqu'au 31 décembre 2028 et peut être à titre promotionnel et commercial ;
- Exclusivement à des fins uniquement historiques, documentaires ou informationnelles de la FFA pendant une durée de trente (30) ans à compter du 31 décembre 2028.

A titre informatif, la FFA s'engage à transmettre au SHN le projet de visuels avant toute exploitation.

11.4. Modalités d'expression du SHN et devoir de réserve en matière de communication et de publicité

11.4.1. Le SHN conserve, à titre individuel, la liberté la plus entière de communiquer avec la presse, ou sur les réseaux sociaux dans la limite de l'article 11.2 de la CONVENTION et de faire toutes déclarations selon sa liberté de conscience.

11.4.2. Le SHN s'interdit en revanche de contribuer à tout prosélytisme religieux et propagande politique ou philosophique irrespectueuse, puis de tenir des propos diffamatoires et désobligeants à l'égard de tous les acteurs de l'athlétisme, notamment et de manière non exhaustive toute institution ou instance officielle de l'athlétisme ou du sport, autre athlète, dirigeants et préposé de l'encadrement technique ou médicale.

11.4.3. L'ensemble des relations presse du SHN est géré par la FFA au cours des évènements suivants :

- Durant les sélections en équipe de France ;
- Pour toute sollicitation officielle post-sélection, si l'invitation est adressée à la FFA ;
- Lors de tout type de rassemblements de l'équipe de France

Le SHN fera ses meilleurs efforts pour participer à tous les points presse organisés par la FFA dans le cadre de l'équipe de France et à toute autre sollicitation postérieure à la sélection liée à l'équipe de France. Tout refus devra être dûment justifié auprès de la FFA.

11.4.4. En cas de blessure ou maladie durant une sélection en équipe de France, le communiqué de presse sera fait en accord avec le médecin des équipes de France.

ARTICLE 12 : ETHIQUE SPORTIVE

12.1. Généralités

12.1.1. La FFA édicte un corpus de règles éthiques et déontologiques consultables sur son site internet (https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=24) via un Code et une charte d'éthique et de déontologie (. Le SHN s'engage à respecter lesdites règles et à adopter en toute circonstance un comportement exemplaire, notamment vis-à-vis des générations de futurs athlètes et des valeurs de l'athlétisme d'excellence dont il se porte garant par amour du maillot et en qualité de digne représentant de la Nation.

12.1.2. Le SHN a conscience que toutes ses déclarations publiques et que son comportement reflète de manière certaine sur la réputation de l'équipe de France, de la FFA et de l'athlétisme. En étant sélectionné en équipe de France, le SHN observe en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle et compatible avec son engagement dans la recherche de l'excellence sportive, dénué de toutes formes de tricherie, respectueuse de sa santé physique et morale, respectueuse des autres et de nature à valoriser l'image de l'athlétisme et de son pays.

12.2. Paris sportifs

Conformément aux dispositions de l'article 4.4 du Règlement intérieur de la FFA, pris en application des articles R.131-37 à R.131-45-2 du code du sport, le SHN ne peut :

- Engager à titre personnel directement ou par personne interposée de mises sur des paris sur une compétition à laquelle il est intéressé directement ou indirectement ;
- Communiquer à des tiers des informations privilégiées obtenues dans le cadre de sa profession ou de sa fonction et qui sont inconnues du public ;
- Porter atteinte à la morale, à l'éthique, à la déontologie ou à l'esprit sportif des compétitions, ni porter atteinte à l'image et à la réputation de l'Athlétisme ;
- Toute infraction à cette disposition pourra entrainer des sanctions sur le plan pénal et disciplinaire.

12.3. Prévention et lutte contre le dopage.

12.3.1. Le SHN s'engage à prendre connaissance de la règlementation et des documents de référence concernant le dopage et à pleinement les respecter.

12.3.2. Dans cette optique et pour respecter les règles obligatoires d'European Athletics, le SHN s'engage à suivre le programme d'apprentissage interactif de lutte contre le dopage « *I Run Clean* » afin d'obtenir la certification y correspondante.

12.3.3. Le SHN s'engage à ne prendre aucune substance dopante, ni à utiliser aucun procédé interdit. Il reconnait les conséquences néfastes que peut avoir, sur l'organisme, une pratique dopante.

12.3.4. Le SHN s'engage à tout dispositif de suivi des athlètes et de lutte contre le dopage qui pourraient être mis en œuvre par la FFA, l'AFLD, l'AMA ou World Athletics / Integrity Athletics Unit (IAU).

12.3.5. Le SHN doit informer tout médecin, qu'il consulte, de son statut.
Dans le cas où, il est malade ou présente des conditions qui exigent la prise de médicaments particuliers et lorsque la médication prise dans le but de traiter une maladie ou une condition particulière fait partie de la liste des interdictions, une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) peut lui permettre de prendre la médication requise.
Dans un tel cas, le SHN doit faire une demande d'AUT auprès de l'AFLD ou de l'Integrity Athletics Unit s'il est athlète de niveau international.
Le sportif sélectionné en Equipe de France doit impérativement en informer le médecin de l'équipe de France.

12.3.6. Le SHN s'engage à participer à toutes les actions de sensibilisation à la lutte contre le dopage organisées par la FFA et/ou l'AFLD (webinaires, etc.) qui lui auront été communiquées. A défaut, la FFA pourra prendre des sanctions envers le SHN.

PARTIE V – DISPOSITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 13 : RESILIATION

13.1. Le SHN pourra mettre fin à la CONVENTION en cas :
- de dissolution de la FFA,
- de cessation d'activité de la FFA,
- d'atteinte à son image de marque caractérisée et reconnue judiciairement.

13.2. La FFA pourra mettre fin à la CONVENTION et ce, sans préjudice des sanctions disciplinaires qui pourraient être prises à l'encontre du SHN, des décisions de suspension des aides personnalisées et/ou diverses primes ou des dommages et intérêts qu'elle pourrait être en droit d'exiger, en cas :
- de perte de la qualité de sportif de haut niveau ;
- d'atteinte à son image de marque caractérisée et reconnue judiciairement ;
- d'infraction grave au règlement disciplinaire de la FFA ou aux règles relatives à la lutte contre le dopage ;
- en cas de non-exécution totale ou partielle de l'une des obligations de la présente CONVENTION ; toutefois dans ce cadre, les PARTIES s'engagent à mettre en œuvre la procédure décrite à l'article 14.

ARTICLE 14 : DISPOSITIONS DIVERSES

- **Confidentialité :** les PARTIES s'engagent pendant la durée de la CONVENTION à ne divulguer ni le contenu de ces clauses, ni les informations relatives aux activités de la FFA.
- **Autonomie des clauses :** toutes les clauses de la CONVENTION sont distinctes. Si une clause quelconque est déclarée nulle ou illégale, la validité ou la légalité des clauses de la CONVENTION n'en sera pas affectée, la nullité de la clause n'affectant pas la validité du reste de la CONVENTION.
- **Intuitu Personae :** la CONVENTION a été conclue par la FFA et le SHN compte tenu de l'identité respective de l'autre PARTIE. En conséquence, la CONVENTION a un caractère "intuitu personae" marqué.
- **Indépendance des PARTIES :** Il est expressément convenu que cette CONVENTION ne peut, en aucun cas, être interprétée comme créant un lien de subordination juridique de l'une ou l'autre partie envers son cocontractant.

- **Litiges :** En cas de désaccord relatif à la CONVENTION, la FFA et le SHN chercheront un règlement à l'amiable du problème. En cas d'échec, la PARTIE demanderesse pourra saisir la Commission de conciliation du CNOSF dans le cadre de sa mission de bon office. A défaut de résolution amiable, tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cession ou de la cessation de la CONVENTION sera soumis aux tribunaux matériellement compétents de Paris.
- **Annexes :** l'ensemble des annexes de la CONVENTION font partie intégrante du contrat.
    - Annexe 1 : Team Duty
    - Annexe 2 : Partenaire de la FFA
    - Annexe 3 : Liste des produits
    - Annexe 4 : Notice d'assurance

Fait à Paris, le

Le Président de la FFA
Jean GRACIA

Le SHN/Le Représentant légal

Le Directeur Technique National
Frank BIGNET

ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PRO

Dans une dynamique de montée en puissance du suivi socioprofessionnel (SSP), la FFA s'appuie sur les préconisations issues de l'analyse 2024 pour structurer et pérenniser l'accompagnement SHN dans le cadre du PPF 2025-2028.

ORGANISATION DEDIEE AU SSP

REFERENTS SSP

- Compte tenu du nombre important de SHN listés à la FFA, deux référents SSP sont désignés, dont au moins un à temps plein.
- Une ressource RH supplémentaire pourrait être affectée pour le suivi administratif et la coordination.

OBJECTIFS

- Offrir un accompagnement de proximité et de qualité pour chaque SHN.
- Garantir la coordination entre les différents acteurs du SSP et des ressources régionales.

STRATEGIE ET PRIORITES D'ACCOMPAGNEMENT

PRIORISATION DES PUBLICS

- Les athlètes ciblés par l'ANS bénéficient d'un accompagnement renforcé grâce à une collaboration étroite entre la DTN, la cellule Haute Performance, l'ANS et les MRP.
- Les athlètes ciblés par la FFA sont suivis en lien avec les responsables fédéraux et les coordonnateurs des structures du PPF.
- Les athlètes non ciblés sont accompagnés en lien avec les ETN et les ressources régionales, en articulation avec les structures locales du PPF.

OUTILS ET COMMUNICATION

- Développement d'outils d'information : fiche de mise en liste et droits ouverts, plaquette d'information des actions menées.
- Organisation de webinaires par l'ANS sur des thématiques clés (grandes écoles, déclaration de revenus, parcours sup, dispositifs emplois).
- Mobilisation de la FFA pour inciter les athlètes à participer à ces temps d'information.

ACCOMPAGNEMENT FORMATION ET EMPLOI

ACCOMPAGNEMENT LIE A LA FORMATION

- Entretiens individuels réalisés lors des actions nationales (ex : regroupement d'octobre pour les équipes de France U18-U20, stages jeunes).
- Étude des projets lors de la campagne Parcoursup.
- Définition et élaboration des projets de formation à partir des commissions d'entrée en structure.
- Appui des MRP pour valider la viabilité des projets au niveau territorial (contacts rectorats et réseau local).
- Mobilisation des ressources nationales (INSEP, CREPS, correspondants SSP, conseillers d'orientation).

ACCOMPAGNEMENT LIE A L'EMPLOI

- Entretiens individuels entre l'athlète, le référent SSP et éventuellement un membre de l'encadrement DTN selon le projet.
- Possibilité de bilan de compétences ou stage d'immersion en entreprise (en lien avec France Travail, l'APEC, organismes privés…).
- Étude de faisabilité pour la mise en place de dispositifs emploi (CIP, CAE) prioritairement pour athlètes ciblés puis SHN des équipes de France.
- Mobilisation du réseau de partenaires et entreprises privées pour favoriser la professionnalisation.

PROFESSIONNALISATION DES ATHLETES

- Déploiement des dispositifs d'emplois aidés (CIP/CAE) avec appui et le soutien de l'ANS ;
- Accompagnement et soutien financier de l'ANS sur le dispositif d'aides à la professionnalisation ;
- Poursuite et développement de la SCIC France Athlétisme pour :
    - Assurer une stabilité socio-professionnelle.
    - Accompagner les athlètes dans la gestion administrative de leur carrière.
    - Permettre des revenus fixes, une couverture santé, une cotisation retraite et l'accès aux droits à la formation ;
- Régulariser le statut d'athlète.

A noter que pour bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel, les athlètes doivent impérativement être inscrits sur les listes SHN (Elite, Senior, Relève ou Reconversion) et être à jour de leur déclaration de ressources sur France.Sport.

PROFESSIONNALISATION DES ENTRAINEURS

Appui via la SCIC « France Athlétisme » pour :

- Stabilité de leur engagement auprès des sportifs ;
- Gestion administrative des rémunérations ;
- Faciliter l'accès aux droits à la formation ;
- Régularisation du statut d'entraîneur ;
- Ouverture possible sur le dispositif d'aides à la professionnalisation en faveur des entraineurs des athlètes ciblés avec le soutien et l'appui financier de l'ANS.

MODALITES FINANCIERES (AIDES FEDERALES ET AIDES PERSONNALISEES)

AIDES PERSONNALISEES

- Aides sociales : identification des situations après la mise en liste SHN, les déclarations de revenus sur France.Sport (inf. à 40 K€ bruts) et du ciblage de l'athlète.
- Aides à la formation : traitement des demandes selon un ordre de priorité (niveau du ciblage, étude du projet et devis), plafonnées à 80% de prise en charge.
- Manque à gagner sportif : dans le cas de la pose de congés sans solde pour participation à des stages ou compétitions en Equipe de France.
- Aide à la reconversion : entretiens de fin de carrière avec accompagnement et orientation, mobilisation des partenaires externes (France Travail, APEC, mercato de l'emploi, Palatine Woman Project, etc.)

AIDES FEDERALES

- Aide fédérale complémentaire via une ligne budgétaire spécifique pour répondre aux urgences sociales.

A noter que pour bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel, les athlètes doivent impérativement être inscrits sur les listes SHN (Elite, Senior, Relève ou Reconversion) et être à jour de leur déclaration de ressources sur France.Sport.

SUIVI ET TRAÇABILITE (PSQS)

- Intégration des informations sur PSQS encore perfectible.
- Nécessité de coordonner et répartir les tâches au sein de la DTN.
- Besoin identifié d'une ressource administrative dédiée pour garantir la complétude des données et assurer le suivi.

ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE DES ATHLETES PARENTS

- Aide financière possible pour frais de garde ou autres lors des déplacements fédéraux (stages et compétitions), via les aides personnalisées avec prise en charge maximale de 80%.
- Mise en place d'un soutien psychologique et orientation vers les dispositifs de droit commun de l'État pour répondre aux situations individuelles.

CONCLUSION

Ce dispositif SSP renforcé vise à offrir un accompagnement complet et individualisé à chaque SHN.

Il constitue une réponse adaptée à la performance et à la reconversion des athlètes tout en s'inscrivant dans la stratégie globale du PPF.

Leviers identifiés en matière de suivi socio-professionnel	**Indicateurs de suivi et d'évaluation**
Priorisation des publics	- % d'athlètes Cellule Perf/2028/2032/SHN bénéficiant d'un plan SSP actif. - Nombre d'athlètes non ciblés orientés vers dispositifs régionaux ou locaux.
Outils et communication	- Amélioration de la communication et du partage des informations avec l'ensemble des acteurs du SSP (FFA, MRP, CREPS, …) - % d'athlètes ayant participé à au moins 1 webinaire ANS/FFA dans l'année.
Evaluation quantitative	- NB d'athlètes ayant un projet de formation validé avec le SSP. - Nombre d'entretiens individuels formation réalisés/an. - Nombre d'aides financières formation/reconversion accordées (et taux de réalisation effective).
Accompagnement emploi	- Nombre d'athlètes bénéficiant d'un CIP/CAE ou autre emploi aidé. - % d'athlètes ciblés ayant bénéficié d'un bilan de compétences ou stage en entreprise. - Nombre de partenariats entreprises activés pour stages, immersions, emplois.
Professionnalisation des athlètes et entraîneurs	- Nombre d'athlètes salariés via la SCIC France Athlétisme. - Nombre d'aides à la professionnalisation attribuées aux entraîneurs
Aides personnalisées (AP)	- Répartition par rubrique (% social, formation, reconversion, parentalité, manque à gagner sportifs). - Nb d'athlètes Cellule Perf recevant une AP pour être amenés au seuil de 40 K€. - Nombre d'aides « parentalité » accordées (et évolution depuis 2023).
Suivi, traçabilité et PSQS	Taux de complétude des données administratives sur PSQS.
Impact global et évaluation	- % d'athlètes ayant validé un diplôme/certification durant l'olympiade. - % d'athlètes insérés dans l'emploi ou en reconversion 12 mois après fin de carrière.

SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE (SMR)

FAIRE DE LA SANTE UN LEVIER DE PERFORMANCE DURABLE

La SMR constitue un élément central de la stratégie de performance de la FFA. Inscrite dans le Code du sport, elle vise à protéger la santé physique et mentale des athlètes, en les préservant des blessures et/ou des pathologies liées à leur pratique. La bonne santé est un prérequis de la performance. Dans une optique de professionnalisation croissante du parcours de l'athlète, la SMR ne doit plus être considérée comme une formalité administrative, mais bien comme un puissant levier d'optimisation de la performance.

Pour autant, l'application de la SMR reste aujourd'hui encore trop hétérogène, notamment car son intérêt majeur n'est pas toujours compris par les athlètes et les entraineurs. Certains bilans sont réalisés trop tardivement, et les échanges entre les acteurs pourraient être améliorés. Par ailleurs, la dimension préventive du suivi est insuffisamment exploitée, notamment sur les thématiques de réponses aux signaux de surcharge d'entrainement, ou de prévention aux blessures.

Son intégration dans le projet de performance vise :

- À objectiver les états de méforme ou de vulnérabilité (carences, souffrance psychologique, surentraînement, etc.),
- À éclairer les décisions partagées entre les staffs médicaux et techniques,
- À renforcer la prévention, au-delà des seules phases de traitement des blessures.

Pour franchir un nouveau cap, trois orientations structurantes seront déployées :

DIGITALISATION DU SUIVI MEDICAL : VERS UNE EXPLOITATION DYNAMIQUE DES DONNEES DE SANTE

Grâce à l'application Médisharp, la FFA dispose déjà d'un outil numérique avancé pour centraliser de manière sécurisée l'ensemble des documents médicaux des athlètes (bilans réglementaires, analyses biologiques, imageries médicales, etc.). Il s'agit désormais de faire évoluer cet outil vers une utilisation dynamique et proactive des résultats de la SMR.

Avoir recours à l'intelligence artificielle pour exploiter de façon plus efficace et proactive les retours des bilans SMR et autres éléments physiologiques issus d'interconnexion avec Playsharp (charge d'entrainement RPE, questionnaires quotidiens, variabilité de la fréquence cardiaque, etc.).

La digitalisation du dossier médical ne doit plus se limiter à une fonction d'archivage, mais devenir un véritable outil d'aide à la mise en place de process d'accompagnement de la santé, et in fine, de la performance.

FORMATION ET ACCULTURATION : ANCRER LA CULTURE SANTE PERFORMANCE

La pleine efficacité de la SMR dépend de son appropriation par l'entourage de l'athlète (entraineurs, équipe technique nationale, kinésithérapeutes, médecins, etc.). La FFA souhaite mettre en place un programme de formation et de sensibilisation à destination des entraîneurs et des professionnels de terrain pour :

- Comprendre les finalités et le fonctionnement de la SMR,
- Utiliser des outils synthétiques d'aide à la compréhension et à l'anticipation (fiches de suivi, alertes partagées, intégration dans la planification).

L'enjeu est de faire émerger, à moyen terme, une génération d'encadrants acculturés aux enjeux médico-sportifs et intégrant la santé de leurs athlètes comme un puissant levier de performance.

CONTINUITE DU SUIVI MEDICAL : VERS UNE UTILISATION PROACTIVE DES DONNEES DE SANTE

Dans le cadre de leur préparation, les SHN évoluent au sein de structures d'entraînement multiples et géographiquement dispersées (clubs, pôles, CREPS, stages à l'étranger, rassemblements EDF). Ces transitions, bien que nécessaires à la construction de la performance, génèrent un risque de rupture dans la chaîne de soins et dans la continuité du suivi médical. Pour garantir un accompagnement fluide et durable, la FFA souhaite renforcer sa stratégie de coordination médico-sportive autour de deux leviers :

- Conforter les référents médicaux de spécialité et/ou par région, en charge du suivi longitudinal, du repérage des signaux faibles (via les outils de monitoring) et du lien entre les structures d'entraînement ;
- Poursuivre et développer le protocole « de continuité médicale », garantissant un accès sécurisé à la plateforme Médisharp et une circulation fluide des données de la SMR entre les différents acteurs habilités, dans le respect du secret médical.

Ce nouveau dispositif incarne un changement de paradigme : les données de la SMR doivent être mobilisées de manière proactive comme un puissant levier d'accompagnement de la santé, coordonnée avec les actions de terrains lors des stages et compétitions des équipes de France. Le suivi longitudinal médical contextualisé par le suivi longitudinal de l'entrainement (charge d'entraînement, questionnaires de monitoring, etc.) doit permettre un pilotage anticipé et individualisé, en cohérence avec les exigences du calendrier sportif et les objectifs de performance identifiés par l'athlète et son entraineur.

Leviers identifiés en matière de surveillance médicale règlementaire	**Indicateurs de suivi et d'évaluation**
Indicateurs de suivi de la SMR	- Taux de réalisation des bilans de la SMR par les athlètes listés de haut niveau • Complétude des dossiers • Délais entre la prescription et la réalisation de la SMR • Taux de réalisation par type de suivi - Analyse des paramètres d'intérêt définis par la fédération et évolution dans l'Olympiade - Nombre d'athlètes contactés suite à des signaux d'alerte - Nombre d'athlètes suivis suite à des signaux d'alerte principaux (TCA, blessure aux ischios, santé mentale) - Nombre d'intervention du pôle expertise auprès de la cellule d'entrainement de l'athlète - Automatisation des signaux d'alerte par l'IA sur les analyses biologiques et l'analyse des questionnaires - Compléter les questionnaires de la SMR pour répondre à des problématiques suivies par la FFA (suivi médicamenteux, questionnaire psychologique)

HONORABILITE DES CADRES

L'ETHIQUE ET LA DEONTOLOGIE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

Le Plan de Performance Fédéral 2025-2029 s'inscrit dans une volonté forte de garantir un cadre de développement sportif d'excellence, cohérent, durable et respectueux des personnes.

À ce titre, l'éthique et la déontologie constituent un socle non négociable, un prérequis indispensable à toute intervention, action ou prise de décision au sein des dispositifs de la FFA.

Cette exigence concerne notamment l'ensemble des structures, ainsi que toutes les personnes impliquées, directement ou indirectement, auprès des sportifs de haut niveau, telles que les élus, les entraîneurs, les officiels, les athlètes eux-mêmes, les experts, les accompagnateurs de la performance, le personnel administratif et technique, mais aussi des proches, qu'ils soient dans la sphère familiale, dans les milieux médicaux, psychologiques ou sociaux.

Chacun, à son niveau de responsabilité, est tenu de respecter et promouvoir le Code d'éthique et de déontologie de la FFA, dans une démarche de prévention, de vigilance et d'exemplarité.

L'objectif est d'assurer un environnement sain, équitable, bienveillant et sécurisé, propice à la performance durable des athlètes et au respect de leur intégrité physique, psychologique et morale.

UN PILOTAGE FEDERAL TRANSVERSAL ET EFFICACE

La FFA créé une Cellule Gouvernance et Intégrité (CGI) réunissant un groupe restreint d'acteurs fédéraux compétents et impliqués parmi les élus et bénévoles, les cadres techniques et les salariés. La CGI est présidée par deux personnes incarnant les valeurs de notre sport et affichant une volonté de forte de porter ces sujets au cœur des plus hautes instances fédérales.

La CGI est chargée d'impulser, coordonner, piloter, structurer et évaluer l'ensemble des actions liées à l'éthique et à la déontologie au sein de la FFA, en garantissant leur cohérence, leur efficacité, leur transversalité et leur lisibilité.

Les référents honorabilité, violences sexuelles et sexistes et valeurs de la République désignés auprès du ministère en charge des sports sont pleinement impliqués dans la CGI afin d'assurer un lien constant avec notre ministère de tutelle.

Enfin, une déclinaison régionale des actions et missions de la CGI sera menée au travers des référents éthique régionaux.

Par sa composition et ses missions, la FFA déploie une gouvernance démocratique et soucieuse des enjeux de tous les acteurs de l'athlétismes dans un esprit de collectif fort. Ceux du haut niveau et de la haute performance seront pleinement intégrés dans les réflexions et les actions définies par la CGI, les sportifs et leurs encadrements étant des cibles prioritaires pour la FFA.

VERS UNE INTEGRATION PLUS EFFECTIVE DE L'ETHIQUE ET DE LA DEONTOLOGIE AU SEIN DU PPF

Le dispositif prévu vise à ancrer durablement une culture éthique au cœur du projet de performance, en assurant une vigilance continue, une montée en compétence des acteurs, et un climat de confiance au service des athlètes.

UN SOCLE COMMUN DE REGLES ET DE VALEURS

L'intégration de l'éthique dans la filière de performance de la FFA repose avant tout sur une démarche collective de définition partagée des valeurs fondamentales. Le respect, l'intégrité, la bienveillance, l'équité, la transparence et le souci du bien-être et de performances des athlètes doivent inspirer l'ensemble des actions et des postures professionnelles.

Ces principes sont formalisés dans un Code d'éthique et déontologie qui sera décliné spécifiquement à l'attention des intervenants du PPF au sein de la Charte d'éthique et de déontologie rédigée dans un esprit de co-construction et servant ainsi de référentiel commun.

Elle précise les engagements et les responsabilités propres à chaque catégorie d'acteurs, qu'il s'agisse des entraîneurs, des experts, des dirigeants, des athlètes ou des accompagnateurs.

L'INDISPENSABLE HONORABILITE DES ENCADRANTS

Conformément à la loi, la FFA met régulièrement en œuvre le contrôle d'honorabilité de ses encadrants, dirigeants et officiels techniques. Dans le cadre de ses structures de performance et de ses regroupements fédéraux, la FFA met spécifiquement en œuvre :

- Un contrôle d'honorabilité automatisé et annualisé pour tous les encadrants licenciés ou non, intervenants auprès des athlètes de haut niveau ;
- Une vérification systématique et obligatoire de la validité des cartes professionnelles d'éducateur sportif avant toute intervention sur le terrain et contractualisation avec la FFA ;
- Le traitement des réponses au contrôle d'honorabilité par la mise en œuvre des mesures disciplinaires, règlementaires, éthiques et contractuelles anticipées par la FFA ;
- Une évaluation régulière du dispositif par la DTN et le service juridique pour garantir l'efficacité et la conformité aux obligations légales et réglementaires.

UN TRAITEMENT PERFORMANT ET RAPIDE DES SIGNALEMENTS

La FFA dispose d'une organisation structurée, à la fois réactive et fonctionnelle, qu'il convient de pérenniser dans toutes ses dimensions :

- Le recueil de la parole professionnel, par l'identification des canaux de communication et des personnes ressources formées ;
- Le traitement juridique des signalements par la mise en œuvre des procédures éthiques ou disciplinaires indépendantes et impartiales, le partage d'information systématique

et rapide à la Cellule nationale de lutte contre les violences, la saisine conjointe du Procureur de la République par le DTN et Président de la FFA ;

- L'accompagnement des athlètes victimes, via un soutien personnalisé et individualisé permettant la continuité de ses objectifs de performance tout en garantissant son bien-être, notamment en adaptant son encadrement sportif et civil ;
- L'accompagnement des personnes mis en cause pour des faits contraires à l'éthique et à la déontologie, via des mesures de réhabilitation adaptées pour un retour à la performance dans le respect des sanctions prises par les différentes institutions et le bien-être des victimes concernées.

LES CPS COMME LEVIER FORT ET OPERATIONNEL

Les Compétences Psychosociales (CPS) constituent un outil majeur pour déployer concrètement l'éthique et la déontologie dans la filière d'accession et d'excellence. Elles permettent de :

- Accompagner les professionnels et les proches à avoir la bonne posture,
- Favoriser des relations interpersonnelles saines,
- Soutenir une prise de décision éthique,
- Agir comme un bouclier contre les dérives (manipulations, emprises...),
- Ancrer une culture de responsabilité partagée.

Les CPS seront déployées au cœur de la formation, des suivis nationaux et régionaux, et dans les structures de haut niveau.

PERENNISATION ET OBLIGATION DU MODULE "ÉTHIQUE & RESPONSABILITE"

Ce module est pérennisé et renforcé. Dès 2025, tout intervenant de la filière d'accession et d'excellence, et de ses regroupements, quel que soit son rôle, devra suivre plus régulièrement une session de renouvellement de ce module. Cette obligation conditionne l'habilitation à intervenir auprès des athlètes.

Ce module vise à actualiser les connaissances, sensibiliser aux signaux faibles, renforcer l'adhésion aux valeurs de la charte éthique et promouvoir une culture partagée de vigilance et de respect.

UN PLAN DE COMMUNICATION AU SERVICE DU DISPOSITIF

En suivant, un plan de communication assurera la diffusion et l'appropriation des valeurs et des principes éthiques et déontologiques dans l'ensemble des strates de la FFA.

Il portera également sur l'ensemble des actions mises en œuvre et à disposition des acteurs de la performance.

Leviers identifiés en matière **d'honorabilité des cadres**	**Indicateurs de suivi et d'évaluation**
Taux de contrôle d'honorabilité effectué	- Nombre de déclarations des clubs - Rejet d'honorabilité
Cartes professionnelles	- Mis en place par la DSI de l'outil de recueil - Nombre de cartes déposées dans le SI
Webinaires où réunions inhérentes à ce sujet	- Nombre d'informations et de formations proposées - Nombre de présents sur l'année
Signalement	Nombre de signalements traités

FORMATION CONTINUE DES ENTRAINEURS

OBJECTIFS

- Garantir la compétence professionnelle et l'éthique des encadrants sportifs (professionnels et bénévoles).
- Renforcer la montée en compétence des entraîneurs des structures intégrées au PPF, de nos équipes de France et de nos clubs.
- Permettre à nos entraîneurs d'accéder à la professionnalisation.

ENCADRANTS SPORTIFS CONCERNES

- Encadrants sollicités et œuvrant au sein des structures reconnues de haut niveau ;
- Encadrants accrédités au sein des Équipes de France ;
- Membres des Équipes Techniques Régionales (ETR) ;
- Entraîneurs de clubs identifiés comme entraîneurs formateurs (U18-U20) ou entraîneurs d'athlètes de haut niveau ;
- Entraîneurs accompagnateurs de jeunes talents définis dans le programme 2036.

ENCADRANTS EXERÇANT AU SEIN DES STRUCTURES INTEGREES AU PPF

- Exigence systématique d'un diplôme professionnel d'éducateur sportif correspondant aux prérogatives des fonctions exercées.
- Personnes « stagiaires » : autorisées si engagées dans une formation professionnelle en cours.
- Personnes engagées dans une démarche de VAE :
  - Acceptées si la procédure permet l'obtention du diplôme dans la saison en cours.
  - Les demandes de VAE avec échéance ne correspondant pas aux attendus ou supérieures à un an ne pourront être acceptées pour exercer.
  - Cette exigence s'inscrit dans la dynamique générale de professionnalisation de l'encadrement fédéral.
- Dispositions transitoires
  - Pour les quelques entraîneurs bénévoles de nos structures pôle Espoir et nos clubs :
    - la fédération oblige d'une qualification d'entraîneur (à minima un diplôme fédéral) pour garantir la compétence et l'honorabilité.
    - Cette exigence doit être inscrite dans le cahier des charges fédéral pour permettre aux entités de se structurer et de progresser.
    - Souplesse prévue pour les bénévoles nouvellement engagés et dont le projet sportif le justifie : Autorisation à exercer si inscription dans un parcours qualifiant dès le lancement de la campagne de reconnaissance, sous réserve d'avoir validé le module « Éthique et Intégrité ».
  - VAE des qualifications fédérales
    - Prévoir une vague importante de VAE pour accompagner la mise en place de cette évolution souhaitée.

        - L'instruction des VAE est confiée aux CTS et cadres fédéraux identifiés en région.
        - Cette VAE devra vérifier, sans concession, les compétences réellement acquises et éviter une simple validation de l'investissement passé ou du palmarès de l'encadrant
- Formation complémentaire pour les entraîneurs déjà diplômés. Les entraîneurs titulaires d'un diplôme professionnel ancien devront suivre une formation obligatoire dédiée aux VSS (mise à niveau) et devront être titulaires d'une carte professionnelle avant d'intégrer une ETN ou une ETR

RENFORCEMENT DE FORMATION CONTINUE DES ENTRAINEURS

- Objectifs :
    - Structurer une offre annuelle cohérente et répondant aux besoins d'évolution des entraîneurs.
    - Nourrir la professionnalisation et la montée en compétence des entraîneurs.
    - Aider les entraineurs à mettre à jour leur niveau de compétence au regard des évolution des théories et des outils d'entrainement
- Actions à mettre en place :
    - Chaque discipline élabore, avec l'OFA, un plan annuel de formation continue, décliné pour différentes cibles d'entraîneurs.
    - Capitaliser sur les expériences des entraîneurs performants en formalisant leurs savoirs et en les impliquant comme mentors ou intervenants dans des colloques.
    - Créer des espaces d'échanges réguliers entre entraîneurs ayant des athlètes en suivi national.
    - Intégrer ces entraîneurs dans les équipes et actions techniques nationales.
- Modalités :
    - Actions en distanciel et en présentiel : webinaires, colloques, assises, compagnonnage (notamment lors des stages).
    - Mise en place d'une ligne budgétaire dédiée pour financer les formations continues.
    - Certaines actions pourront être autofinancées, mais d'autres (destinées aux ETN ou entraîneurs de haut niveau) nécessiteront un soutien financier fédéral.

TRANSMISSION DES SAVOIRS D'EXPERIENCE DES ENTRAINEURS EN FIN DE CARRIERE

- Objectifs :
    - Exploiter au mieux l'expérience des entraineurs en fin de carrière par la mise en valeur et la transmission des savoirs constituant la culture française de l'entrainement
    - Mettre en avant les réussites et valoriser les entraineurs ayant prouvé leur efficacité durant leur carrière
- Modalités :
    - Identification des entraineurs concernés
    - Aide à la rédaction de « mémoires » ou de contenus transférables
    - Création de synthèse utilisables dans les contenus de formation fédérales

CONCLUSION

Ce dispositif vise à :

- Garantir la compétence et l'honorabilité des encadrants sportifs.
- Renforcer la crédibilité, l'efficacité et la continuité du système de performance.
- Créer un cadre sécurisé et de qualité pour les usagers et les athlètes.
- Entretenir et conserver le patrimoine « technique » de l'athlétisme français.

Leviers identifiés en matière de formation des entraîneurs	**Indicateurs de suivi et d'évaluation**
Entraîneurs suivis	- Taux du nombre d'entraîneurs ayant suivi une formation / nombre d'entraîneurs ciblés - Taux d'entraîneures femmes ayant bénéficiées du dispositif
Formations proposées	- Nombres de formations proposées - Nombre de cartes déposées dans le SI
VAE	- Nombre de VAE validées
Satisfaction	- Taux de satisfaction des contenus proposés - Nombre de propositions déposées pour l'année N+1

DATA

VERS UNE STRATÉGIE DE LA DATA AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

Dans un environnement de plus en plus *data-driven*, la FFA positionne la donnée comme un levier stratégique majeur au service de l'individualisation, de l'anticipation et du pilotage de la performance.

Malgré la mise en place d'outils dédiés (Playsharp, Métavidéo, etc.), la gestion des données reste encore très fragmentée, faiblement interopérable et largement sous-valorisée. Cette situation limite les capacités d'analyse longitudinale, freine la prise de décision éclairée, et empêche une circulation fluide des innovations entre les différents acteurs de la performance (staffs, médecins, entraîneurs, etc.).

En réponse, la FFA souhaite prolonger la dynamique fédérale impulsée par le Plan de Transformation Numérique (2022), autour de 5 axes stratégiques :

CONSOLIDER L'ATHLE DATA HUB : UN ECOSYSTEME FEDERAL INTERCONNECTE

•

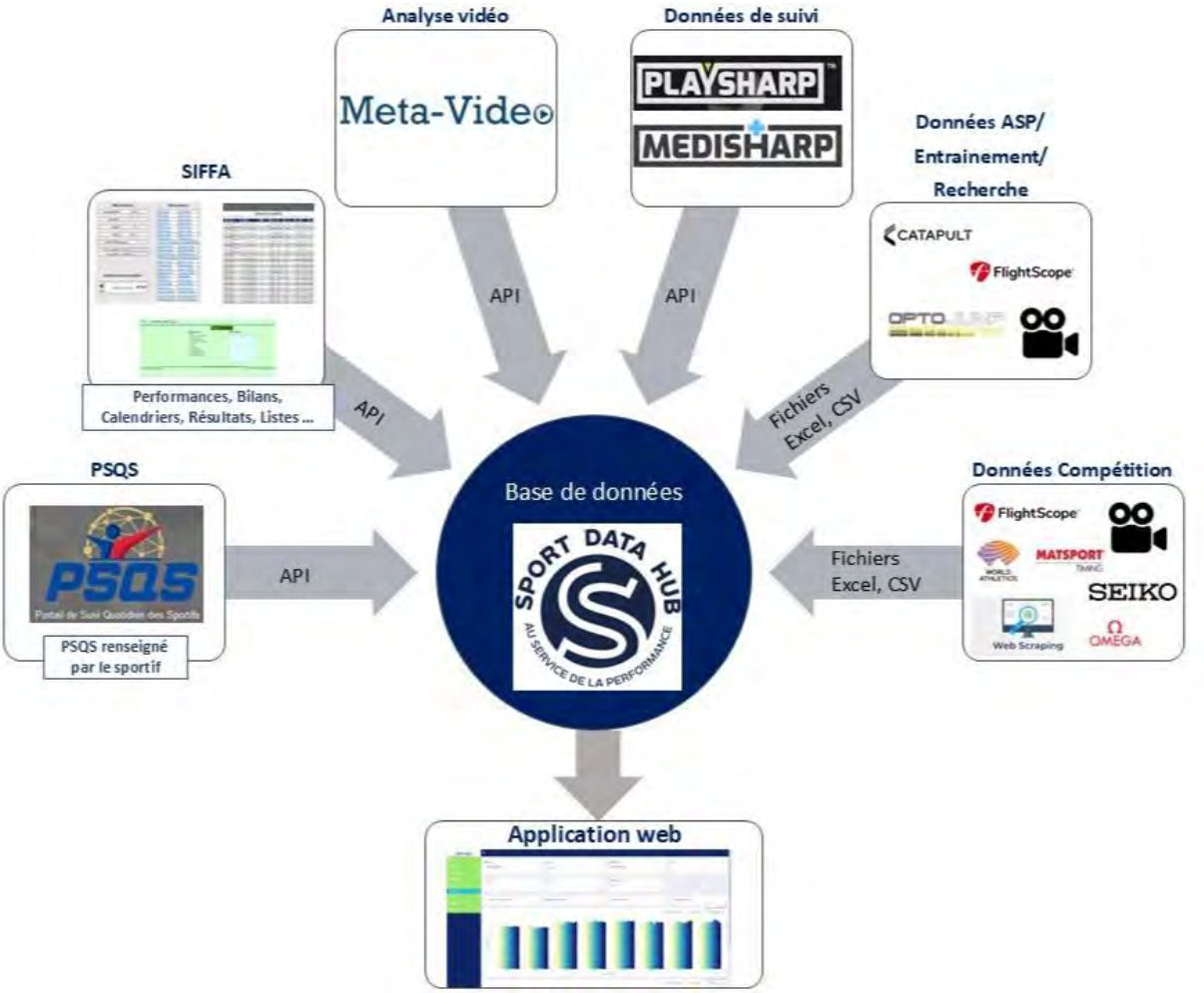

- Plateforme unique de captation, d'analyse et de visualisation dynamique, adaptée aux spécificités de chaque discipline ;
- Automatisation des collectes, fiabilisation des flux et interconnexion par API avec des plateformes médicales (Médisharp), technologiques (MétaVidéo) et sportives (World Athletics) ;
- Intégration à l'environnement de France.sport, anciennement Sport Data Hub (SDH) pour garantir la sécurité et la conformité des données (RGPD).

DEVELOPPER DES OUTILS D'AIDE A LA DECISION

- Analyses avancées et outils adaptés pour aider les acteurs de la performance dans leur prise de décision :
    - Modalités de sélections (ranking, minima, densité internationale, etc.) ;
    - Gestion de l'entrainement (profilage, monitoring, questionnaire, GPS, lactate, etc.),
- Mobilisation de la recherche (thèse CIFRE) comme levier d'innovation pour modéliser les trajectoires de performance, objectiver les critères de détection et structurer des dispositifs de projection individualisée des jeunes athlètes à potentiel (programme 2036).

STRUCTURER UN RESEAU DE PARTENAIRES ACADEMIQUES ET TECHNOLOGIQUES

- Coopérations scientifiques avec l'IRMES et l'ENSAI pour développer des modèles d'analyse avancés (modèle de détection, modèle prédictif, modèle d'analyse du mouvement).
- Partenariats avec des acteurs technologiques innovants (Seenovate, Playsharp) pour assurer l'industrialisation de solutions applicables sur le terrain.
- Recours accrus au mécénat de compétences pour renforcer l'ingénierie data : analyse, IA, réglementation, structuration, etc.

ACCULTURER ET FORMER LES ACTEURS DE TERRAIN

- Déploiement d'une vision partagée de la donnée comme outil stratégique de rationalisation et de pilotage de la performance.
- Sensibilisation et formation ciblée des acteurs de la performance (entraîneurs, médecins et experts fédéraux) à l'usage raisonné des données.
- Désignation d'un « référent data » dans chaque ETN et structure du PPF pour soutenir les usages, diffuser les bonnes pratiques et structurer la montée en compétence.

FAVORISER LE RUISSELLEMENT DES EXPERTISES VERS L'ENSEMBLE DES SECTEURS FEDERAUX

- Capitalisation sur les méthodes et outils issus de la performance pour irriguer les autres segments de l'activité fédérale :
    - Running : accompagnement des clubs, fidélisation et individualisation des pratiquants ;
    - Athlé-Santé : suivi d'indicateurs de santé, prescription personnalisée d'activité ;
    - Formation : intégration de la culture data dans les cursus de formation des entraineurs et des dirigeants ;
    - Événementiel : exploitation des données de participation pour optimiser l'organisation et/ou apprécier les retombées.

Leviers identifiés en matière data	**Indicateurs de suivi et d'évaluation**
Consolider l'Athlé Data Hub	- Nombre de développements d'applications finalisées (Playsharp, Medisharp, Metavideo, etc.) - Nombre de fiches individuelles sur la plateforme - Nombre de disciplines sur la plateforme
Développer des outils d'aide à la décision	Questionnaire de satisfaction (données qualitatives sur échelle de 1 à 5) pour apprécier l'utilisation des DATA.
Structurer un réseau de partenaires académiques et technologiques	Nombre de partenariats/conventions signés
Acculturer et former les acteurs de terrain	Nombre d'entraîneurs ayant suivi le module « Data » dans les formations d'entraîneur DEJEPS et DESJEPS
Favoriser le ruissellement des expertises vers l'ensemble des secteurs fédéraux	Nombre de projets menés avec d'autres services fédéraux

PROJET DES TERRITOIRES ULTRA-MARINS

Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, la Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie Française

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Afin d'adapter efficacement le PPF aux réalités locales, un diagnostic approfondi est nécessaire pour chaque territoire :

- La cartographie des structures existantes montre qu'il y a un pôle espoir au Creps de Guadeloupe, un pôle espoir sur le CREPS de La Réunion, ainsi que des centres ressource de proximité dans les 4 coins de l'île (1 CRP NORD adossés au CREPS et au collège de la Montagne, 1 CRP SUD adossé aux clubs de la dominicaine, du COSPI et à l'UNIVERSITÉ du Tampon et 1 CRP EST adossé aux 3 clubs de la zone), un centre régional d'entraînement en Guyane adossé à l'IFAS (Institut de Formation et d'Accession au Sport de Haut Niveau) et un centre d'entraînement adossé au Lycée Acajou 2 en Martinique qui accueille des collégiens et lycéens.
- L'identification du vivier d'athlètes à potentiel repose sur les CTS
- Le recensement des compétences locales : entraîneurs, médicaux, accompagnateurs est existant mais reste variable en efficacité en fonction des territoires.

STRUCTURATION DES PARCOURS D'EXCELLENCE

Mise en place de référents ultra-marins : un pour la zone atlantique (Guadeloupe, Martinique, Guyane) et un pour la zone océan indien/pacifique (Réunion, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie Française), en lien avec la DTN et les ETN, pour garantir l'intégration des territoires ultra-marins dans les projets nationaux.

MISE EN RESEAU DES STRUCTURES LOCALES

- Consolidation ou création de Pôles Espoirs et de Pôles d'Accès au Haut Niveau (PAHN).
- Coordination avec les CREPS (Guadeloupe et la Réunion) et l'IFAS (Guyane), les lycées partenaires (Martinique, Calédonie et Polynésie Française) et les services déconcentrés du ministère des Sports et les MRP.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE

En lien avec le référent ultra marin, les accompagnateurs HP, les responsables de l'animation disciplinaire pour travailler chaque projet individuel, en lien avec les Cadre Technique d'état ou fédéral :

- Suivi sportif, scolaire, médical et psycho-social des jeunes à potentiel ;
- Collaboration entre entraîneurs locaux et CTS ;
- Structuration de parcours autour du sportif dans son territoire avec accès aux installations (musculation, cryothérapie, kiné, nutrition, etc.).

Chaque sportif de haut-niveau doit être rattaché à une structure dans l'hexagone afin d'avoir un lieu de continuité pour poursuivre sa préparation lors de sa présence sur le territoire.

Les athlètes potentiellement qualifiables dans les EDF identifiés par le référent ultra marin et les référents de spécialité en début et au cours de saison seront accompagnés pour préparer leur logistique de préparation en lien avec leur entraîneur personnel.

Mettre tout en œuvre autour de l'athlète sur son territoire, la prise en compte de la disponibilité de son entraîneur si celui-ci est honorable et engagé dans une montée en compétences.

La visite régulière du DTN ou membre de la DTN sur les territoires ultra marins est essentielle afin de s'imprégner du fonctionnement local, suivre des dossiers, impulser des projets, accompagner les acteurs locaux

LA PRISE EN COMPTE DES ULTRA MARINS DANS LES SELECTIONS EN EQUIPE DE FRANCE

Anticiper 4 à 6 mois à l'avance les éventuels meetings de sélection afin de travailler sur la logistique, anticiper les problématiques scolaires et professionnelles, prévoir les billets d'avion ;

Travailler également sur le fait que le meeting de sélection n'est pas incontournable pour les ultras marins s'il a lieu avant le mois de juillet à cause des problématiques scolaires ;

Une circulaire précisera les différentes modalités de prise en charge et les alternatives proposées.

FORMATION ET PROFESSIONNALISATION

- Mise en place de formations continues adaptées au contexte ultramarin (colloques, visio, tables rondes) ;
- Interventions croisées d'experts locaux, métropolitains, caribéens et internationaux ;
- Exploitation de la venue des cadres lors des stages athlètes pour assurer des formations et des moments de partages d'expériences ;
- Accompagnement des entraîneurs identifiés comme travaillant avec des athlètes à fort potentiel dans l'aide à la montée en compétence.

Un programme pluri annuel devra être réalisé, mis à jour et suivi jusqu'à la fin de l'Olympiade.

CAMPAGNES DE DETECTION TERRITORIALE

- Organisation de stages inter-territoires chaque saison ;
- Création d'une dynamique régionale dans le bassin Caraïbe-Amazonie et la zone de l'Océan Indien ;
- Harmonisation des critères de détection et d'évaluation, comme précisé dans le programme 2036 ;
- Suivi des U16 via des 1/2 journées régionales, en lien avec les ETR et les entraîneurs personnels.

INTEGRATION NATIONALE DES « TALENTS »

- Plan de mobilité vers les structures nationales (Pôles France, INSEP) avec accueil et accompagnement logistique, scolaire et social ;
- Intégration des entraîneurs ultra-marins dans l'encadrement des équipes de France ;
- Visites régulières du DTN ou de membres de la DTN dans les territoires ;
- Retour des équipes de France dans les territoires ultra marin car cela contribue à stimuler localement les athlètes et les entraîneurs. Cela montre l'intérêt de la discipline au niveau politique locale, ancrage des Outre-mer dans le PPF.

PARTENARIATS ET FINANCEMENTS

- Implication des collectivités locales, rectorats, ligues régionales en complémentarité des financements spécifiques de l'ANS ;
- Soutien financier pour les déplacements, les stages, les compétitions et les infrastructures, spécifiées dans la circulaire financière fédérale spécifique aux OM ;
- Anticipation logistique (scolaire, professionnelle, transport) pour la participation aux compétitions qualificatives EDF ;
- Favoriser les compétitions dans la zone Amérique/Caraïbes entre avril et mai.

INFRASTRUCTURES ET STRUCTURES D'ENTRAINEMENT

<u>Préservation et amélioration des installations existantes</u> (ex. : piste, matériel, salle de musculation)

- Identifier une stratégie territoriale concernant les équipements sportifs, tant pour les compétitions que pour l'animation des territoires avec l'aide de la Commission des Equipement Sportifs de la FFA mais aussi l'ensemble des collectivités et l'ANS ;
- Identifier les manques d'installation (comme en Martinique) ;
- Identifier l'état actuel des installations répertoriées afin d'établir un schéma directeur de l'entretien, de la mise aux normes et de la meilleure fonctionnalité des structures existantes ;
- Homologuer dès que possible, celles qui ont été rénovées comme en Guadeloupe ;
- S'assurer d'un programme de rénovation permettant la continuité de la réalisation de performances tout au long des olympiades (souci des vents fréquents…).

STRUCTURES D'ENTRAINEMENT, DE PREPARATION ET DE FORMATION

- Le CREPS de Guadeloupe : accueil des territoires, encadrement compétent ;
- Le CREPS de La Réunion : mieux identifier les ressources humaines ;
- L'IFAS en Guyane : possède l'internat pour les pré-bac, le suivi médical et l'accompagnement para-médical ;
- En Martinique : le pôle adossé au lycée Acajou 2 possède un internat, projet de la ligue et du CTS de centraliser à Rivière Salée et permettre l'accueil des posts-bac ;
- Le Centre Fédéral d'Entraînement de la FAPF et de Centre de Performance Polynésien ;
- Le Centre d'Entraînement de Nouvelle Calédonie et la Section sportive, la SSS du Lycée Jules Garnier, et celles des collèges Boula Wé, Boulari, Plum et de Tuband.

SUIVI ET EVALUATION

- Indicateurs spécifiques aux territoires : nombre d'intégrations en PPF, résultats sportifs, taux de fidélisation.
- Bilan annuel avec les référents territoriaux et les responsables nationaux.
- Participation des CTR et intégration des organes déconcentrés à la stratégie nationale.

CONCLUSION

Le déploiement territorial du PPF dans les territoires ultramarins doit répondre aux spécificités locales tout en assurant une intégration cohérente dans la stratégie nationale de performance. La reconnaissance des singularités, le renforcement de la coopération régionale et la professionnalisation des acteurs sont les piliers d'un ancrage durable et performant dans ces territoires.

Leviers identifiés en matière de déploiement OM	**Indicateurs de suivi et d'évaluation**
Entraîneurs suivis	- Taux du nombre d'entraîneurs ayant suivi une formation / nombre d'entraîneurs ciblés - Taux d'entraîneures femmes ayant bénéficiées du dispositif prévu dans la partie Féminisation de l'encadrement du plan de développement de la FFA et affiché dans le PPF
Formations proposées	- Nombres de formations proposées - Nombre de cartes déposées dans le SI
VAE	- Nombre de VAE validées
Qualité de la formation	- Taux de satisfaction des contenus proposés - Nombre de propositions déposées pour l'année N+1

STRUCTURES DU PPF

LIGNES DIRECTRICES

Le PPF 2025–2029 s'inscrit dans une dynamique de transformation ambitieuse du modèle de haut niveau en athlétisme. Ce nouveau cycle structurel vise trois finalités majeures : renforcer l'excellence, garantir la lisibilité du parcours de l'athlète, et valoriser les dynamiques territoriales et alternatives.

Si les structures d'Excellence (Pôles France) doivent proposer des solutions d'accompagnement au service des athlètes cibles du programme 2028, les structures d'Accession doivent, de leur côté et en complémentarité, en proposer pour les athlètes des programmes 2032 et 2036.

Dans la continuité du précédent PPF, les structures d'Accession auront donc pour objectifs de :

- Renforcer la détection de sportifs à potentiel dans les catégories minimes, cadets et juniors accueillis : La détection, l'information, l'orientation et le recrutement des athlètes dans les jeunes catégories sont des actions essentielles à renforcer.
- Augmenter le nombre de sportifs listés (listes Espoir et Relève) accueillis : Actuellement, environ 25% des sportifs listés de moins de 23 ans sont dans une structure d'accession du PPF.
- **Faire des structures d'Accession une étape dans le parcours de formation et de** performance des athlètes : Chaque niveau de structure remplit un rôle en rapport avec le public qu'il accueille et son niveau de développement, ainsi qu'avec sa capacité de prise en charge des projets concernés. Le rôle des structures d'accession est de développer les potentiels et de mieux identifier les talents pour les orienter, le cas échéant vers une structure de niveau supérieur, un Pôle France.
- **Construire un process pour la phase d'orientation** : En identifiant les âges pertinents pour envisager un passage vers une structure de niveau supérieur ; en bornant ainsi plus clairement les catégories d'âge accueillies au sein des structures d'accession.

De leur côté, les structures d'Excellence, auront pour objectifs :

- Faire évoluer la culture : Passer d'une culture centrée sur l'entraînement technique et sportif à une culture du management global du projet de performance, intégrant la coordination des expertises, la planification stratégique et la responsabilité partagée autour du parcours de l'athlète.
- Être performant le jour J : Faire des structures d'excellence des lieux où les athlètes travaillent avec des équipes pluridisciplinaires, mobilisées sur les leviers d'optimisation de la performance et la maîtrise de tous les gains marginaux possibles pour atteindre la pleine performance lors des grands rendez-vous internationaux.
- **Faire des structures d'excellence un lieu d'accueil permanent et privilégié pour les** athlètes des programmes 2028 et 2032 : Accueillir de manière favorable et prioritaire tous les athlètes inscrits dans les programmes 2028 et 2032, afin de leur offrir un environnement d'entraînement, de suivi et de performance d'exigence internationale, en cohérence avec leur projet sportif et socio-professionnel.

- **Constituer une structure d'accueil ponctuelle et épisodique pour certains projets de performance** :
  Permettre, lorsque cela s'avère pertinent, l'accueil temporaire d'athlètes ciblés par le programme 2028 et de quelques athlètes d'envergure internationale du programme 2032 dont le projet de performance ne s'inscrit pas de manière permanente dans une structure fédérale du PPF, afin de leur offrir un appui expert et un accompagnement ciblé sur une période donnée.

MISE EN ŒUVRE

Quelques éléments de sens :

- Les structures d'Accession et d'Excellence doivent offrir des conditions d'accueil, des services liés à la performance et un accompagnement individuel et collectif qui en font une plus-value sur le territoire et au niveau national.
- L'entrée dans le parcours de performance au sein d'une structure d'accession ne doit pas être vu par l'athlète comme une finalité mais plutôt comme une étape dans son parcours.
- Il conviendra aux responsables des programmes 28 et 32 d'apprécier chaque parcours et, le cas échéant, de proposer une évolution vers une structure de niveau supérieur.
- Il est attendu d'un entraîneur d'une structure du PPF l'adoption d'une posture au service de la stratégie fédérale. Plus qu'être l'entraîneur d'un athlète, il est l'entraîneur d'une spécialité, au service du projet de la structure et pour les athlètes qui lui sont confiés.
- Pour être performant, un entraîneur a besoin de temps. Cela doit impliquer une volonté de professionnalisation des cadres dans l'ensemble de l'écosystème athlétisme.

Modalités d'identification des structures :

Le cœur de la démarche de mise en place d'une structure du PPF est d'identifier le regroupement des trois paramètres suivants :

- Une compétence humaine disponible, engagée et reconnue
- Des installations adaptées
- Des établissements d'études organisant le double-projet

Pour les structures d'Excellence, les Pôles France, portés par la Fédération, ils seront directement positionnés par la DTN sur proposition des référents de spécialités et des responsables des programmes 2028 et 2032.

Quant aux structures d'Accession, portées jusqu'à présent par les Ligues régionales, la Direction Technique Nationale (DTN) propose, dans ce nouveau PPF, de mettre en place une procédure de candidature afin de mieux challenger les projets.

Cette candidature pourra être portée par une Ligue régionale, un Comité départemental ou un club adhérant à la FFA.

Afin d'assurer une cohérence territoriale, un travail de concertation entre toutes les parties d'un même territoire désireuses de se porter candidates devra être mené.

Afin d'être opérationnel pour la rentrée 2026, voici les dates clés de la procédure de candidature :

- Diffusion de la procédure de candidature : le 3 novembre 2025
- Période de recueil des candidatures : jusqu'au 19 décembre 2025
- Audit des structures candidates (visites, entretiens) : dès réception de la candidature et jusqu'au 16 janvier 2026
- Validation officielle des structures du PPF pour la rentrée 2026 après validation de la Direction des Sports après avis de l'Agence Nationale du sport
- Communication de la liste des structures validées dans le premier trimestre 2026

Les différentes étapes du parcours de performance :

Le PPF traduit des ambitions à long terme (les 2 prochaines olympiades, et au-delà) et réaffirme la nécessité d'élargir le socle des athlètes de moins de 23 ans à potentiel. Le PPF construit le socle structurel et définit les attendus, cahiers des charges et éléments labellisés reconnus par nos institutions.

Dans le parcours de performance d'un athlète nous avons identifié 3 étapes importantes qui nous ont conduit à proposer l'organisation des structures suivantes :

- ✶ Étape 1 – Le Pôle Espoir Territorial (Accession Territoriale) : La détection et la prise de contact à un entraînement organisé et structuré ; apprendre à être un athlète engagé dans sa pratique.
- ✶ Étape 2 – Le Pôle Avenir (Accession Nationale) : Apprendre à s'entraîner de manière intensive pour performer.
- ✶ Étape 3 – Le Pôle France (Excellence) : Favoriser la réussite dans la pratique de HN et apprendre à y exceller.

Chaque étape propose des objectifs en termes pédagogiques et sportifs, et précise les critères d'entrée comme de maintien dans le système.

S'il paraît pertinent et nécessaire de disposer d'outils ou de critères d'identification larges pour les jeunes potentiels, ceux-ci se resserrent jusqu'aux âges considérés aujourd'hui comme clés dans l'orientation des projets vers le HN.

Cette organisation en 3 étapes vise à assurer une continuité et une cohérence d'ensemble, de la détection des potentiels jusqu'à l'affirmation à haut-niveau, pour favoriser, in fine, l'atteinte de la haute performance des meilleurs athlètes.

Il est précisé qu'afin de conserver une capacité de prise de décision juste, pertinente, adaptée aux contextes de chaque structure du PPF, la DTN, pourra identifier et valider des dérogations singulières au cadre ci-après exposé, le sens devant toujours primer.

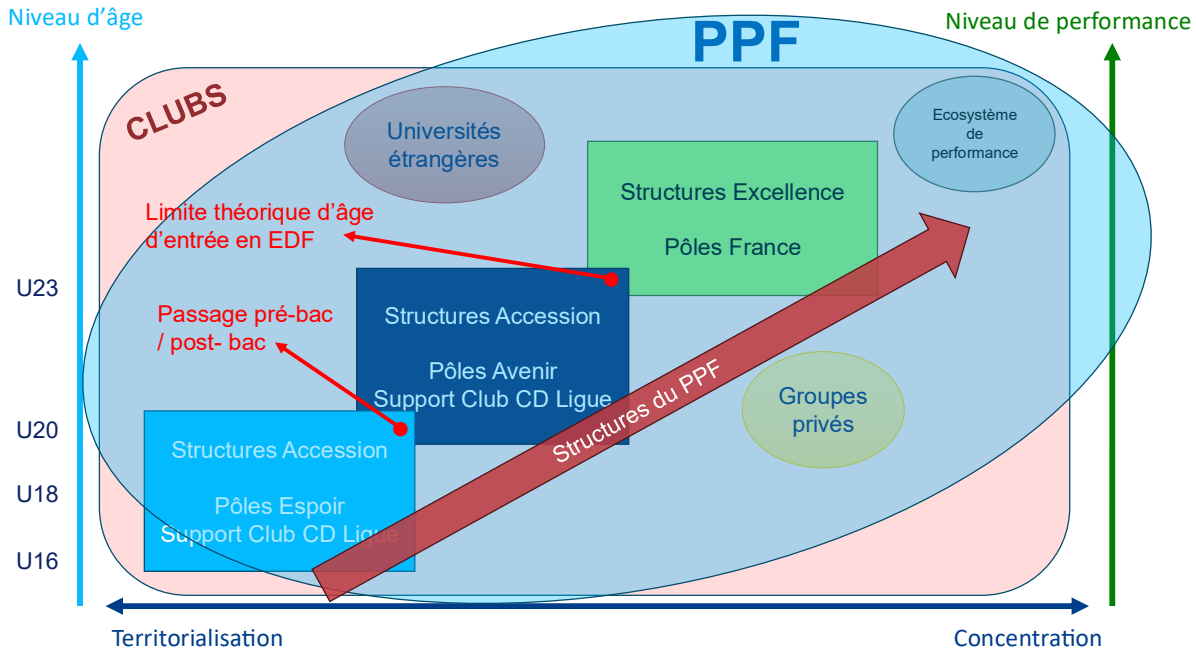

STRUCTURES A L'ETRANGER – INTEGRATION RAISONNEE

Objectifs : Encadrer les parcours hors-sols, accompagner les trajectoires internationales.

Dans un contexte de mondialisation des parcours de formation et de performance, la fédération met en place un ensemble de dispositifs destinés à encadrer, accompagner et valoriser les projets de mobilité internationale des athlètes :

- La réalisation d'une cartographie des universités et structures partenaires identifiées comme pertinentes (États-Unis, Canada, zone Pacifique), en lien avec les exigences du haut niveau ;
- La désignation de référents fédéraux, chargés d'évaluer les projets individuels, d'assurer un rôle de conseil auprès des athlètes et de leurs familles, et de garantir la compatibilité de ces projets avec les exigences du parcours fédéral ;
- La publication d'un guide fédéral d'orientation à l'international, apportant des repères clairs sur les modalités d'accès, les critères d'excellence attendus, les risques identifiés et les bonnes pratiques.

Ces parcours à l'étranger devront s'inscrire dans une cohérence avec les ambitions et orientations du Projet de Performance Fédéral (PPF). Ils feront l'objet d'un suivi régulier et d'une évaluation structurée, afin de garantir qu'ils ne se substituent pas à une stratégie fédérale mais y contribuent pleinement, notamment en matière de double projet et de progression sportive.

Dans cette logique, les structures permanentes du PPF seront privilégiées, chaque fois que cela sera pertinent et nécessaire, pour l'accueil, le suivi ou la réintégration des athlètes concernés, en vue d'assurer la continuité du parcours de performance.

Leviers identifiés en matière de structures **d'Accession du PPF**	**Indicateurs de suivi et d'évaluation**
Evaluer « l'attractivité » des structures d'accession du PPF : *Regarder la dynamique dans le temps pour chaque niveau de structure.*	Proportion du nombre de listés Espoir s'entraînant de manière permanente dans un **PET** par rapport au nombre total de listés Espoir des disciplines et catégories d'âge concernées du territoire sur lequel est implanté ce PET. *Un taux d'attractivité supérieur à 50% sera considéré comme bon et inférieur à 50% considéré comme à renforcer.* La proportion du nombre de listés Espoir et Relève s'entraînant de manière permanente dans un **PA** par rapport au nombre total de listés Espoir et Relève (au niveau national). *Un taux d'attractivité supérieur à 50% des listés « Espoir » sera considéré comme bon et inférieur à 50% considéré comme à renforcer. Un taux d'attractivité supérieur à 30% des listés « Relève » sera considéré comme bon et inférieur à 30% considéré comme à renforcer (prendre en compte le fait qu'un listé Relève peut intégrer un PF).*
Evaluer la qualité des effectifs de chaque structure d'accession : *Regarder la dynamique dans le temps pour chaque niveau de structure.*	Rapport entre nombre de listés et non listés pour chaque structure d'accession : - Pour les **PET**, un pourcentage supérieur à 50% de listés sera considéré comme très bon, un pourcentage situé entre 30 et 50% sera considéré comme bon, un pourcentage inférieur à 30% sera considéré comme mauvais. Dans ce dernier cas, la labellisation pourra être remise en cause. - Pour les **PA**, un pourcentage supérieur à 80% de listés sera considéré comme très bon, un pourcentage entre 50 et 80% sera considéré comme bon, un pourcentage inférieur à 50% sera considéré comme mauvais. Dans ce dernier cas, la labellisation pourra être remise en cause. Capacité de la structure d'accession à faire progresser les athlètes : - Regarder la courbe de progression (+/-) des performances réalisées par chaque athlète dans la période de référence (période pendant laquelle la performance est prise en compte pour l'inscription sur une liste ministérielle). - Regarder la courbe de progression (+/-) du record de chaque athlète dans leur épreuve de référence (dynamique sur plusieurs années). Capacité des PET à permettre aux athlètes de « performer » le jour du championnat national estival : - Regarder le rang d'engagement de chaque athlète puis le rang à la suite de l'épreuve. Si, dans un PET au moins 70% des athlètes maintiennent leur rang ou l'améliorent alors ce PET sera considéré

	comme « très efficace ». Si entre 50 et 70% alors « efficace ». Si inférieur à 50% alors « non efficace ». Dans ce dernier cas, il s'agira d'engager une réflexion sur les causes de cette « non-efficacité » puis d'engager des actions pour améliorer l'efficacité de la structure (formation des cadres, actions de prévention des blessures…). - Regarder la performance d'engagement de chaque athlète puis sa performance à la suite de l'épreuve. Si au moins 70% améliorent leur perf d'engagement alors = très efficace, si entre 50 et 70% alors = efficace, si moins de 50% alors = non-efficace. - Regarder si les athlètes d'un PET atteignent la finale. Si au moins 70% l'atteignent alors = très efficace, si entre 50 et 70% alors = efficace, si moins de 50% alors = non-efficace. Capacité des PA à permettre aux athlètes de « performer » le jour du championnat national estival : - Regarder le rang d'engagement de chaque athlète puis le rang à la suite de l'épreuve. Si, dans un PA au moins 80% des athlètes maintiennent leur rang ou l'améliorent alors ce PA sera considéré comme très efficace. Si, dans un PA entre 60 et 80% des athlètes maintiennent leur rang ou l'améliorent alors ce PA sera considéré comme efficace. Si le pourcentage est inférieur à 60% alors le PA sera considéré comme non efficace. Dans ce dernier cas, il s'agira alors d'engager une réflexion sur les causes de cette « contreperformance » puis d'engager des actions pour améliorer l'efficacité de la structure à permettre aux athlètes d'être performant le jour J (formation des cadres, actions de prévention des blessures…). - Regarder la performance d'engagement de chaque athlète puis sa performance à la suite de l'épreuve. Si au moins 80% améliorent leur perf d'engagement alors = très efficace, si entre 60 et 80% alors = efficace, si moins de 60% alors = non-efficace. - Regarder si les athlètes d'un PA atteignent le podium. Si au moins 80% l'atteignent alors = très efficace, si entre 60 et 80% alors = efficace, si moins de 60% alors = non-efficace. Capacité d'un PA à permettre aux athlètes d'être sélectionnés en EDF de leur catégorie : - Si plus de 50% de l'effectif total d'athlètes sont sélectionnés en EDF alors = très bonne efficacité. - Si entre 30 et 50% alors = bonne efficacité - Si moins de 30% alors = efficacité à renforcer

Leviers identifiés en matière de **structures d'Excellence du PPF**	**Indicateurs de suivi et d'évaluation**
Taux de pénétration des athlètes issus des Pôles France dans les équipes de France Soit mesurer la contribution réelle du réseau des Pôles France à l'alimentation du haut niveau et suivre son évolution par rapport : - Aux athlètes formés dans d'autres contextes d'entraînement (clubs, structures étrangères, projets singuliers), - Et aux précédents cycles olympiques.	Indicateur de pertinence structurelle et de valeur ajoutée du réseau fédéral Proportion d'athlètes s'entraînant de manière permanente au sein des Pôles France (ou y ayant été formés sur le cycle en cours) sélectionnés dans les équipes de France engagées sur les compétitions internationales de référence : - Jeux Olympiques, - Championnats du monde et d'Europe (plein air et en salle), - Championnats du monde et d'Europe U20 et U23. Taux de pénétration = Nombre total d'athlètes sélectionnés en Equipe de France / Nombre d'athlètes issus des Pôles France sélectionnés ×100
Taux de performance effective **"Jour J" des athlètes des Pôles** France Soit évaluer la capacité du dispositif des Pôles France à préparer les athlètes à exprimer leur plein potentiel le jour J, dans les contextes internationaux majeurs.	Indicateur de qualité de la préparation et de la culture de la performance au sein des structures fédérales. Écart moyen entre la performance attendue (projection à l'entrée du championnat, basée sur le ranking, la « season best » ou la moyenne des performances de la saison) et la performance réalisée (rang final ou performance effective) pour les athlètes issus des Pôles France, comparé aux athlètes d'autres dispositifs. Écart moyen de performance = Rang projeté − Rang final Une valeur positive traduit une surperformance, une valeur négative une contre-performance.
Croisement des deux indicateurs	Le croisement des deux indicateurs permettrait de positionner les Pôles France selon un double axe : - Taux de présence dans les équipes de France (quantitatif) - Taux de performance effective en championnat (qualitatif) Ce qui ouvrirait la voie à une typologie des pôles : - "Pôles à forte contribution et forte efficacité", - "Pôles à forte contribution mais efficacité moyenne", - "Pôles à faible contribution mais haute efficacité", - "Pôles à renforcer".

CAHIER DES CHARGES DES STRUCTURES DU PPF

POLE ESPOIR TERRITORIAL (PET)

Dénomination structure
Pôle Espoir Territorial (PET)

Procédure de candidature
Candidature en ligne / Audit

Entité fédérale porteuse
Ligue / Comité Départemental / Club

Profil du responsable
Professionnel CTF / CTS
Diplôme : DE
Temps de travail : 30 à 50 % ETP

Gouvernance / Comité de pilotage et lien avec la DTN

- Responsable de la structure
- Responsable des PET (programme 36)
- Président de la Ligue
- Président du club si nécessaire
- Directeur du CREPS si nécessaire

Rôle du responsable
Gestion complète de la structure : recrutement, projet sportif, compétitions, suivi scolaire, médical, relation avec les familles, évaluation annuelle, coordination avec la DTN, accueil d'actions spécifiques.

Qualité des entraîneurs
Diplôme minimum : CQP ou équivalent
Compétences : accompagnement des adolescents, travail en équipe, projection long terme, respect du programme fédéral

Quantité d'entraînement
10 à 12h / semaine sur 36 semaines / an

Formation fédérale
20 à 40h / an

Effectif athlètes
Minimum 9 athlètes
Minimum 3 athlètes par groupe pluridisciplinaire

Infrastructures

- Piste synthétique,
- Salle de musculation,
- Parcours nature,
- Installation couverte si possible

Financements

Structures porteuses (Ligues, CD, clubs) + partenaires locaux

Médical

Réseaux locaux (médecins, kinés...) + centres médicaux sportifs

Condition de vie des athlètes

Externat / Internat ou famille d'accueil si > 20 km

Facteur clé

Orientation et détection des potentiels, apprentissage de l'engagement sportif

Objectifs de formation sportive

- Pédagogiques : apprendre à s'entraîner
- Sportifs : rapprochement des critères ESPOIR, finale nationale

Catégories concernées

De MI1 à JU1 (14 à 18 ans)

Parcours socio-scolaire

- Collège / Lycée
- Aménagements horaires + soutien scolaire

Critères d'entrée / Statut sportif attendu

- Licencié FFA et Français,
- Potentiel identifié ou critères liste ESPOIR

Critères de maintien & accompagnement

Seront pris en compte :

- Progression,
- Engagement,
- Double projet,
- Contexte

Orientation vers PA / PF

Connaissance obligatoire du parcours. Transition possible selon niveau, volonté de l'athlète et avis DTN.

POLE AVENIR (PA)

Dénomination structure
Pôle Avenir (PA)

Procédure de candidature
Candidature en ligne / Audit

Entité fédérale porteuse
Ligues, CD, clubs

Profil du responsable
Professionnel CTF (directeur sportif) / CTS
Diplôme : DES
Temps de travail : 50 % ETP

Gouvernance / Comité de pilotage et lien avec la DTN

- Responsable de la structure
- Responsable des PA (programme 32)
- Responsable National Avenir de la spécialité
- Président de la Ligue / club / CREPS si nécessaire

Rôle du responsable
Gestion complète : recrutement, projet sportif, suivi scolaire, médical, mental, compétitions, relations clubs/familles, coordination DTN, accueil d'actions spécifiques

Qualité des entraîneurs
Diplôme minimum : CQP + expérience
Compétences : accompagnement vers équipe de France jeunes, maîtrise technique, travail en équipe pluridisciplinaire

Quantité d'entraînement
15 à 20h / semaine sur 42 semaines / an

Formation fédérale
20 à 40h / an

Effectif athlètes
Minimum 3 par groupe disciplinaire avec 1 seul et même entraîneur

Infrastructures

- Piste 400m,
- Salle musculation complète,
- Parcours nature,
- Installation couverte (ou météo clémente)

Financements
Structures porteuses + DTN ANS Accession + partenaires locaux

Médical
CREPS + réseau médical local validé (médecin, kiné, ostéo, nutritionniste...)

Condition de vie des athlètes
Externat / Internat spécifique adapté au double projet

Facteur clé
- Apprentissage de l'entraînement intensif,
- Maîtrise des environnements fédéraux et de la vie de sportif de haut niveau.

Objectifs de formation sportive
Autonomie, responsabilité, maîtrise entraînement et compétition
Objectif : podium national, sélection internationale

Catégories concernées
De CA1 à ES3 (16 à 22 ans)

Parcours socio-scolaire
- Lycée / études supérieures / apprentissage / professionnel
- Aménagements horaires + soutien scolaire

Critères d'entrée / Statut sportif attendu
- Licencié FFA et Français,
- Critères liste ESPOIR à minima

Critères de maintien & accompagnement
- Progression,
- Inscription liste ESPOIR,
- Engagement dans un projet de performance
- Autonomie

Orientation vers PF
Présentation obligatoire du parcours. Transition possible selon niveau, volonté de l'athlète et avis DTN.

POLE FRANCE (PF)

Dénomination structure
Pôle France (PF)

Procédure de candidature
Sur proposition des référents des spécialités à la DTN

Entité fédérale porteuse
FFA

Profil du responsable
Professionnel CTN ou employé FFA
Diplôme : DES
Temps de travail : 100 % (dont entraînement)

Gouvernance / Comité de pilotage et lien avec la DTN

- Responsable de la structure
- Responsable des PF
- Responsable National de la spécialité
- Président FFA / club / Ligue / CREPS si nécessaire

Rôle du responsable
Gestion complète : recrutement, projet sportif, compétitions, suivi scolaire, médical, mental, coordination DTN, lien avec PA, accueil d'actions spécifiques

Qualité des entraîneurs
Diplôme : DES ou CTS + expérience
Compétences : accompagnement vers EDF jeunes/seniors, maîtrise haute performance, management pluridisciplinaire

Quantité d'entraînement
20h / semaine toute l'année sur l'ensemble du projet annuel

Formation fédérale
20 à 40h / an sur projet sportif et de carrière

Effectif athlètes
Étude au cas par cas
Minimum 2–3 athlètes par famille disciplinaire

Infrastructures

- Piste 400m,
- Salle musculation complète,
- Parcours nature,
- Installation couverte ou météo clémente

Financements
FFA (ANS + fonds propres)

Médical
CREPS ou réseau INSEP + réseau médical complet

Condition de vie des athlètes
- Externat / Internat spécifique
- Accès à logement pour émancipation en études supérieures

Facteur clé
- Apprendre à gagner le jour J
- Autonomie, appropriation du projet sportif

Objectifs de formation sportive
- Responsabilité, autonomie, maîtrise entraînement, satellites de la performance, compétition nationale/internationale
- Objectif : Finaliste EDF jeunes, sélection EDF senior

Catégories concernées
À partir de JU2 ou Relève (≥ 19 ans)

Parcours socio-scolaire
Études supérieures / monde professionnel / athlé pro
Aides adaptées aux contraintes sportives

Critères d'entrée / Statut sportif attendu
- Licencié FFA, français
- Critères de liste RELEVE (<25 ans) ou SENIOR (>25 ans)

Critères de maintien & accompagnement
- Progression,
- Inscription sur liste HN,
- Projet fédéral
- Exceptions possibles (blessure) sur validation

Orientation / Critères de sortie
Sortie si éloignement des standards EDF U23/senior, manque d'autonomie
Accompagnement DTN pour continuité du parcours

DISPOSITIONS PRISES GARANTISSANT

SANTE MENTALE DES SPORTIFS ET DE L'ENCADREMENT

Structurer, prévenir et accompagner

Dans la continuité du respect de l'éthique sportive, la santé mentale des athlètes et des entraineurs constitue désormais un axe stratégique majeur du PPF. La FFA affirme sa volonté de structurer une politique fédérale cohérente, transversale et exigeante en matière de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement autour des enjeux de santé mentale.

STRUCTURATION FEDERALE ET RESPECT DES EQUILIBRES

Le rythme intense du sport de haut niveau impose une vigilance accrue sur la surcharge mentale liée aux calendriers sportifs, institutionnels et médiatiques. Dans cette perspective, la fédération affirme sa volonté de construire une organisation structurée, préventive et mieux planifiée, rompant avec une culture de l'urgence encore trop présente.

L'objectif est clair : passer d'une gestion réactive à une logique d'anticipation, afin d'offrir un cadre plus serein, plus lisible et plus équilibré aux entraineurs comme aux athlètes. Cela implique :

- Une planification plus rigoureuse des échéances et sollicitations (stages, compétitions, événements institutionnels et médiatiques), pour limiter les demandes de dernière minute ;
- Une meilleure répartition des missions au sein des équipes pour prévenir les surcharges chroniques et garantir une continuité de la qualité de l'encadrement ;
- L'intégration de périodes de repos et de régénération dans le calendrier annuel, considérées comme un levier de performance à part entière ;
- Un management fédéral exigeant et responsable, pour garantir que les exigences de performance n'empiètent pas sur l'intégrité physique et mentale des personnels et des athlètes.

ACCULTURATION ET SENSIBILISATION

La première étape essentielle repose sur une acculturation profonde de l'ensemble de l'écosystème à la santé mentale, tant des athlètes que des entraîneurs. Cette démarche passe par :

- Des temps de formation dédiés à la détection et à la compréhension des troubles de la santé mentale
- Le développement et la diffusion d'outils pratiques à destination des encadrants pour repérer les signaux faibles
- La mise en place de campagnes de communication, de master class, et de temps d'échange avec les athlètes autour des enjeux mentaux du haut niveau ;
- Une prise de conscience partagée par tous les interlocuteurs (staffs, dirigeants, prestataires, partenaires) afin de permettre des actions de soutien et en cas de besoin de signalement.

DEVELOPPER LES CPS ET DES OUTILS SPECIFIQUES AU SERVICE DE LA SANTE MENTALE.

L'objectif central du dispositif fédéral d'accompagnement en santé mentale est de garantir que chaque acteur de la performance – athlète comme encadrant – dispose de ressources concrètes, accessibles et adaptées aux enjeux du haut niveau. Dans cette logique, la FFA affirme que le développement des compétences psychosociales constitue la ressource principale au service de la santé mentale, mais aussi de la performance et de l'éthique sportive. Un plan fédéral structuré est engagé afin de déployer ces ressources sur l'ensemble du territoire, à destination des athlètes, mais également des intervenants (cadres, personnels de santé, dirigeants), avec l'objectif de généraliser cet apprentissage tout au long du parcours de performance.

En complément, la fédération développe et met à disposition des outils concrets, différenciés selon les typologies de problématiques rencontrées. Ces outils sont destinés aux acteurs de la performance pour leur permettre d'agir directement, dans leur périmètre d'intervention.

MISE A DISPOSITION DE RESSOURCES ET DISPOSITIFS D'ALERTE

Cependant, au-delà de la montée en compétence des intervenants et de la diffusion d'outils pédagogiques, il demeure essentiel de préserver un dispositif de signalement et d'alerte clair, sécurisé et confidentiel, capable de réagir face à des situations dégradées ou critiques.

Dans cette optique :

- Un réseau d'experts psychologues est mobilisé à l'échelle fédérale afin d'apporter un accompagnement spécifique aux cas nécessitant une expertise avancée ou un suivi psychologique approfondi
- Un processus structuré de prise de contact est instauré, avec une interface claire pour permettre aux structures (pôles, clubs) de signaler une situation préoccupante.

Enfin, en articulation avec l'Athlète Management System (AMS), la fédération explore la possibilité d'intégrer un outil de signalement dédié, simple et sécurisé, permettant à tout athlète disposant d'un compte AMS de signaler une difficulté personnelle ou psychologique. Ce signalement déclencherait une prise de contact confidentielle avec un spécialiste habilité, garantissant un traitement rapide et adapté.

TRAVAUX SPECIFIQUES SUR LES THEMATIQUES RECURRENTES.

En complément, la fédération met en place des groupes de travail sur des sujets récurrents tels que :

- Des troubles du comportement alimentaire
- Gestion des états dépressifs pré et post championnats
- Des situations de conflits interpersonnels
- Changement de structures d'entrainement

Leviers identifiés en matière de santé physique et mentale des athlètes	**Indicateurs de suivi et d'évaluation**
Médical	- Taux de blessures (et évolution par rapport aux années précédentes). - Taux de blessures sur la préparation terminale (et évolution par rapport aux années précédentes). - Durée moyenne d'indisponibilité pour blessure. - Taux de réathlétisation réussie (athlète revenu à son meilleur niveau après blessure). - Taux d'utilisation des dispositifs de récupération (cryothérapie, balnéo, kiné, etc.).
Structuration fédérale et respect des équilibres	Taux de satisfaction des cadres et athlètes sur l'équilibre charge/temps de récupération (via enquêtes).
Acculturation et sensibilisation	Nombre de cadres formés à la détection des signaux faibles
Développer les CPS (Compétences psychosociales) et outils spécifiques	- Nombre d'athlètes/entraineurs formés/sensibilisés aux CPS - Nombre de psychologues/expert·e·s partenaires intégrés au réseau fédéral.
Ressources et dispositifs d'alerte	- Nombre de problématiques de santé mentales signalés - % de problématiques de santé mentales signalés accompagnés - Nombre de personnes accompagnées post championnat dans la gestion mentale
Thématiques spécifiques (groupes de travail)	Nombre de groupes de travail thématiques
Dimension mentale	- Nombre d'athlètes bénéficiant d'un suivi psychologique ou mental régulier. - Nombre d'athlètes/coachs orientés vers des experts de la dimension mentale

MIXITE DE L'ENCADREMENT

Objectif général : Promouvoir l'intégration des femmes dans les fonctions d'encadrement à tous les niveaux de responsabilité (entraînement, direction, arbitrage, gestion, etc.) en menant une politique active de repérage, de formation, de recrutement et d'accompagnement.

IDENTIFICATION DES BESOINS PAR SECTEUR

Objectif : Cibler les domaines prioritaires d'action, pour intégrer durablement les femmes

- Élus et instances dirigeantes
- Entraîneur(e)s (toutes catégories)
- Formateurs/formatrices, responsables de formation
- Management, administration, équipes salariées
- CTS, dont la DTN, et personnels d'encadrement
- Jurys et arbitres

IDENTIFIER LES COMPETENCES ET PROFILS RECHERCHES

Objectif : Comprendre les freins aux prises de responsabilités et valoriser les compétences.

- Analyser les freins (sociaux, culturels, structurels)
- Valoriser les compétences (leadership, adaptabilité, pédagogie)
- Vision inclusive du travail en équipe

BASE DE DONNEES INTERNE DES POTENTIELS

Objectif : Créer un vivier opérationnel.

- Identification des licenciées motivées
- Encadrantes déjà actives
- Enrichir une base partagée inter structures (clubs, comités, ligues)

OUVERTURE EXTERNE & COMMUNICATION CIBLEE

Objectif : Rendre visible les opportunités.

- Campagnes de communication sur les postes ouverts
- Valorisation des modèles, récits inspirants
- Actions anti-stéréotypes / lutte contre le sexisme ordinaire
- Ouverture à des profils extérieurs à l'athlétisme

ENTRETIENS ET ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE

Objectif : Valider et structurer l'intégration.

- Processus bienveillant
- Identification des freins personnels et besoins d'accompagnement des femmes mais aussi accompagnement des hommes pour qu'ils acceptent la prise de postes à responsabilité de femmes
- Proposition de parcours personnalisés

IMMERSION ET COMPAGNONNAGE

Objectif : Favoriser la projection dans le rôle.

- Immersions dans les compétitions/stages
- Tutorats à la prise de fonction par les femmes mais éventuellement tutorat des hommes en cas de frein à la prise de responsabilités des femmes
- Formation accélérée ciblée

ACCES AUX POSTES A RESPONSABILITES

Objectif : Créer les conditions de la progression.

- Programme spécifique de formation au management sportif
- Modules sur la planification, gestion, communication, leadership
- Intégration dans les ETR, ETN, ETD

ACTIONS DE STRUCTURATION ET DE SENSIBILISATION

- Création d'un groupe de travail au sein de la commission des entraîneurs
- Journée nationale "Femmes d'athlé", campagne sur les modèles
- Plateforme de partage d'expériences (entraînement, direction, arbitrage)
- Accueil des familles facilité dans les clubs
- Communication inclusive et continue
- Favoriser le passage des encadrantes de la formation des plus jeunes, vers l'accession puis l'excellence sportive

MESURES A INTEGRER DANS LES OUTILS FEDERAUX

- Valorisation dans la labellisation des clubs
- Incitations et reconnaissance (tutorat, valorisation, récompenses)
- Intégration dans les dispositifs institutionnels (EA, WA, CNOSF, ANS)

SUIVI ET EVALUATION

- Objectifs chiffrés par structure
- Indicateurs de progression (taux de féminisation, responsabilisation)
- Suivi dans les projets de performance et les bilans annuels

TRAITEMENT EGALITAIRE DES HOMMES ET DES FEMMES

Objectif général : Garantir une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans/sur l'ensemble du parcours de haut niveau : de la détection à la performance, en passant par l'accompagnement, la visibilité, et la reconnaissance institutionnelle.

MAINTIEN DE LA VIGILANCE SUR L'EGALITE DE TRAITEMENT

Constat : L'égalité est aujourd'hui respectée au sein de la FFA dans l'accès à la performance sportive.

Action : Maintenir une veille permanente à tous les niveaux d'organisation.

HARMONISATION DES CRITERES ET DISPOSITIFS

- Critères de sélection, mise en liste et soutien à la performance harmonisés entre sportives et sportifs
- Traitement égalitaire sur les dotations, les primes, les conditions d'hébergement et logistique
- Visibilité paritaire dans les outils de communication institutionnelle

AMENAGEMENTS ET SOUTIEN FACILITATEUR

- Mise à disposition de moyens (accueil enfants, infrastructures adaptées) pour permettre la continuité d'entraînement des parents sportifs et sportives
- Attention spécifique aux besoins des sportives (kiné femme sur les stages et les compétitions, dispositifs d'accompagnement spécifique)
- Aménagement renforcé pour concilier haut niveau et poursuite d'études

ACTIONS SPECIFIQUES ET ACCOMPAGNEMENT CIBLE

- Proposition, en complément des regroupements mixtes, des temps d'accompagnement non mixtes (temps de parole, mentorat)

REPRESENTATIONS ET COMMUNICATION

- Promotion des modèles de réussite féminins dans toutes les filières (techniques, dirigeantes, médicales...)
- Communication active sur l'exemplarité de la FFA (relais mixtes, initiatives paritaires)
- Sensibilisation à la représentation stéréotypée dans les visuels, discours, nominations

INFLUENCE INTERNATIONALE ET HERITAGE DES JO

- Objectif de parité à 100 % des épreuves hommes/femmes sur les championnats majeurs à moyen terme

INCLUSION ET ENJEUX SOCIETAUX

- Prise en compte de la question du positionnement des personnes non-binaires dans le sport fédéral français
- Réflexion à engager avec les institutions (ANS, CNOSF, EA, WA...)

SUIVI ET EVALUATION

- Audit régulier de l'égalité de traitement dans les structures
- Indicateurs : accès à la performance, dotations, visibilité médiatique, satisfaction des sportives

Leviers identifiés en matière de mixité de **l'encadrement**	**Indicateurs de suivi et d'évaluation**
Féminisation de l'encadrement	- Taux de féminisation - Evolution de ce taux enregistré
Postes à responsabilité	- Nombres de femme accédant à des responsabilités - Evolution de ce taux enregistré
Accompagnement proposé	- Nombre de parcours personnalisés proposés
Evènement « Femme Athlé »	- Taux de participation des femmes à ces journées

PARENTALITE ET MATERNITE

Objectif général : Accompagner les athlètes dans leur projet sportif tout en tenant compte de leur vie familiale, en particulier de la parentalité et de la maternité, afin de garantir la continuité de l'engagement dans le haut niveau.

CE QUI EST DEJA EN PLACE

PARENTALITE :

- Aides financières via les Aides à la parentalité (AP) pour la garde d'enfants lors des compétitions ou stages FFA (remboursement partiel sur devis ou facture).
- Plafond d'aide selon le niveau sportif, avec prise ne charge maximale de 80%.

MATERNITE :

- Entretien avec le parent (la sportive) pour cibler les besoins spécifiques.
- Accompagnement possible (ex. formation professionnelle pendant la grossesse).
- Accompagnement des entraîneurs sur l'adaptation des contenus d'entraînement durant ces périodes post-maternité et pré-maternité.
- Maintien sur liste SHN pendant la grossesse et les deux années post-natale (décret du 16 octobre 2024).
- Avoir une attention particulière pour le papa en fonction des circonstances (date de l'accouchement, état de santé de la maman, du bébé…)

AXES DE DEVELOPPEMENT ET PRECONISATIONS

PERENNISATION ET STRUCTURATION DES DISPOSITIFS

- Prévoir une ligne budgétaire identifiée (fonds propres, AP, urgence sociale).
- Maintenir la procédure standardisée d'entretien avec la sportive ou le sportif.
- Étendre certaines protections aux hommes (congé paternité, adoption).

ACCOMPAGNEMENT SPORTIF ET MEDICAL

- Suivi précis en lien avec l'INSEP, les MRP pour maintenir une préparation physique adaptée pendant et après la grossesse.
- Temps de concertation entraîneur/athlète/suivi médical.
- Allégement ou adaptation des obligations de présence, édictées par la FFA, sur les regroupements (durée, accompagnement de l'enfant, etc.).

VALORISATION ET VISIBILITE

- Communication active autour du Guide Maternité et Sport de Haut Niveau du Ministère.
- Mise en avant de modèles réussis (vidéos, articles, témoignages).
- Études sur les bénéfices structurant de la parentalité bien accompagnée.

SENSIBILISATION ET CULTURE D'EQUIPE

- Entretien mixte homme/femme autour de la parentalité dans les projets de vie (grossesse, adoption).
- Création d'un groupe de travail pour mutualiser les retours d'expérience (CNOSF, CHU, webinaires).

SUIVI ET EVALUATION

- Suivi annuel des bénéficiaires d'aides parentales/maternité.
- Taux de retour à l'entraînement ou à la compétition.
- Enquêtes qualitatives sur les conditions d'accompagnement.

SPECIFICITES DE LA PERFORMANCE DES SPORTIVES

INTEGRATION DES SPECIFICITES FEMININES : UN LEVIER-STRATEGIQUE DE PERFORMANCE

Bien que des avancées aient été réalisées au sein de la FFA pour mieux intégrer les besoins spécifiques des athlètes féminines, les politiques d'accompagnement à la performance demeurent encore largement construites sur des modèles masculins, sans différenciation systématique ni adaptation suffisante. Cette lacune structurelle peut limiter les performances des sportives en les exposant à certaines vulnérabilités qui pourraient être évitées, qu'il s'agisse de blessures, de troubles psychologiques ou de déséquilibres énergétiques.

Dans le même temps, plusieurs nations concurrentes ont inscrit la prise en compte des spécificités féminines comme un axe stratégique central de leur politique de performance, mobilisant la recherche, l'innovation médicale et la formation pour bâtir un cadre d'accompagnement différencié basé sur des données scientifiques. Ce retard relatif peut constituer un risque de perte de compétitivité, mais aussi une opportunité de transformation culturelle pour construire un modèle plus inclusif.

Afin de favoriser la performance des athlètes féminines, la FFA souhaite renforcée sa stratégie d'accompagnement en faisant des spécificités féminines non pas une contrainte à gérer, mais un levier d'excellence à valoriser.

Sept priorités sont identifiées :

PRISE EN COMPTE DU CYCLE MENSTRUEL

Comme l'a montré le projet de recherche Empow'her, le suivi individualisé du cycle menstruel représente un levier d'optimisation des charges d'entraînement et de stabilisation de la performance, en anticipant les variations liées à la fatigue, aux douleurs ou aux troubles du sommeil. Le recueil structuré de données d'entrainement peut permettre d'objectiver ces fluctuations et de mieux dialoguer avec les athlètes :

- Intégrer dans Play Sharp d'un module dédié au suivi du cycle menstruel (phase du cycle, symptômes, contraception utilisée) avec accès restreint et consentement de l'athlète ;
- Élaborer de grilles d'adaptation des contenus d'entraînement (endurance, force, coordination) en fonction des périodes du cycle (folliculaire, ovulatoire, lutéale, menstruation).

OPTIMISATION DE L'ALIMENTATION ET DE LA SUPPLEMENTATION EN FER

À l'instar des préconisation liées aux stages en altitude, une vigilance renforcée est portée au risque de carence en fer, particulièrement fréquent chez les athlètes féminines. Des bilans biologiques réguliers, associés à une stratégie nutritionnelle personnalisée (alimentaire et/ou

complémentaire), visent à préserver la disponibilité en fer et à soutenir les processus d'adaptation à l'entrainement et de réalisation de performance en compétition :

- Renforcer les bilans en fer dans le cadre d'un suivi longitudinal spécifique, avec seuils d'alerte (Médisharp) et déclenchement de protocoles (médicaux, communication) adaptés ;
- Standardiser l'intervention du nutritionniste fédéral pour proposer des plans nutritionnels personnalisés incluant des ajustements alimentaires et des supplémentations si nécessaire.

SURVEILLANCE DES TROUBLES DU COMPORTEMENT ALIMENTAIRE (TCA)

Avec plus d'un tiers des athlètes susceptibles d'être touchée par les troubles du comportement alimentaire (TCA), la FFA souhaite poursuivre sa politique de prévention (projet VERTUO) en favorisant une approche centrée sur la santé à long terme et la performance durable, au-delà des normes esthétiques ou pondérales :

- Poursuivre la mobilisation des principaux acteurs (médecins, élus, psychologue, etc.) au sein du groupe de travail stratégiques dédié au TCA ;
- Mettre en place d'un module de formation spécifique à destination des acteurs du terrain pour favoriser l'identification précoce des signaux de fragilité.

PROFILAGE ET PREVENTION DES BLESSURES SPECIFIQUES

Certaines vulnérabilités (rupture du LCA, instabilités articulaires, tendinopathies pelviennes et pubalgies, etc.) étant plus fréquentes chez les femmes, un profilage individualisé et des stratégies de prévention (surveillance nutritionnelle et hormonale, travail de stabilité lombo-pelvienne, etc.) sont systématisés :

- Revue de littérature précises des vulnérabilités spécifique à l'athlète féminine ;
- Mise en place de bilans préventifs individualisés spécifiques au risque féminin ;
- Intégration dans les cycles d'entraînement de contenus de prévention ciblée en lien avec le staff médical et l'encadrement technique.

SENSIBILISATION ET FORMATION DES ENTRAINEURS AUX ENJEUX DE L'ACCOMPAGNEMENT FEMININ

Un module de formation dédié est intégré au parcours de professionnalisation des entraîneurs afin de diffuser une culture de l'écoute, de l'adaptation et de la vigilance sur les enjeux de santé féminine. L'objectif est de lever les tabous et de développer des compétences relationnelles et scientifiques adaptées.

- Création d'un module de formation spécifique intégré aux formations d'entraineur (DE, DES, CQP, recyclages) ;
- Mise en place de temps de sensibilisation par thématique (cycle, contraception, nutrition, blessures) sous différentes formes (réunions dédiées, webinaires ouverts à tous, soirées thématiques en stage, etc.).

L'accroissement du nombre d'entraîneuses expérimentées serait bien évidemment un plus dans la compréhension de la singularité féminine et par ailleurs, un axe structurant de notre politique de développement.

REMISE EN QUESTION DE LA TRANSPOSITION SYSTEMATIQUE DES RESULTATS SCIENTIFIQUES ISSUS DE POPULATIONS MASCULINES

La majorité des connaissances scientifiques est encore fondée sur des cohortes masculines. La FFA soutient une approche critique de ces données et encourage le développement de recherches spécifiques aux populations féminines pour éviter les extrapolations inappropriées.

- Lancement d'une étude scientifique spécifique aux problématiques féminines en lien avec les laboratoires partenaires (INSEP) ;
- Intégration de la variable "sexe" comme stratégique dans les cahiers des charges des projets de recherche soutenus par la FFA.

Leviers identifiés en matière d'intégration des spécificités féminines	**Indicateurs de suivi et d'évaluation**
Prise en compte du cycle menstruel	Nombre de modules de suivi activé sur Playsharp
Optimisation de l'alimentation et de la supplémentation en fer	Cf. indicateurs SMR
Surveillance des troubles du comportement alimentaire (TCA)	Cf. indicateurs SMR
Profilage et prévention des blessures spécifiques	Cf. indicateurs SMR
Sensibilisation et formation des entraineurs aux enjeux de l'accompagnement	Nombre d'athlètes et d'entraineurs ayant participé à la formation sur les « spécificités féminines »
Remise en question de la transposition systématique des résultats scientifiques issus de populations masculines	Nombre d'athlètes féminines impliquées dans des études scientifiques portées par la FFA

INCLUSION DES PARASPORTIFS

Non délégataire d'un para sport, la FFA a contribué à l'obtention de médailles paralympiques aux Jeux de 2024 grâce à l'implication de CTS dans le cadre de lettres de mission et des clubs.

L'enjeu de la FFA est de favoriser la réussite de la France aux prochains Jeux paralympiques d'été. L'effort se porte évidement sur l'entraînement et l'encadrement des athlètes para mais aussi des guides quand c'est le cas.

COMPRENDRE LE PARA SPORT : UN UNIVERS RICHE ET PLURIEL

Le para sport englobe l'ensemble des disciplines sportives accessibles aux personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse de pratiques de loisir ou de compétitions de haut niveau. En athlétisme, il se décline à travers deux grandes fédérations :

- La Fédération Française Handisport (FFH), dédiée aux personnes présentant un handicap physique, moteur, cérébral, visuel ou auditif ;
- La Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), tournée vers les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

Au niveau international, des institutions telles que l'IPC ou VIRTUS ou encore le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) au niveau national structurent et valorisent ces pratiques à l'échelle internationale.

FAVORISER L'INCLUSION ET L'ACCESSIBILITE

L'inclusion ne se décrète pas, elle se construit. Offrir aux para-athlètes un accès équitable à la pratique sportive, c'est leur permettre de s'épanouir, de se dépasser, et de s'intégrer pleinement dans la vie des clubs.

Cela passe par :

- Une formation adaptée des encadrants, pour accueillir avec compétence et bienveillance.
- Une collaboration renforcée entre la FFA, la FFH et la FFSA, formalisée par des conventions.
- Une communication positive valorisant les performances des para-athlètes dans le magazine fédéral, la mise en lumière les bonnes pratiques d'inclusion dans les clubs, la mise à dispo des outils concrets pour faciliter l'accueil dans les clubs (fiches pratiques, guides…)
- Une volonté affirmée de briser les barrières sociales et de promouvoir le vivre ensemble au sein de nos clubs.

SENSIBILISER PUIS FORMER NOTRE ENCADREMENT A LA SINGULARITE DE CES PARASPORTIVES ET SPORTIFS

L'accompagnement des para athlètes exige des compétences spécifiques. Il est essentiel d'intégrer, en lien avec les deux fédérations spécifiques, dans les cursus de formation des modules dédiés, abordant :

- Les types de handicaps et leurs implications sportives.
- Les adaptations techniques (prothèses, fauteuils, guidage…).
- Une pédagogie différenciée, fondée sur l'écoute et la communication.
- Le respect des normes d'accessibilité et des exigences réglementaires.

ACCOMPAGNER LA PERFORMANCE

Un encadrement éclairé est le socle de la progression. Il permet :

- De révéler les talents et de les accompagner vers le haut niveau, en lien avec sa fédération ;
- De créer un environnement propice à **l'épanouissement personnel et sportif** ;
- De nourrir l'ambition paralympique, en lien avec les structures de haut niveau déclinées dans le PPF de sa fédération de rattachement.

CHANGER LES REGARDS

Former, c'est aussi sensibiliser. En outillant les entraîneurs, on leur donne les clés pour devenir des acteurs du changement, capables de déconstruire les stéréotypes et de porter haut les valeurs de l'inclusion, tant dans leur club que dans la société.

Valoriser les témoignages inspirants d'athlètes ou de coachs engagés dans l'inclusion, organiser des actions de sensibilisation dans les clubs

REPONDRE A UNE DYNAMIQUE EN CROISSANCE

Le nombre de pratiquants en situation de handicap ne cesse de croître. Cette évolution appelle une réponse structurée de nos clubs ayant fait le pas de cette inclusion :

- Des entraîneurs formés et disponibles ;
- Une offre sportive inclusive et visible ;
- Une reconnaissance institutionnelle du handicap comme levier de cohésion sociale.

INTEGRER LES COMPETITIONS FFA

Même si depuis 2022 le nombre de meetings inclusifs est passé de 5 à plus de 40 sous l'impulsion de la FFH qui a travaillé avec les organisateurs de compétitions FFA pour accueillir des athlètes handisport (Montgeron, Bonneuil, Joinville, Fontainebleau…), il faut poursuivre l'ouverture des compétitions FFA aux épreuves para.

Envisager d'inscrire dans le cahier des charges de quelques compétitions identifiés (championnats, meetings régionaux, nationaux…) l'intégration d'une ou deux épreuves para.

Cela constitue un levier puissant :

- Pour valoriser les performances des para-athlètes ;
- Pour renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté athlétique ;
- Pour former juges et bénévoles aux spécificités du handicap ;
- Pour accompagner les organisateurs dans la mise en œuvre logistique et humaine de ces épreuves.

Leviers identifiés en **matière d'inclusion des** parasportifs	**Indicateurs de suivi et d'évaluation**
Compétitions	Nombre de compétitions FFA intégrant des épreuves para
Formations	Nombre d'entraîneurs formés à l'accompagnement para
Clubs	- Nombre de clubs inclusifs labellisés - Nombre d'athlètes para s'entraînant en club - Nombre de guides s'entraînant en club - Nombre de clubs inscrit au Handiguide
Structures PPF	- Nombre de structures du PPF qui sont inclusives - Nombre d'athlètes para s'entraînant en structures PPF
Qualité de la formation	- Taux de satisfaction des para-athlètes - Niveaux atteints dans les championnats en termes de médailles, de finalistes et de qualifiés
Ressources humaines	Nombre de cadres dédiés au para athlé à la FFA et dans les territoires
Athlètes para athlé	Nombre d'athlètes para s'entraînant avec un cadre de la FFA
Juges	Nombre de juges formés au para athlé
Accompagnement PSF	Nombre de projets dédiés dans le cadre du PSF

ANNEXES

GRILLES DE PERFORMANCES DES LISTES SHN + ESPOIRS ET CN

GRILLE DE PERFORMANCE DE LA LISTE « SENIOR »

Hommes	Epreuve	Femmes
9,95	100m	10,98
20,02	200m	22,39
44,54	400m	50,12
1:43,53	800m	1:58,48
3:31,35	1500m	3:59,50
12:57,03	5000m	14:42,85
27:11,03	10000m	30:58,00
00:59:59	Semi-marathon	01:07:44
02:05:54	Marathon	02:21:31
13,22	110/100m haies	12,54
48,17	400m haies	54,33
8:13,36	3000m steeple	9:16,03
2,31	Hauteur	1,97
5,83	Perche	4,72
8,22	Longueur	6,82
17,16	Triple saut	14,41
21,54	Poids	19,37
68,00	Disque	65,43
77,83	Marteau	74,17
84,94	Javelot	63,27
8370	Ep. Comb.	6319
01:19:11	20km marche	01:28:37
02:27:29	35km marche	02:45:23

GRILLE DE PERFORMANCE DE LA LISTE « RELEVE »

Grille Relève	CA1	CA2	JU1	JU2	ES1	ES2	ES3	SE1	SE2	SE3
100m F	11,80	11,80	11,66	11,55	11,45	11,36	11,30	11,22	11,14	11,06
100m M	10,62	10,62	10,47	10,35	10,26	10,19	10,14	10,09	10,05	10,00
200m F	23,92	23,92	23,67	23,45	23,26	23,10	22,99	22,84	22,69	22,54
200m M	21,39	21,39	21,02	20,77	20,59	20,46	20,38	20,29	20,20	20,11
400m F	54,17	54,17	53,56	53,03	52,56	52,20	51,86	51,43	50,99	50,56
400m M	47,70	47,70	46,80	46,30	45,71	45,45	45,27	45,09	44,91	44,72
800m F	2:07,00	2:07,00	2:06,00	2:04,50	2:04,00	2:03,00	2:02,00	2:01,00	2:00,12	1:59,24
800m M	1:51,32	1:51,32	1:49,28	1:47,80	1:46,68	1:45,92	1:45,35	1:44,89	1:44,44	1:43,99
1500m F	4:21,00	4:21,00	4:19,00	4:16,50	4:14,50	4:13,00	4:11,00	4:08,13	4:05,25	4:02,37
1500m M	3:49,51	3:49,51	3:44,76	3:41,34	3:38,88	3:37,11	3:35,87	3:34,74	3:33,61	3:32,48
3000m F	9:30,00	9:30,00	9:25,00	9:20,00						
3000m M	8:17,00	8:17,00	8:10,00	8:05,00						
5000m F			16:30,00	16:15,00	16:00,00	15:45,00	15:31,97	15:19,69	15:07,41	14:55,13
5000m M			14:06,01	13:56,01	13:41,01	13:36,01	13:31,01	13:22,52	13:14,02	13:05,53
10000m/10km F			34:30,00	34:00,00	33:30,00	33:00,00	32:30,00	32:07,00	31:44,00	31:21,00
10000m/10km M			29:45,00	29:15,00	29:00,00	28:45,00	28:30,00	28:10,26	27:50,51	27:30,77
Semi-marathon F	Pas de grille pour la mise en liste de 2026									
Semi-marathon M										
Marathon F										
Marathon M										

100m haies F	13,78	13,78	13,78	13,50	13,29	13,14	13,03	12,91	12,79	12,66
110m haies M	13,70	13,70	13,70	13,60	13,83	13,72	13,62	13,52	13,42	13,32
400m haies F	60,58	60,58	59,55	58,64	57,90	57,27	56,75	56,15	55,54	54,94
400m haies M	53,24	53,24	51,77	50,88	50,24	49,76	49,42	49,11	48,80	48,48
2000m steeple F	6:45,00	6:45,00	6:40,00	6:35,00						
2000m steeple M (84cm)	5:49,00	5:49,00								
3000m steeple F			10:25,00	10:15,00	10:05,00	9:55,00	9:48,00	9:40,01	9:32,02	9:24,02
3000m steeple M			8:56,00	8:50,00	8:44,00	8:37,20	8:33,20	8:28,24	8:23,28	8:18,32
Hauteur F	1,80	1,80	1,84	1,86	1,88	1,90	1,91	1,93	1,94	1,96
Hauteur M	2,09	2,09	2,15	2,18	2,20	2,22	2,24	2,26	2,28	2,29
Perche F	3,89	3,89	3,99	4,08	4,16	4,24	4,31	4,41	4,52	4,62
Perche M	4,96	4,96	5,14	5,29	5,41	5,50	5,57	5,64	5,70	5,77
Longueur F	6,03	6,03	6,17	6,28	6,38	6,45	6,52	6,60	6,67	6,75
Longueur M	7,28	7,28	7,46	7,61	7,73	7,83	7,91	7,99	8,07	8,14
Triple saut F	12,65	12,65	13,00	13,23	13,44	13,61	13,74	13,91	14,08	14,24
Triple saut M	15,40	15,40	15,95	16,21	16,41	16,56	16,67	16,79	16,92	17,04
Poids F	15,80	15,80	15,20	15,94	16,55	17,08	17,51	17,98	18,44	18,91
Poids M	19,00	19,00	18,00	19,25	18,10	18,91	19,51	20,02	20,53	21,03
Disque F	50,00	50,00	54,09	56,43	58,27	59,69	60,77	61,94	63,10	64,27
Disque M	57,50	57,50	55,76	59,80	58,54	60,56	62,08	63,56	65,04	66,52
Marteau F	61,66	61,66	60,00	62,00	63,96	66,25	68,05	69,58	71,11	72,64
Marteau M	70,00	70,00	70,00	73,28	69,50	71,50	72,63	73,93	75,23	76,53
Javelot F	53,50	53,50	52,50	53,50	54,69	56,04	57,17	58,70	60,22	61,75
Javelot M	71,00	71,00	71,00	72,99	75,81	77,99	79,61	80,94	82,28	83,61

Ep. Comb. F	5170	5170	5240	5440	5620	5763	5876	5987	6098	6208
Ep. Comb. M	7000	7000	7150	7400	7500	7700	7850	7990	8120	8250
5000m marche F	00:24:29	00:24:29	00:23:40	00:23:00						
5000m marche M	00:21:35	00:21:35	00:20:55	00:20:20						
10000m/10km marche F			00:48:04	00:46:51	00:46:15	00:45:50	00:45:15			
10000m/10km marche M			00:42:15	00:41:13	00:40:45	00:40:15	00:40:00			
20km marche F					01:36:18	01:34:34	01:33:20	01:32:09	01:30:58	01:29:48
20km marche M					01:23:55	01:23:29	01:23:06	01:21:55	01:20:44	01:19:33
35km marche F	Pas de grille pour la mise en liste de 2026									
35km marche M										

GRILLE DE PERFORMANCE DES LISTES « ESPOIR » ET « COLLECTIF NATIONAL »

Grille Espoirs / Col. nat.	CA1	CA2	JU1	JU2	ES1	ES2	ES3	SE1	SE2	SE3	SE4	SE5 et après
100m F	12,21	12,05	11,90	11,79	11,68	11,60	11,53	11,42	11,32	11,23	11,16	11,15
100m M	10,99	10,78	10,63	10,50	10,41	10,34	10,28	10,21	10,15	10,10	10,06	10,06
200m F	24,74	24,43	24,17	23,95	23,76	23,60	23,48	23,25	23,05	22,89	22,75	22,75
200m M	22,30	21,75	21,37	21,10	20,91	20,79	20,70	20,56	20,45	20,34	20,26	20,26
400m F	56,24	55,50	54,87	54,33	53,85	53,48	53,14	52,56	52,02	51,53	51,13	51,05
400m M	49,04	48,08	47,37	46,83	46,46	46,19	45,99	45,70	45,45	45,24	45,07	45,07
800m F	2:12,00	2:11,00	2:09,00	2:08,00	2:07,00	2:06,00	2:05,00	2:04,41	2:03,09	2:01,89	2:00,82	2:00,60
800m M	1:55,98	1:53,13	1:51,03	1:49,49	1:48,38	1:47,56	1:47,02	1:46,25	1:45,65	1:45,16	1:44,73	1:44,73
1500m F	4:35,00	4:31,00	4:28,00	4:25,00	4:23,00	4:21,27	4:18,47	4:14,53	4:11,02	4:07,94	4:05,14	4:04,38
1500m M	4:00,32	3:55,00	3:50,00	3:46,50	3:42,62	3:40,81	3:39,62	3:37,77	3:36,31	3:35,07	3:34,06	3:34,06
3000m F	10:00,00	9:50,00	9:40,00	9:30,00								
3000m M	8:35,00	8:27,00	8:20,00	8:15,00								
5000m F			16:40,00	16:30,00	16:15,00	16:05,00	15:55,00	15:33,21	15:23,18	15:14,27	15:05,95	15:04,40
5000m M			14:21,90	14:06,90	13:51,90	13:46,90	13:41,90	13:25,32	13:19,68	13:14,36	13:09,64	13:08,81
10000m/10km F			35:00,00	34:30,00	34:00,00	33:30,00	33:00,00	32:37,14	32:17,69	31:59,51	31:43,72	31:41,47
10000m/10km M			30:15,00	29:45,00	29:15,00	29:00,00	28:45,00	28:30,00	28:15,00	28:00,00	27:45,00	27:34,45
Semi-marathon F								01:09:28	01:09:28	01:09:28	01:09:28	01:09:28
Semi-marathon M								01:00:55	01:00:55	01:00:55	01:00:55	01:00:55
Marathon F								02:25:17	02:25:17	02:25:17	02:25:17	02:25:17

Marathon M								02:07:53	02:07:53	02:07:53	02:07:53	02:07:53
100m haies F	14,30	14,00	14,17	13,88	13,66	13,51	13,39	13,22	13,07	12,94	12,82	12,81
110m haies M	14,20	13,75	14,00	13,80	14,10	13,99	13,89	13,75	13,64	13,54	13,45	13,44
400m haies F	63,54	62,29	61,20	60,30	59,55	58,91	58,37	57,54	56,81	56,16	55,61	55,55
400m haies M	55,69	54,34	52,83	51,91	51,27	50,77	50,43	49,94	49,52	49,18	48,89	48,89
2000m steeple F	6:52,31	6:49,00	6:45,00	6:40,00								
2000m steeple M (84cm)	6:02,00	5:57,00										
3000m steeple F			10:35,00	10:28,00	10:20,00	10:15,00	10:10,00	9:57,33	9:48,27	9:40,10	9:32,81	9:31,61
3000m steeple M			9:01,00	8:55,00	8:50,00	8:45,00	8:40,00	8:36,76	8:31,95	8:27,41	8:23,36	8:22,46
Hauteur F	1,73	1,77	1,79	1,82	1,83	1,85	1,86	1,88	1,90	1,92	1,93	1,93
Hauteur M	2,00	2,05	2,09	2,12	2,15	2,17	2,19	2,21	2,23	2,25	2,27	2,27
Perche F	3,63	3,73	3,83	3,92	4,00	4,08	4,15	4,25	4,35	4,44	4,52	4,55
Perche M	4,55	4,77	4,96	5,10	5,22	5,32	5,39	5,49	5,57	5,64	5,70	5,70
Longueur F	5,65	5,81	5,94	6,06	6,16	6,23	6,30	6,40	6,49	6,58	6,65	6,66
Longueur M	6,83	7,05	7,24	7,38	7,51	7,61	7,69	7,80	7,90	7,99	8,05	8,06
Triple saut F	11,93	12,25	12,53	12,77	12,98	13,14	13,28	13,51	13,70	13,88	14,04	14,06
Triple saut M	14,55	15,00	15,49	15,76	15,96	16,11	16,21	16,40	16,56	16,70	16,83	16,83
Poids F	14,02	15,00	14,20	15,00	15,78	16,31	16,74	17,28	17,77	18,20	18,57	18,69
Poids M	15,46	17,23	16,71	17,90	17,28	18,09	18,69	19,36	19,90	20,37	20,74	20,84
Disque F	44,00	47,00	50,50	53,82	55,67	57,08	58,22	59,69	60,99	62,13	63,10	63,32
Disque M	46,64	51,00	52,00	55,00	55,87	57,89	59,41	61,26	62,84	64,20	65,34	65,67
Marteau F	53,95	58,68	54,70	58,18	60,98	63,27	65,07	67,24	69,04	70,52	71,70	71,94
Marteau M	60,00	64,95	65,41	69,00	66,00	68,00	69,51	71,40	73,02	74,32	75,43	75,56
Javelot F	45,00	48,00	48,94	50,62	52,14	53,49	54,63	56,36	57,87	59,17	60,41	60,84

Javelot M	62,00	66,00	66,01	69,61	72,43	74,61	76,23	78,27	79,96	81,29	82,42	82,42
Ep. Comb. F	4600	4850	5000	5203	5383	5527	5640	5784	5912	6019	6111	6131
Ep. Comb. M	6400	6700	6900	7150	7275	7464	7601	7770	7905	8028	8132	8138
5000m marche F	00:26:50	00:26:00	00:25:00	00:24:30								
5000m marche M	00:23:00	00:22:25	00:21:55	00:21:20								
10000m/10km marche F			00:50:30	00:49:30	00:48:30	00:47:45	00:47:00					
10000m/10km marche M			00:44:20	00:43:20	00:42:20	00:41:30	00:41:00					
20km marche F					01:39:13	01:37:27	01:36:11	01:34:31	01:33:13	01:32:06	01:31:07	01:30:54
20km marche M					01:27:30	01:26:00	01:25:00	01:24:32	01:23:35	01:22:40	01:21:49	01:21:35
35km marche F								02:49:26	02:49:26	02:49:26	02:49:26	02:49:26
35km marche M								02:31:06	02:31:06	02:31:06	02:31:06	02:31:06

TABLEAUX DETAILLES DES CAHIERS DE CHARGES DES STRUCTURES DU PPF

CAHIER DES CHARGES – POLE ESPOIR TERRITORIAL (PET)

Dénomination structure	Pôle Espoir Territorial (PET)
Procédure de candidature	Candidature en ligne / Audit
Entité fédérale porteuse	Ligue / Comité Départemental / Club
Profil du responsable	Professionnel CTF / CTS Niveau de diplôme DE 30 à 50 % ETP
Gouvernance / Comité de pilotage et lien avec la DTN	Responsable de la structure Responsable des PET (programme 36) Président de la Ligue Président club si nécessaire Directeur du Creps si nécessaire
Rôle du responsable	Gestion de la structure : - Assurer le recrutement en lien avec le CTR / CTF responsable perf, utilisation des outils administratifs (PSQS). - Organiser le projet sportif : 1- Assurer l'accessibilité des installations sportives (réservation, mise à disposition). 2- Manager l'encadrement (proposition du staff en relation avec l'objet du pôle et le niveau des athlètes, faire vivre et respecter le programme pédagogique fédéral). - Gérer le programme de compétitions en relation avec le club et l'entraîneur historique. - Assurer le suivi socio-scolaire (aménagements horaires, relations avec le prof EPS, le responsable de la SSS, du CPE...). - Assurer une relation avec les parents. - Suivi de la vie des athlètes (Prof Principal, CPE…) dont internat ou familles d'accueil - Gérer le suivi médical (CREPS et réseau, et Centre Medico Sportif).

	- Suivi santé mentale des sportifs - Formation sportive et citoyenne - Participer à l'évaluation annuelle du site avec le comité de pilotage. - Participer, autant que faire se peut, à toute invitation de la DTN à visée de coordination nationale ou formation professionnelle continue. -Favoriser l'accueil sur site d'actions spécifiques en tant que centre de ressources techniques et de détection.
Qualité des entraîneurs	Entraîneur diplômé d'un CQP à minima ou diplôme équivalent (permettant une rémunération). Compétences attendues : - Capacité à accompagner des athlètes en formation. - Maîtriser les facteurs spécifiques liés au public suivi (adolescents). - Avoir la capacité d'orienter les athlètes avec une projection à long terme en fonction des qualités physiques et mentales. (Prévoir des outils et formations internes). - Travailler en équipe et suivre les programmes pédagogiques fédéraux.
Quantité d'entraînement / volumes hebdomadaire et annuel	Entre 10 et 12h / semaine, 36 semaines / an
Apprendre à être athlète dans l'environnement fédéral	Entre 20 et 40 h de formation / an
Effectif athlètes	Au moins 9 athlètes et au moins 3 athlètes par groupe pluridisciplinaire (Vitesse-détente / endurance / lancers / sauts)
Infrastructures	Equipements sportifs : - Piste synthétique et aires de concours en rapport avec les spécialités ouvertes - Salle de musculation équipée avec barres libres, des appareils analytiques, du matériel de RF et proprio (swissball, MB, waffs…) - Parcours natures et côtes - Dans la mesure du possible, une installation couverte (du gymnase à la piste couverte)
Financements	Structures porteuses (Ligues, CD, clubs) avec partenaires locaux si possible
Médical	La structure doit pouvoir s'appuyer sur les réseaux locaux (médecin / kinés) cf Centres Médicaux Sportif

Condition de vie des athlètes	Externat Internat pour les sportifs à plus de 20 km ou famille d'accueil
Facteur clé	Orientation et détection des potentiels, apprendre à être athlète engagé dans sa pratique
Objectifs de formation sportive	1 - PEDAGOGIQUES Elle a pour vocation la formation à l'apprentissage de l'entrainement structuré et régulier : "s'entrainer à s'entrainer". Se connaitre, connaitre les règles de l'entraînement et de la compétition. 2 - RESULTATS SPORTIFS Pas d'évaluation à court terme mais il est attendu que la transformation du potentiel se traduise par : - un rapprochement vers les critères de la liste ESPOIR. - l'atteinte de la finale nationale de sa catégorie.
Catégories concernées	De MI1 à JU1, de 14 à 18 ans soit 5 années + cas étudiés par la DTN
Parcours socio-scolaire	Collège / Lycée Aménagements horaires au moins 3 jours par semaine Soutien scolaire (aux devoirs, cours de rattrapage…) organisé par le pôle en relation avec les établissements partenaires
Critères d'entrée ou Statut sportif attendu	Phase de développement des potentiels. Possibilité d'entrée à chaque année d'âge au cours de cette étape (un athlète peut entrer en MI1, MI2, CA1, CA2 et JU1). Les règles sont : - être licencié FFA et être français, - athlètes ayant réalisé les critères de mise en liste ESPOIR, - athlètes à potentiel identifiés par le responsable de la structure sur la base d'une grille de performance donnée par la DTN et de critères spécifiques à la discipline pratiquée.
Critères de maintien & accompagnement du parcours	Même s'il s'agit de l'étape de l'expérimentation des potentiels, le responsable de la structure appréciera pour chaque athlète : - Sa progression au regard du critère de mise en liste ESPOIR - Son engagement dans le projet de performance - Sa capacité à mener correctement son double projet - D'autres éléments de contexte
Orientation vers Pôles Espoir Nat / vers Pôles France	L'architecture des structures du PPF et les transitions entre les structures doivent faire l'objet systématiquement d'une présentation par le responsable du PET à l'entrée dans le parcours.

(regard en année N pour année N+1 : le JU1 pour son arrivée en JU2)	Si, lors de cette première étape, un athlète atteint un niveau qui lui permettrait d'intégrer un Pôle Avenir, à minima le critère de mise en liste ESPOIR, alors plusieurs cas de figure seront possibles : 1 - soit l'initiative d'intégrer un Pôle Avenir vient de l'athlète qui est désireux de faire évoluer son parcours, soit elle vient de la DTN qui l'identifie comme un potentiel et qui juge son projet comme pertinent et que c'est le bon moment alors l'orientation peut s'organiser. 2 - l'athlète souhaite faire évoluer son parcours vers un Pôle Avenir mais la DTN juge que ce n'est pas le moment, ou que son niveau est insuffisant alors l'athlète peut rester dans le PET tant qu'il ne quitte pas le lycée et qu'il satisfait aux critères de maintien. 3 - la DTN juge que l'athlète doit, pour poursuivre sa progression, faire évoluer son parcours vers un Pôle Avenir mais que de son côté l'athlète ne le désire pas et juge que ce n'est pas le bon moment, alors une saison supplémentaire dans le PET pourra lui être accordée. A l'issue de cette saison supplémentaire si l'athlète est toujours identifié par la DTN et s'il refuse à nouveau de rejoindre un Pôle Avenir alors le maintien dans le PET ne pourra être reconduit.

CAHIER DES CHARGES – POLE AVENIR (PA)

Dénomination structure	Pôle Avenir (PA)
Procédure de candidature	Candidature en ligne / Audit
Entité fédérale porteuse	Ligues, CD, clubs
Profil du responsable	Professionnel CTF (directeur sportif) / CTS Niveau de diplôme DES 50 % ETP
Gouvernance / Comité de pilotage et lien avec la DTN	Responsable de la structure Responsable des PA (programme 32) Responsable National Avenir de la spé Président de la Ligue Président club si nécessaire Directeur du Creps si nécessaire
Rôle du responsable	Gestion de la structure : - Assurer le recrutement en lien avec le CTR/CTF responsable perf, responsable spé ou son représentant, responsable du programme 32. Utilisation des outils administratifs (PSQS). - Préparation de la rentrée - Accueil de la rentrée - Organisation du projet sportif : 1- Accessibilité des installations sportives (réservation, mise à disposition). 2- Management de l'encadrement (proposition du staff en relation avec l'objet du pôle et le niveau des athlètes, faire vivre et respecter le programme pédagogique fédéral). 3- Suivi de l'entraînement via Playsharp. - Gestion du programme de compétitions en relation avec l'entraîneur et suivi des résultats. - Debriefing de la saison. - Gestion de la préparation mentale en relation avec l'entraîneur - Gestion de la récupération - Suivi scolaire et universitaire ou professionnel (aménagements, résultats, Parcoursup...) - Suivi médical (CREPS + réseau) - Suivi de la santé mentale des sportifs

	- Formation citoyenne - Formation sportive - Relations avec le club, l'entraîneur historique - Relations avec les parents pour les mineurs - Participer à l'évaluation annuelle du site avec le comité de pilotage. - Participer, autant que faire se peut, à toute invitation de la DTN à visée de coordination nationale ou formation professionnelle continue. - Favoriser l'accueil sur site d'actions particulières en tant que centre de ressources techniques et de détection.
Qualité des entraîneurs	Entraîneur diplômé d'un CQP à minima + expérience avérée, ou diplôme équivalent (permettant une rémunération). Compétences attendues: - Capacité à accompagner des athlètes en équipe de France jeunes. - Maîtrise technique pointue de la spécialité. - Capacité à faire performer avec une vision à plus long terme. - En capacité d'appliquer le programme fédéral proposé et acceptant de travailler en équipe avec un éventuel préparateur physique, un préparateur mental, les intervenants sur l'optimisation de la performance locaux/fédéraux. - Capacité à dégager 50% ETP pour la mise en œuvre du projet de performance. - Appliquer les directives techniques fournies par le référent de la discipline. - Assurer une collaboration avec l'entraîneur du PF dans sa spécialité
Quantité d'entraînement / volumes hebdomadaire et annuel	Entre 15 et 20h / semaine
Apprendre à être athlète	Entre 20 et 40 h de formation / an
Effectif athlètes	Au moins 3 athlètes par groupe d'entraînement disciplinaire avec 1 seul et même entraîneur
Infrastructures	Equipements sportifs : - Piste synthétique (400m) et aires de concours en rapport avec les spécialités ouvertes - Salle de musculation équipée avec plateau d'haltérophilie, barres libres avec masses en conséquence, des appareils analytiques pour tous les groupes musculaires utiles à la pratique des spécialités proposées, du matériel de RF et proprio (swissball, MB, waffs…), accéléromètres... - Parcours natures et côtes à proximité

	- Installations couvertes en relation avec les disciplines proposées ou météo extrêmement clémente pour s'entraîner en extérieur toute l'année
Financements	Structures porteuses + DTN ANS Accession + partenaires locaux si possible
Médical	Si structure à proximité d'un CREPS (département médical CREPS) + réseau Médecin, podo, dentiste, kiné, ostéo, diététicien nutritionniste, Si structure distante d'un CREPS, mise en œuvre du réseau médical local validé par le médecin ligue et FFA
Condition de vie des athlètes	Externat Internat spécifique prenant en compte le double projet et la spécificité des publics accueillis.
Facteur clé	Apprendre à s'entraîner de manière intensive pour performer Maîtrise des environnements institutionnels fédéral et international Maîtrise des champs relatifs à la vie d'un sportif de haut niveau et de son environnement
Objectifs de formation sportive	Partager la responsabilité de son projet de performance. Maîtriser les règles de l'entraînement (participer à l'élaboration du programme d'entraînement, surveillance de la charge d'entraînement et de sa capacité à récupérer (ressenti + Play Sharp...). Maîtriser les règles de la compétition (avant/briefing, pendant/gestion et approche compétitive et après/débriefing), Autonomie de fonctionnement en conduite accompagnée. Finalité du résultat sportif : podium national de sa catégorie d'âge et sélection internationale
Catégories concernées	de CA1 à ES3 de 16 à 22 ans
Parcours socio-scolaire	Lycée / études supérieures ou apprentissage ou monde professionnel. Aménagement de l'emploi du temps permettant de s'entraîner selon le volume horaire requis et de récupérer (fin de l'entraînement à 19h max) Soutien scolaire (aux devoirs, cours de rattrapage…) organisé par le pôle en relation avec les établissements partenaires
Critères d'entrée ou Statut sportif attendu	Possibilité d'entrée à chaque année d'âge au cours de cette étape (un athlète peut entrer en CA1, CA2, JU1, JU2, ES1, ES2, ES3). Les règles sont : - être licencié FFA et être français - athlètes ayant réalisés à minima les critères de mise en liste ESPOIR
Critères de maintien & accompagnement du parcours	Le maintien est conditionné à la progression de l'athlète et à son inscription à minima sur la liste ESPOIR.

	Des exceptions seront possibles (type blessure), sous réserve d'une validation en commission, liée avant tout à l'analyse de la progression de l'athlète. Par ailleurs, le responsable de la structure appréciera pour chaque athlète : - Sa capacité à mener son double projet - Son engagement dans son projet de performance - Son autonomisation En cas de non-réalisation par un athlète des critères précédents, il conviendra que le responsable du PA et la DTN accompagnent sa sortie de structure pour que la continuité du parcours se déroule au mieux.
Orientation vers Pôles Espoir Nat / vers Pôles France (regard en année N pour année N+1 : le JU1 pour son arrivée en JU2)	L'architecture des structures du PPF et les transitions entre les structures doivent faire l'objet systématiquement d'une présentation par le responsable du PA à l'entrée dans le parcours. Si, lors de cette deuxième étape, un athlète atteint un niveau qui lui permettrait d'intégrer un Pôle France, à minima la réalisation du critère de mise en liste RELEVE, alors plusieurs cas de figure seront possibles : 1 - soit l'initiative vient de l'athlète qui est désireux de faire évoluer son parcours vers un Pôle France, soit l'initiative vient de la DTN qui l'identifie comme un potentiel et qui juge son projet comme pertinent et que c'est le bon moment de changer de structure alors l'orientation peut s'organiser. 2 - l'athlète souhaite faire évoluer son parcours vers un Pôle France mais la DTN juge que ce n'est pas le moment, ou que son niveau est insuffisant alors l'athlète peut rester dans le PA tant qu'il satisfait aux critères de maintien. 3 - la DTN juge que l'athlète doit, pour poursuivre sa progression, faire évoluer son parcours vers un Pôle France mais que de son côté l'athlète ne le désire pas et juge que ce n'est pas le bon moment, alors une saison supplémentaire dans le PA pourra être accordée. A l'issue de cette saison supplémentaire si l'athlète est toujours identifié par la DTN et s'il refuse à nouveau de rejoindre un Pôle France alors le maintien dans le PA ne pourra être reconduit.

CAHIER DES CHARGES – POLE FRANCE (PF)

Dénomination structure	Pôle France (PF)
Procédure de candidature	DTN sur proposition des référents des spécialités
Entité fédérale porteuse	FFA
Profil du responsable	Professionnel CTN ou employé FFA Niveau de diplôme DES 100 % temps de travail dont entraînement
Gouvernance / Comité de pilotage et lien avec la DTN	Responsable de la structure Responsable des PF Responsable National de la spé Président FFA Président du club si nécessaire Président de la Ligue si nécessaire Directeur du Creps si nécessaire
Rôle du responsable	Gestion de la structure : - Recrutement en lien le responsable de spé, les responsables du programme 32 et 28. Utilisation des outils administratifs (PSQS). - Préparation de la rentrée - Accueil de la rentrée - Organisation du projet sportif : 1-Accessibilité des installations sportives (réservation, mise à disposition). 2-Management de l'encadrement (proposition du staff en relation avec l'objet du pôle et le niveau des athlètes). 3-Suivi de l'entraînement via Playsharp. - Gestion du programme de compétitions en relation avec l'entraîneur et suivi des résultats. -Débriefing saison. - Management des acteurs du projet de performance et sa mise en œuvre: 1-Suivi scolaire et universitaire ou professionnel (aménagements, résultats, Parcoursup...) 2-Suivi médical (CREPS + réseau) 3- mobilisation d'autres ressources et prestataires pour optimiser les résultats sportifs attendus.

	- Suivi de la santé mentale des sportifs - Formation citoyenne - Relations avec le club, l'entraîneur historique -Assurer un lien permanent avec les Pôles Espoir nationaux (Pôles Avenir). - Participer à l'évaluation annuelle du site avec le comité de pilotage. - Participer, autant que faire se peut, à toute invitation de la DTN à visée de coordination nationale ou formation professionnelle continue. -Favoriser l'accueil sur site d'actions particulières en tant que centre de ressources techniques et d'accueil des SHN.
Qualité des entraîneurs	Entraîneur diplômé d'un DES ou CTS + expérience avérée, ou diplôme équivalent (permettant une rémunération). Compétences attendues : - Capacité à accompagner des athlètes en équipe de France jeunes et sénior. - Maîtrise technique pointue de la spécialité et des facteurs limitants de la haute performance. - Capacité à manager un projet de performance avec une équipe pluridisciplinaire. -100% ETP - Conseil et mentorat auprès des entraîneurs PE/PA des spécialités et groupes d'entraînement.
Quantité d'entraînement / volumes hebdomadaire et annuel	20 heures / semaine toute l'année
Apprendre à être athlète	Entre 20 et 40 h par an sur le projet sportif / projet de carrière
Effectif athlètes	Etude au cas par cas Pas d'effectif minimum mais l'athlète d'un PF doit pouvoir disposer d'une émulation, d'un groupe d'au moins 2 à 3 individus dans la même famille de disciplines. L'effectif maximum est donné par l'entraîneur
Infrastructures	Equipements sportifs : - Piste synthétique (400m) et aires de concours en rapport avec les options ouvertes - Salle de musculation équipée avec plateau d'haltérophilie, barres libres avec masses en conséquence, des appareils analytiques pour tous les groupes musculaires utiles à la pratiques des spécialités proposées, du matériel de RF et proprio (swissball, MB, waffs…), 1080 pour sprint haies relais et sauts, accéléromètres... - Parcours natures et côtes à proximité

	- Installations couvertes en relation avec les disciplines proposées ou météo extrêmement clémente pour s'entraîner en extérieur toute l'année
Financements	FFA (ANS et fonds propres)
Médical	CREPS ou réseau grand INSEP + réseau Médecin, podo, dentiste, kiné, ostéo, diététicien nutritionniste, psychologue…
Condition de vie des athlètes	Externat Internat spécifique prenant en compte le double projet et la spécificité des publics accueillis. Accès au parc immobilier permettant l'émancipation des athlètes à l'entrée en études supérieures
Facteur clé	Apprendre à gagner le jour J Projet sportif au cœur du projet de vie Appropriation du projet sportif par l'athlète, autonomie et singularisation de sa pratique.
Objectifs de formation sportive	Partager la responsabilité de son projet de performance. Maîtriser les règles de l'entraînement (participer à l'élaboration du programme d'entraînement, surveillance de la charge d'entraînement et de sa capacité à récupération (ressenti + Playsharp...). Maîtrise des satellites de la performance (hygiène de vie, sommeil, nutrition, soins, santé mentale / équilibre de vie). Maîtriser les règles de la compétition (avant/briefing, pendant/gestion et approche compétitive et après/débriefing) nationales et surtout internationales (règles de sélection). Autonomie de fonctionnement avec son coach sur le siège passager. Finalité du résultat sportif : Finaliste EDF jeunes et sélection EDF Sénior.
Catégories concernées	à partir de JU2 ou Relève sous conditions
Parcours socio-scolaire	Etudes supérieures ou monde professionnel dont athlé pro Dispositif d'aide organisé en fonction des contraintes sportives
Critères d'entrée ou Statut sportif attendu	Possibilité d'entrée à partir de la catégorie JU2 soit 19 ans. Les règles sont : - être licencié FFA et être français - athlètes ayant réalisés les critères de mise en liste RELEVE à minima pour les - de 25 ans - athlètes ayant réalisés les critères de mise en liste SENIOR pour les + de 25 ans
Critères de maintien & accompagnement du parcours	Le maintien est conditionné à la progression et à l'inscription sur une des listes de HN. Les athlètes internationaux et inscrits sur la liste "collectif national" pourront faire l'objet d'un

	maintien dans la structure si le projet du sportif s'agrège au projet de performance fédéral (relayeur par exemple) Des exceptions possibles (type blessure), sous réserve d'une discussion et validation en commission, liée avant tout à l'analyse de la progression de l'athlète.
Critères de sortie	Sortie progressive du couloir de performance et loin des standards d'accession aux équipes de France U23 et senior. Insuffisances constatées autour de l'autonomie et de la responsabilisation de l'athlète dans son projet. Il conviendra que le responsable du PF et la DTN accompagnent la sortie de structure pour que la continuité du parcours se déroule au mieux.

TABLEAU DES CRITERES DE MISE EN LISTE - PPF 2025-2029

Epreuves individuelles olympiques	Elite	Senior	Relève à partir de U18 jusqu'à 25 ans inclus				CN à partir de la catégorie d'âge Senior	Espoirs de la catégorie MI/U16 à la catégorie ES/U23)
			Jusqu'à 25 ans inclus	U23	U20	U18		
JO	1 à 8	sélection						
CM été	1 à 8	9 à 16	sélection					
CE été	1	2 à 3	4 à 6	4 à 8	sélection			
CE U23				Esp 3 : 1 à 3 Esp 2 : 1 à 6 Esp 1 : 1 à 8				sélection
JM universitaire			1	1 à 3	sélection		sélection	sélection
CM U20					1 à 16	sélection		sélection
CE U20					Ju 2 : 1 à 6 Ju 1 : 1 à 8	sélection		sélection
JOJ						1 à 8		sélection
CE U18						1 à 4		sélection
FOJE						1		sélection
ompétition internationale hors match (*)							sélection	sélection
grille de perf Senior		Tableau 1 Ecart optimal au Top 8						
grille de perf Relève			Tableau 2 : Couloir de performance					
grille de perf CN et Espoirs							Tableau 3 : Couloir de performance Collectif National et Espoir	
Potentiel DTN identifié								U16

(*) compétitions internationales : championnats d'Europe par équipe, coupe d'Europe de lancers, mondiaux de relais, coupe d'Europe de 10 000m, championnat de monde et d'Europe de marche par équipes, championnats de la

Epreuves collectives olympiques	Elite	Senior	Relève	CN	Espoirs
Volonté de lister de la même manière tous les sélectionnés des relais					
JO	1 à 4	sélection			
CM été	1 à 4	5 à 8	Sélection	sélection	
CM relais		1 à 4	Sélection	sélection	
CE été	1	2 à 3	Sélection	sélection	
Coupe Europe par équipe				sélection	sélection
Grille de performance		Ecart optimal au Top 3			
CM U 20			1 à 8		sélection
CE U20 ou U23			1 à 4		sélection

Epreuves individuelles non olympiques	Elite	Senior	Relève	CN	Espoirs
CM Disciplines non olympiques	1	2 à 3 automatique 4 à 8 sous réserve du niveau de performance	4 à 16 sous réserve du niveau de performance	sélection	sélection
CE Disciplines non olympiques		1 automatique 2 à 3 sous réserve du niveau de performance	2 à 8 sous réserve du niveau de performance	sélection	sélection
CM U20 cross			1 à 16		sélection
CE U20 ou U23 cross			1 à 3		sélection
CM U20 Montagne ou Trail			1 à 8		sélection
CE U20 Montagne ou Trail			1 à 3		sélection
CM U18 montagne			1 à 3		sélection
CF de Cross U18 ou U20 ou U23					3 premiers athlètes sélectionnables en équipe de France

Note : lorsque l'épreuve est annulée ou n'a pas lieu, les athlètes seront proposés par la DTN à l'ANS en cas forcés.

Epreuves collectives	Elite	Senior	Relève	CN	Espoirs
Critères ne retenant que les athlètes qui ont classé l'équipe					
CM Disciplines non olympiques		1 à 3			
CE Disciplines non olympiques		1			
CM U20 Cross			1 à 6		
CE Cross U20 ou U23			1		
CM Relais (piste)		1 à 4			

Note : lorsque l'épreuve est annulée ou n'a pas lieu, les athlètes seront proposés par la DTN à l'ANS en cas forcés.